UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Organisation familiale du ménage monoparental féminin dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo

Kilundu Mbukani Médard; Sous la direction de : Professeur Maïté Maskens; Codirecteur : Professeur Ordinaire Mukuri Melchior

2020-11
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2433

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

Faculté des Lettres et Sciences humaines

Département d'Histoire et Science politique



Organisation familiale du ménage monoparental féminin dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.

KILUNDU MBUKANI Médard

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue d'obtention du

Diplôme de **Mastère en Socio-anthropologie.**

Sous la direction de :

Directeur : Professeur Maïté Maskens

Codirecteur : Professeur Ordinaire MUKURI Melchior

Bujumbura, novembre 2020

Les membres du jury

Président : Pr. Jean Marie BARAMBONA

Secrétaire : Pr. Pascal NIYONIZIGIYE

Directeur : Pr. Maïté MASKENS

Co-directeur : Pr. Melchior MUKURI

Dédicace

A vous nos enfants,

Christine Kalonda Mbukani,

Lucie Kilundu Malibilo,

Augustin Kilundu Ramazani.

Remerciements

« Seul un fou brûle la maison qu'il habite. Et seul l'ingrat, le traître tranche la mamelle qui l'a allaité ». Telle est la maxime qui nous permet d'ouvrir cette page en vue de passer en revue de tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de notre cursus estudiantin.

A la fin de ce Mastère, nous restons conscient et reconnaissant d'une main secourable incessamment tendue dans notre vie et spécialement pendant nos recherches. Pour ce faire, il convient de présenter nos sincères sentiments de gratitude à ce large monde qui nous a assisté.

Notre sincère gratitude s'adresse particulièrement aux Professeurs Maïté Maskens et Mukuri Melchior**,** pour avoir accepté de diriger ce mémoire.

Que l'Université du Burundi et en particulier le Département d'Histoire et de Science politique trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour nous avoir accepté de poursuivre notre formation de Mastère en Socio-anthropologie.

Au Comité de gestion de l'ISP/Bukavu, à travers son Directeur Général Professeur Dr Patrick Mze Somora, pour avoir accepté de nous recommander de poursuivre notre formation, nous disons merci.

Nous sommes très reconnaissant de la contribution du Centre de Recherches Universitaires du Kivu pour son accompagnement afin que nous aboutissions à cette recherche.

Qu'il soit remercié le Professeur Ordinaire Kaningini Mwenyimali Boniface pour avoir stimulé en nous le goût de poursuive le cycle de Mastère.

Merci aux Professeurs Ombeni Kikukama Monzat, Balagizi Karhagomba Innocent, Walumbuka Ilundu WAil pour leur sympathie qui ne cessait de nous redonner le courage de résister malgré les contraintes des études et les intempéries de la vie. Qu'ils soient récompensés au centuple par Jésus-Christ, notre Seigneur.

Que nos chers parents Augustin Ramazani Mutima et Christine Kalonda N'kambulo trouvent, par cette occasion, la fierté de notre grande affection et gratitude pour avoir assumé leurs responsabilités sans se lasser.

A ma chère épouse Nathalie Musa Marie-Claire, de pouvoir accepter vivre la monoparentalité géographique durant deux ans et plus, je traduis ma profonde reconnaissance et que le Dieu Tout-Puissant puisse t'accorder la longévité et un amour envers moi et à nos enfants.

Notre humble remerciement s'adresse aux familles, Me Dieudonné Kyakwamungu, Médard Mugumo Salumu, Josué Kasagania Mulagilwa, Stany Mungazi, Alphonse Yuma Wamugambya, Bikase Baba Landy, pour le soutien à géométrie variable.

Nous restons également sensibles à leur soutien incommensurable et remercions les amis et connaissances. Il s'agit de Martin Sudi Kitoko, l'Abbé Hubert Mukungilwa Wakusomba, Professeurs Pacifique Bahalamo et Charles Bashige, Banga Munega Rasta, Justin Matungulu, Charles Kakwala, Honré Ngimbi et André Shabani.

Que soient également remerciés nos camarades du cycle de Socio-Anthropologie : Yves Malipo Kabiona, Honoré Mapenzi, Hakuzimana Lambert, Iriho Clovis, Kazovyama Claver, et ceux d'autres filières à l'Université du Burundi : Mukamba Mulungula Alain, Wasso Kiseki Dominique et Mugaruka Buduge Guylain, pour leurs multiples interventions dans notre lutte.

Enfin, à tous ceux qui n'ont pas été cités, nous témoignons notre amitié et notre gratitude.

KILUNDU MBUKANI Médard.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Situation matrimoniale des femmes chefs de ménage 36
Tableau 2 : Tranche d'âge des femmes chefs de ménage 37
Tableau 3 : Nombre d'année de mariage des femmes chefs de ménage 38
Tableau 4 : Nombre d'année de vie en monoparentalité avec les enfants 39
Tableau 5 : Niveau d'étude et Activités des femmes chefs de ménage 41
Tableau 6 : Situation de dépendants en charge des femmes chefs de ménage 43
Tableau 7 : Mode d'acquisition et condition de logement des femmes chefs de ménage selon le milieu de vie 46
Tableau 8 : Du revenu et de la modalité de consommation par ménage 49
Tableau 9 : L'emplacement des ménages monoparentaux par rapport à l'entourage 84
Tableau 10 : Description des formes de ménages monoparentaux féminins 85
Tableau 11 : Répartition des familles par types selon la prise en compte du critère de l'aide en nombre de ménages monoparentaux 86
Tableau 12 : Caractérisation des quinze personnes interviewées 102

Liste de figures

Figure 1 : Schéma de la situation des ménages monoparentaux féminins 30
Figure 2: Carte géographique de Bukavu, Mudaka et Kaziba 31

Liste des sigles et abréviations

AVEC : Association Villageoise d'Epargne et de Crédit

COVID-19 : Corona Virus disease - 2019

FHI : Food for the Hungry International

FINCA : Foundation for International Community Assistance

IRC : International Rescue Committee

MUSO : Mutuelle de Solidarité

OXFAM : Oxford Committee for Famine Relief

Résumé

Cette étude a été menée afin de contribuer aux connaissances relatives à l'organisation familiale du ménage monoparental féminin au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo. Elle se propose d'analyser le modèle d'organisation quotidienne de ces ménages, leurs relations avec les familles élargies et des réseaux relationnels. Les résultats ont dégagé les constats selon lesquels il y a pluralité des variables qui influencent cette organisation : l'écosystème social (dans les milieux urbain : Bukavu, semi-rural : Mudaka, rural : Kaziba), la composition familiale, les formes de monoparentalité (passive, mères hébergées, mères qui confient leurs enfants aux membres de la famille, Active), chef de ménage, le mode d'acquisition de l'espace vital (statut d'occupation, taux d'occupation par pièce), les types d'activités, le revenu, les liens familiaux, les dépendants, les besoins de survie. En plus, le profil sociologique et socio-économique influencent d'une manière directe ou indirecte à l'organisation de ces ménages. Cependant, les femmes chefs de ménage développent des stratégies en fonction des ressources socio-culturelles et du revenu émanant des diverses activités. Les pratiques traditionnelles de solidarité, les solidarités familiales et les réseaux relationnels contribuent aussi à l'organisation de ces ménages selon que le contexte géographique admet un entourage favorable aux différentes formes de ménages monoparentaux féminins.

Mots-clés : Famille, Ménage, Monoparentalité, Représentation des femmes au Bushi

Abstract

This study was carried out to contribute to the knowledge on the family organisation of the female single-parent household in South Kivu in the Democratic Republic of Congo. It sets out to analyse the daily organisational model of these households, their relations with extended families and relational networks. The results showed that there is a plurality of variables that influence this organisation: the social ecosystem (in urban areas: Bukavu, semi-rural: Mudaka, rural: Kaziba), family composition, forms of single parenthood (passive, foster mothers, mothers who entrust their children to family members, active), head of household, the mode of acquisition of living space (occupation status, occupancy rate per room), types of activities, income, family ties, dependents, survival needs. In addition, the sociological and socio-economic profile has a direct or indirect influence on the organisation of these households. However, women heads of household develop strategies according to the socio-cultural resources and income from various activities. Traditional practices of solidarity, family solidarity and relational networks also contribute to the organisation of these households, depending on the geographical context which allows for a favourable environment for the different forms of single-parent households.

Keywords: Family, Household, Single parenting, Representation of women in Bushi

Table des matières

Les membres du jury I
Dédicace II
Remerciements III
Liste des tableaux V
Liste de figures VI
Liste des sigles et abréviations VII
Résumé VIII
Table des matières IX
Avant- propos XII
Introduction générale 1
1. L'objet d'étude 1
2. Choix et intérêt du sujet 2
3. Problématique 2
4. Hypothèses 4
5. Etat de la question 6
6. Méthode et techniques du travail 9
7. Division du travail 10
8. Difficultés rencontrées 10
Chapitre premier : Cadre conceptuel et théorique 12
1.1. Du cadre conceptuel 12
a. Famille *12*
b. Ménage *14*
c. Monoparentalité *15*
d. Représentation des femmes dans le Bushi *16*
1.2. Du cadre théorique et de l'état de l'art 18
Conclusion partielle 24
Chapitre deuxième : Méthodologie et terrain d'étude 25
2.1. Type d'étude 25
2.1.1. La période de collecte des données *26*
2.1.2. Paramètres à observer *26*
2.1.3. La conduite de la recherche et la source des données *26*
2.2. Techniques de collectes des données (analyses et variables mobilisées) 27
2.2.1. Sites de recherche *31*
2.2.2. Description des lieux de collecte des données *32*
Conclusion partielle 34

Chapitre troisième : Du profil et des caractéristiques socio-économiques des ménages monoparentaux dirigés par les femmes 35
3.1. Du profil sociologique des ménages monoparentaux 35
3.1.1. Du statut matrimonial de femmes chefs de ménage 36
3.1.2. De l'âge de naissance et de l'entrée en mariage 37
3.1.3. Les femmes chefs de ménage dans le nombre d'année de vie conjugale 38
3.1.4. La durée de vie en monoparentalité avec les dépendants 39
3.1.5. De la formation scolaire et des activités menées par les femmes chefs de ménage 41
3.1.6. Des dépendants et de l'arrangement du ménage monoparental féminin 42
3.1.7. Du logement dans le ménage monoparental féminin 46
3.1.8. Ressources des ménages des femmes chefs de ménage selon le milieu de vie et la consommation alimentaire dans le ménage monoparental 48
3.2. Description du quotidien et mode d'organisation des familles monoparentales 51
3.2.1. Initiatives et stratégies dans l'organisation du ménage 51
3.2.2. Modalité et processus d'insertion 52
3.2.3. La gestion du temps avec les activités 54
Conclusion partielle 55
Chapitre quatrième : Imaginaires sociaux sur les ménages monoparentaux féminins dans le Bushi 56
4.1. Raison de la monoparentalité féminine 56
4.1.1. Veuvage des femmes en monoparentalité 57
4.1.2. Du divorce dans le ménage 58
4.1.3. De la séparation du couple 59
4.1.4. De l'absence prolongée du conjoint 59
4.1.5. De l'abandon du mari 60
4.1.6. Du manque de mariage (sans union conjugale) 61
4.2. Différentes formes de la monoparentalité féminine 61
4.2.1. La monoparentalité passive 62
4.2.2. La monoparentalité active 64
4.2.3. La monoparentalité dépendante des mères hébergées 66
4.2.4. La monoparentalité des femmes qui confient leurs enfants 66
4.3. Violences, mépris, révolte et leurs dimensions dans les ménages monoparentaux féminins 67
4.4. Dépendance, solitude dans la prise de position des femmes chefs de ménage 72
Conclusion partielle 76
Chapitre cinquième : Des pratiques et des visions de solidarité en cas des ménages monoparentaux .. 78
5.1. Des pratiques traditionnelles de la solidarité africaine 78
5.2. La solidarité familiale 80
5.2.1. Types de solidarités et leurs caractéristiques 80
5.2.2. Les inégalités des solidarités familiales 81

5.3. Les ménages monoparentaux face à la solidarité et les différents réseaux dans les écosystèmes sociaux existant 82

5.3.1. Considération des familles élargies dans les ménages monoparentaux 82

5.3.2. Le degré d'implication de solidarité et des réseaux relationnels aux ménages monoparentaux 83

Conclusion partielle 89

Conclusion générale 91

Bibliographie 95

Annexes 101

Avant- propos

Cette analyse porte sur les ménages des milieux ruraux et urbains en province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo plus particulièrement dans la région peuplée majoritairement par les Bashi. Un adage de cette même tribu shi en montrant le rôle de la femme envers les enfants le souligne le souligne très bien *« omukazi afa oku bana bage »* pour dire *« Une femme meurt avec et pour ses enfants »*. Cette maxime traduit l'importance de l'identité de la femme au Bushi en tant qu'enzyme social. Pour dire, rien ne peut faire objet de la distanciation sociale avec les enfants et de plus près, la possibilité de mères gardiennes à faire la part de chose entre la parentalité et la conjugalité. Ainsi, la parentalité prime sur la conjugalité.

En Afrique en général comme dans notre région du Sud-Kivu en particulier, la femme souffre plus souvent que l'homme en cas de divorce suite à la chute de son niveau de vie, surtout si elle a la garde des enfants. Pour dire, être mère seule avec les enfants constitue un facteur de risque ou encore un facteur de vulnérabilité.

Ainsi, être mère seule avec les enfants constitue un facteur de risque ou encore un facteur de vulnérabilité. Il sied de noter que dans cette zone d'étude, une attention particulière sera réservée à la femme chef de ménage qui gère les enfants et qui, parfois et par chance, peut bénéficier d'une assistance extérieure opérée par des tiers.

Introduction générale

Notre sujet porte sur *« l'organisation familiale du ménage monoparental féminin dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo »*. La tâche est de présenter sommairement les points qui permettent de situer l'étude dans son objet, de sa problématique, de son intérêt, de sa méthodologie, de sa délimitation et des difficultés rencontrées ainsi que les stratégies pour les contourner.

1. L'objet d'étude

Cette étude vise à analyser le modèle d'organisation des ménages monoparentaux dirigés par les femmes, leurs relations avec les familles élargies et les réseaux relationnels. Cette analyse porte sur les ménages des milieux ruraux et urbains en province du Sud-Kivu dans la région du Bushi[1]. Ce choix se justifie par le fait qu'en province du Sud-Kivu, 30% de ménages monoparentaux sont ceux dirigés par la femme (Diobass, 2010 ; Adhama et al. 2014 ; Balagizi et al. 2014). Il se fait remarquer qu'en cas de décès, d'abandon, de séparation ou de divorce, l'homme a tendance à confier ses enfants aux membres de sa famille tels que sœurs, mère, petits frères, etc. Dans une telle situation, la femme adopte une position inverse. Elle garde ses enfants quelles que soient les circonstances dans lesquelles elle se retrouve. Un adage de la tribu shi le souligne très bien *« omukazi afa oku bana bage »* pour dire *« Une femme meurt avec et pour ses enfants »*. Cette maxime traduit l'importance de l'identité de la femme au Bushi en tant qu'enzyme social. Pour dire, rien ne peut faire objet de la distanciation sociale avec les enfants et de plus près, la possibilité de mères gardiennes à faire la part de chose entre la parentalité et la conjugalité. Ainsi, la parentalité prime sur la conjugalité.

En cas de divorce, la femme souffre plus souvent que l'homme suite à la chute de son niveau de vie, surtout si elle a la garde des enfants (Bonnet et al. cités par Cécile Bourreau-Dubois et al. (2016). A ce sujet, Ananat et Michaels font remarquer qu'après le divorce, les femmes sont beaucoup exposées à la pauvreté de façon considérable que les hommes (cités par Cécile Bourreau-Dubois et al., 2016). Pour dire, être mère seule avec les enfants constitue un facteur de risque ou encore un facteur de vulnérabilité.

[1] Le Bushi est situé à l'Est de la République Démocratique du Congo (région du Kivu), dans la province du Sud-Kivu. Il comprend la ville de Bukavu, le territoire de Kabare et de Walungu. Ainsi le meilleur repère géographique du Bushi, c'est la ville de Bukavu. (Bashi Muhuri-Orhakube (2005), *Parlons Mashi. République Démocratique du Congo*, Paris, l'Harmattan, p. 13).

2. Choix et intérêt du sujet

Pour choisir ce sujet, nous sommes partis d'un constant selon lequel plusieurs quartiers populaires de la ville de Bukavu et nombreux milieux de la province du Sud-Kivu, partie Bushi, certaines femmes contractent des dettes auprès des associations, des coopératives, des mutuelles en vue d'exercer des petites différentes activités commerciales pour leur survie. D'autres, par contre, pratiquent l'agriculture en milieu rural tout comme en milieu urbain. Cette situation a attiré notre attention en tant que chercheur pour mener cette étude en Sciences sociales sur le modèle d'organisation familiale du ménage monoparental féminin dans cette contrée de la République Démocratique du Congo.

Très concrètement, cette étude cible premièrement la ville de Bukavu où l'organisation familiale reste orientée par les conditions liées à la mentalité urbaine, deuxièmement le milieu semi-rural Mudaka où l'organisation des ménages reste aussi influencée par la mentalité urbaine, et troisièmement et enfin Kaziba comme milieu rural où l'organisation familiale dépend de l'emprise de solidarité et la couverture de liens familiaux.

Il sied de noter que dans cette zone d'étude, une attention particulière sera réservée à la femme chef de ménage qui gère les enfants et qui, parfois et par chance, peut bénéficier d'une assistance extérieure opérée par des tiers.

Une motivation personnelle s'ajoute au choix de cet objet de recherche étant donné que nous hébergeons neveux, nièces et membres de la famille de notre femme qui, leurs mères vivent la monoparentalité à géométrie variée. Ce qui nous implique d'une certaine façon dans la problématique.

3. Problématique

Selon Tichit C., (2005 :1) *« la monoparentalité est une question d'actualité en Afrique où la plupart de familles vivent dans un contexte difficile dû à l'instabilité politique, sanitaire et économique »*. Or, les différents modèles de monoparentalité féminine sont dissimulés, c'est-à-dire étouffés par le système connu des modèles familiaux présents dans la société et par la notion de « grande famille ». Car la femme peut rester seule avec la charge des enfants soit dans sa famille originale ou chez lui seule mais, elle n'a pas de considération en tant qu'elle est dans la monoparentalité. De plus, les codes sociaux font à ce que le rôle que jouent les femmes soit non considérable car le rôle de chef de ménage revient toujours à l'homme.

Evoquant le concept « code social », il convient de consulter les différents registres culturels africains pour se rendre compte que la femme n'est connue comme telle dans la mesure où elle a la place comme subalterne dans son ménage et que l'homme est chef du ménage. Ainsi, vivre sans mari ne traduit pas qu'elle peut jouir de cette autonomie du chef. Ce code social est nourrit des maximes et proverbes qui orientent la conduite de membres d'une culture quelconque et qui justifient l'identité des membres. Par conséquent, la « grande famille » regroupe autant que possible et parfois par débordement la configuration d'une structure familiale où *« les membres se réfèrent comme issus d'un être d'un même responsable »* (Adjamagbo A., 1997 : 303). Cette confusion est actée dans la structure familiale africaine de sorte que les liens soient soudés. Les membres issus de la même lignée s'appellent tous frères au nom de la solidarité comme mot d'ordre dans la société. Par la suite, les pratiques traditionnelles qui se caractérisent par des aides matériels (les vivres, le logement gratuit, le don d'un lopin de terre, l'assistance en cas de danger, etc.) faisaient à ce qu'on ne soit à mesure de reconnaître les femmes seules dans l'organisation du foyer. Dans cette optique, il n'est pas exclu que le mode de constitution et de délimitation de la grande famille se construise sur le lien de parenté qui inscrit des ressorts sociaux basés sur les liens du mariage et dans la mesure du possible fait intervenir d'autres formes de solidarités ou exclusions (Séchet R. et al., 2003).

Alors que l'Afrique est occultée par la domination de la représentation traditionnelle de la « grande famille » et par les codes sociaux, on pourrait s'attendre à des pratiques traditionnelles de solidarité élargie dans l'organisation de ménage (Adjamagbo A., Idem). Malgré cela, en Afrique subsaharienne, le modèle de structures traditionnelles marqué par les liens familiaux et très solides subit des mutations non dérisoires, et notamment un accroissement important de la nucléarisation des ménages (Séchet R. et al., Idem). On constate cependant que la survie de familles monoparentales dont le chef est une femme n'est pas souvent dépendante de divers liens familiaux mais des stratégies qu'adoptent la femme et bien plus de ses ressources relationnelles. Ce qui fait que certaines femmes soient dans une marginalisation de responsabilité alors qu'elles jouent le rôle de la gardienne en même temps qu'elles assurent seules toute la charge familiale.

Ceci se remarque à travers même des noms tribaux attribués aux femmes comme *« Cirezi, Nabana, Nabintu, »*, signifiant respectivement *« Protectrice d'enfants, Porteuse d'enfants, garde-maisonnée »*. C'est le cas par exemple du proverbe *« Omukazi arhaba ambuga »* qui se traduit comme suit : *« La place de la femme, c'est dans son ménage »* (Kagaru Ntabaza, 1976).

Dans ce proverbe, il ressort que l'identité de la femme se traduit par le ménage où elle jouit d'une responsabilité propre et qui, par conséquent, le contraint de pérenniser le statut du marié.

Paradoxalement, le ménage monoparental féminin n'est pas statutairement reconnu en tant que tel surtout en Afrique par rapport aux fonctions sociales divergentes (domestique et politique)[2] partagées entre les deux partenaires conjugaux (Colle P., 1971). Sociologiquement, il nous revient d'élucider la qualité et le fonctionnement des ménages monoparentaux des femmes et la représentation de ces dernières au regard des chaînes de valeurs de dépendance (matérielle, financière, morale). Un postulat tourne autour de la configuration socio-spatiale des ménages monoparentaux de type féminin qui nous plonge dans la comparaison de leurs différents milieux de vie. Dans cette observation, il sera question de comprendre si ces ménages sont vraiment dépendants de divers liens familiaux, des ressources relationnelles et/ou de l'effort personnel.

Pour ce faire, les questions suivantes font office de boussole de cette recherche :

1. Quel est le modèle d'organisation sociale d'un ménage monoparental dirigé par une femme dans les milieux du Sud-Kivu ?
2. Quel est l'imaginaire collectif sur les ménages monoparentaux féminins ?

4. Hypothèses

La littérature sur l'approche des nouvelles configurations socio-démographiques pour rendre compte des familles contemporaines ont été soulignées par plusieurs auteurs tout au long de cette étude, de même que l'insuffisance des études sur la situation de monoparentalité féminine en Afrique (Tichit C., 2005). Or la diversité et les disparités des formes de monoparentalité féminine menant à la question de modèle d'organisation sociale d'un ménage monoparental ne permettent pas de réduire la trajectoire biographique de femmes chefs de ménage à un type unique.

[2] La fonction domestique fait allusion au rôle uniquement réservé à la femme. C'est-à-dire les femmes consacrent tout leur temps à l'éducation des enfants, faire les linges, préparer à manger ; au besoin chercher de quoi à subvenir au besoin du ménage, des travaux champêtres, l'élevage, etc. Par la fonction politique, le regard est porté sur le rôle et la tâche de l'homme dans le ménage. C'est-à-dire celui-ci doit s'occuper de la survie du foyer et des enfants dans la prise de décision, de payer le loyer, d'apporter de l'argent et différents biens pour la bonne organisation du ménage. D'où sa place du chef et maître du foyer. Il commande à sa femme et à ses enfants. Il décide sur le déplacement et sur la vente des produits agricoles (COLLE P., 1971 : 68).

Notre première hypothèse est donc liée à cette complexité :

Hypothèse 1 : Il y a une pluralité des forces qui interviennent à l'organisation du ménage monoparental féminin dans les milieux du Sud-Kivu. Il s'agit des dix variables indépendantes dont le ménage monoparental dépend d'elles (Cf. Figure 1, p. 30).

D'autres parts, se situant dans le profil socio-économique des ménages monoparentaux dirigés par les femmes au Bushi, nous proposons de montrer que la diversité des configurations familiales résulte, en grande partie, des situations matrimoniales des chefs de ménage, de la situation des enfants (des dépendants), des types d'activités et de mode d'acquisition de l'espace vital.

Hypothèse 2 : Le profil socio-économique en accord avec le parcours de vie monoparentale féminine influence positivement sur l'organisation familiale du ménage aussi bien direct qu'indirect par l'intermédiaire de la composition familiale.

En outre, il faut considérer l'encrage social des parcours de vie. Comme le souligne Claude Martin (1994), de nombreux acteurs sociaux sont à l'œuvre dans le parcours de la reproduction sociale. Notamment, les inégalités sociales en termes d'allocation de capitaux culturels et économiques qui interviennent dans la structuration des trajectoires individuelles et, par conséquent, ont un impact sur la conception de réseaux familiaux (Widmer, 2010). Le dispositif social pèse en effet sur l'organisation du ménage des femmes chefs. Nous formulons donc l'hypothèse suivante :

Hypothèse 3 : Les femmes chefs de ménage développent des stratégies différentes en fonction des ressources socio-culturelles qu'elles ont en disposition et le revenu provenant des types d'activités qu'elles exercent.

Par ailleurs, qu'il y ait une pluralisation des formes de monoparentalité féminine, certaines femmes, de par leurs trajectoires, continuent à subir de violences, de mépris et la dépendance à certain niveau. Cependant, comme le souligne Catherine Bonvalet (2003), la famille-entourage locale ou dispersée a un impact considérable sur la stabilité des ménages monoparentaux. Pour cela, les interventions d'ordre familial et relationnel en milieux urbain et rural définissent les visions et les pratiques de solidarités familiales.

Nous postulons également que :

Hypothèse 4 : Les pratiques traditionnelles de la solidarité, les solidarités familiales et les réseaux relationnels sont des facteurs jouant un rôle d'équilibre dans l'organisation du ménage monoparental féminin, mais avec un regard sur l'emplacement de la famille- entourage.

5. Etat de la question

La monoparentalité féminine est une question qui intéresse les chercheurs en sciences sociales. Des nombreuses études ont été consacrées à ce sujet et ont proposé les mécanismes de sauvetage à cette structure familiale. Nous pouvons citer à titre exemplatif les études conduites ultérieurement par certains auteurs, telles que :

- Munyeka Kalondji (2002), *Les déséquilibres familiaux suite au décès d'un des conjoints. Cas des familles monoparentales dans la commune de Kadutu à Bukavu*, Mémoire de Licence, inédit, Département de Sociologie, Université Officielle de Bukavu.
- Habimana Mihigo (2005), *Etude sur la solidarité mécanique au sein des familles urbaines de Bukavu : Analyse situationnelle de la commune de Kadutu*, Mémoire de Licence, inédit, Département de Sociologie, Université Officielle de Bukavu.
- Gilabi Gikhundji (2016), *Femme et autoprise en charge des ménages de Bukavu*, Mémoire de Licence, inédit, Département de Sociologie, Université Officielle de Bukavu.
- Jana Vasela (2011), *Intacte ou recomposée ? L'impact de parcours de vie des femmes-mères sur les configurations familiales*, Mémoire de Master en Sociologie, Université de Genève, http://www.edwidmer.org/files/other/MasterVesela.pdf
- Christine Tichit (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*, Thèse de doctorat en Démographie à Paris 10, https://www.theses.fr/consulté, le 10 novembre 2019 à 9 h34.

Des articles scientifiques comme celui de :

- Xavier Thierry et al. (2018), « Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées », in *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 127. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », pp. 63-70.

Dans ses enquêtes, Munyeka Kalondji (Idem) a abouti aux résultats suivants : le phénomène de l'encadrement des enfants orphelins par les veuves est une tâche difficile pour les mères parce que du vivant de leurs maris, elles bénéficiaient des facilités pouvant couvrir

l'organisation du ménage. Les veuves se donnent parfois à des pratiques de prostitution afin de subvenir à leurs besoins. Ce phénomène qui est observé dans le milieu urbain ne se trouve pas du tout dans le milieu rural au Bushi.

Par contre, d'autres mécanismes expliquent la manière dont ces femmes affrontent ce défi lié à leur statut matrimonial. C'est par exemple, les stratégies des femmes après rupture (Ori B., 1999) et la création des réseaux sociaux (Heran F. (1988), Martin C. (1994), Degenne A. et Lebeaux M. O. (1993). Dans la gestion de ces ménages, la solidarité et les ressources relationnelles y jouent un rôle non négligeable.

Habimana Mihigo (Idem) note qu'il existe une forte solidarité mécanique[3] au sein des familles urbaines dans la commune de Kadutu à Bukavu. Il est intéressant de noter qu'il existe d'autres formes de solidarité notamment celles manifestées par les amis de la famille du chef de ménage.

Ce qui pousse à admettre à un certain niveau la critique sévère de Claudine Vidal (1994 :688) au tour du slogan et de la version idéalisante de « solidarité africaine » pour faire passer aux communs de mortel que l'Afrique se démarque par la solidarité. *« […] Mais elle bruisse de solidarités : familles, ethnies, tontines, sectes, maçonneries […]».*

Cependant, selon le chercheur, cette solidarité ne traduit pas la réalité dans la pratique. La solidarité africaine cache le mobile et la motivation d'aide. L'aide en ce sens est parfois tributaire d'une quelconque motivation de celui qui aide. C'est le cas de la « grande famille » qui oblige à différencier les finalités des accueils dans les hébergements pour les citadins. Dans le cas d'espèce de cette étude, des observations illustrent mieux ce constant. C'est le cas, par exemple, de l'hébergement de certains dépendants dans le ménage de la femme chef de ménage, prouve à suffisance que l'accueil est parfois motivé. La présence de ce dépendant dans la famille couvre le manque du temps de la femme chef de ménage dans la réalisation des travaux et le suivi des enfants sous la charge de celle-ci.

Dans son étude sur les femmes chefs de ménage au Cameroun, Christine Tichit (2002) a trouvé que ces dernières sont dans une situation qui les place entre l'autonomie et l'isolement. Ce qui explique les différentes formes de monoparentalité féminine.

[3] Avec la solidarité mécanique, Tanella Boni (2011 : 105), estime que cette forme prend ses racines dans les sociétés traditionnelles. Ces sociétés sont caractérisées par des segments ou groupes d'individus semblables. Par conséquent, cette forme de solidarité est liée à des règles juridiques traditionnelles répressives. On sanctionne et punit pour des fautes et des crimes afin de maintenir l'équilibre sociétal face à la solidarité.

Ces formes intéressent mieux cette étude afin d'analyser la situation des femmes chefs de ménage dans l'imaginaire social africain.

Les recherches de Jana Vasela (Idem) sur l'*impact de parcours de vie des femmes-mères sur les configurations familiales*, replace les familles dans le contexte de liens sociaux plus large. Dans ses analyses, elle a étudié l'impact du parcours de vie des femmes-mères sur les configurations familiales dans l'ambition de dépasser le clivage entre les familles de première union et recomposées. La structure familiale est prise ici comme facteur intermédiaire dans l'influence du parcours de vie familiale sur les configurations familiales. Alors, elle discerne les logiques des dynamiques relationnelles. Ce qui la pousse à conclure que l'ancrage social des parcours se vérifie en rapport avec les ressources socio-culturelles des femmes et avec leurs impacts sur le déroulement des biographies individuelles. Ainsi, par ailleurs, elle se rend compte que les trajectoires continues, sans ruptures trop brutales ou nombreuses, sont liées à des configurations familiales différentes de celles qui s'associent à l'instabilité du parcours de vie. Il s'avère que les ressources relationnelles à disposition des individus sont influencées par la trajectoire de vie préalable des individus.

On peut donc noter que la trajectoire de vie de femmes chefs de ménage influe positivement sur les relations qu'elles ont tissées sur l'organisation du ménage. Ainsi cette recherche que nous menons prend en compte l'approche dynamique de nouvelles configurations sociodémographiques pour mieux analyser la trajectoire biographique de ces femmes.

De ce fait, l'article de Xavier Thierry et al. (Idem), explore les caractéristiques de la monoparentalité selon le parcours migratoire et familial. L'observation a porté, de manière transversale, sur les spécificités des foyers des femmes seules immigrées pour une comparaison avec les femmes seules non immigrées. Elle traite ensuite des modes d'accueil des enfants en bas âge des femmes seules immigrées et de l'implication du père au moment de leur naissance. Dans le cadre méthodologique, cette étude s'appuie sur l'exploitation des trois enquêtes : l'enquête Famille et logement (EFL, Insee 2011), l'enquête Trajectoires et origines (Teo, Ined et Insee 2008-2009) et l'Etude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe, Ined et Inserm, 2011 et 2012).

Faisant part à leurs démarches, elles croisent et intéressent notre étude à deux niveaux. Premièrement, dans l'exploitation de caractéristiques de la monoparentalité selon le parcours migratoire et familial.

Pour ce qui concerne la nôtre, le parcours biographique des femmes chefs de ménage et la représentation des femmes et ses devoirs dans la société Bushi envisage une exploitation. Deuxièmement, l'observation qui a porté de manière transversale sur les spécificités des foyers des femmes seules immigrées en comparaison avec les femmes non immigrées. Cette façon de voir les choses se rapproche à nôtre quand elle envisage la comparaison. Par-là, trois milieux cibles dans notre étude expliquent la dimension comparative de la recherche. Il s'agit de milieu urbain, milieu semi-rural et milieu rural. La comparaison se situe au niveau de l'influence de l'environnement sur la gestion de cette monoparentalité et le niveau de l'imbrication dans les réseaux de solidarité.

Au niveau de la méthodologie, leur étude s'est appuyée sur l'exploitation des enquêtes déjà faites, par contre, la nôtre, s'appuie sur un entretien semi-directif basée sur un guide d'entretien afin d'analyser l'organisation quotidienne des ménages monoparentaux avec des femmes chefs.

Tout en reconnaissant la richesse de tous ces travaux, notons que la particularité de la présente dissertation réside dans l'analyse de « l'organisation quotidienne du ménage monoparental féminin », par la méthode qualitative et aborde de nouvelles configurations sociodémographiques dans les milieux urbain, rural et semi-rural.

6. Méthode et techniques du travail

Pour accéder à la réalité de l'organisation de femmes chefs avec leur ménage et mener avec cohérence et objectivité cette étude, la méthode qualitative nous a été d'un apport considérable. Nous avons recouru à l'observation sur le terrain et l'entretien semi-directif. Cette double technique nous a permis de ''palper'' en réalité le phénomène dans le milieu d'étude et d'analyser les propos, les comportements des interviewés.

En vue de compléter les informations récoltées, nous avons envisagé la triangulation par l'analyse documentaire en consultant la documentation écrite notamment les documents publiés, les documents de la littérature grise.

L'observation directe nous a aidé à confronter les informations reçues dans les ménages ciblés : nous nous sommes surtout intéressés à la vie quotidienne de ces femmes chefs de ménage de milieu urbain, rural et semi-rural. Pour repérer les ménages monoparentaux à étudier, nous avons utilisé la technique de boule de neige.

7. Division du travail

Cette étude se limite sur les ménages de 4 à 20 ans de vie conjugale, et de 3 à 25 ans de vie en monoparentalité. Elle vise à comprendre et à analyser l'organisation des ménages monoparentaux dirigés par les femmes sur un échantillon de quinze ménages répartis dans les milieux de cette étude. Elle se divise en cinq chapitres. Le premier porte sur le cadre conceptuel et le cadre théorique avec une nuance sur l'approche des nouvelles configurations sociodémographiques. Le deuxième aborde l'approche méthodologique et le terrain de recherche avec une particularité sur la manière dont l'entretien s'est déroulé dans différents lieux avec les ménages cibles. Le troisième présente le profil socio-économique des ménages monoparentaux. Le quatrième touche l'image de modèle des familles monoparentales féminines au regard des autres familles avec une particularité sur la considération et la place qu'elle occupe dans la société. Enfin, le cinquième étudie les pratiques traditionnelles de la solidarité observée dans les ménages monoparentaux avec les différents liens.

8. Difficultés rencontrées

Le Département de Socio-anthropologie est encore à ses premières expériences dans l'organisation du Master au sein de l'Université du Burundi. Sous cet angle, la plus grande difficulté a résidé dans l'élaboration de l'état de la question concernant les travaux orientés vers notre recherche. Mais des travaux de recherches mis en ligne, couplés aux travaux et mémoires de licence d'autres institutions, ont permis de surmonter cet obstacle.

Aussi, faut-il signaler les vicissitudes liées au déplacement lors de nos enquêtes sur le terrain afin de récolter les données. Les difficultés que nous avons connues étaient les suivantes : le repérage des ménages monoparentaux du type féminin (en milieu urbain, en milieu rural et en milieu semi-rural), la récolte des données notamment lors des interviews, le rendez-vous manqués, l'accès à l'information et des longues distances à parcourir afin de s'entretenir avec l'enquêté.

Par ailleurs, la pandémie COVID-19 qui a frappé le monde ne nous a pas rendu la tâche facile, elle a perturbé le calendrier de nos entretiens. La province dans laquelle nous avons mené cette étude a été frappée par ce fléau. Les mesures barrières et le confinement pris par les autorités nous ont empêchés d'affiner nos analyses et ont bloqué la suite de nos travaux sur terrain.

Pour surmonter ces difficultés, nous avons adopté des stratégies. En ce qui concerne le repérage des ces familles, en milieu rural (Kaziba), nous nous sommes servis d'un enseignant de l'école primaire (Papa Bukalale, âgé de 59 ans) pour nous montrer ces familles. En milieu urbain (Bukavu), nous avons récolté des informations via certains services de l'Etat et de nos connaissances. En milieu semi-rural (à Mudaka), deux jeunes mariés nous ont facilité le repérage de ces ménages auprès desquels nous avons mené des recherches.

Nos entretiens ont été enregistrés avec un téléphone Androïd. Nos déplacements étaient faits à pied ou par moto et en transport en commun.

Considérations éthiques

En tenant compte de la sensibilité de l'approche genre et des questions éthiques de la recherche sur les thématiques des personnes considérées comme marginalisées, nous nous sommes réservés de prendre des photos des personnes interviewées, en nous limitant sur des échanges et des observations directes.

Chapitre premier : Cadre conceptuel et théorique

Dans ce chapitre, nous allons clarifier des concepts de base de cette étude et circonscrire, dans un cadre théorique déterminé, la perspective pragmatique et les fondements méthodologiques de nos analyses.

1.1. Du cadre conceptuel

Dans ce point, il sera question de présenter certains concepts socio-anthropologiques qui retracent les mots-clés de la thématique de cette étude. Il s'agit de la famille, du ménage, de la monoparentalité et de la représentation des femmes dans le Bushi par rapport à leurs devoirs et leurs responsabilités. Faisant part à cette étude, ces concepts éclairciront le champ sémantique pour concilier et nuancer les termes parfois équivoques comme famille et ménage, la place qu'occupent la monoparentalité avec ses dimensions et ses modalités, la représentation de la femme dans une culture déterminée.

a. Famille

Castellan Y., (1982 : 3) mentionne qu':

« Une famille peut être définie comme une réunion d'individus : unis par les liens du sang ; vivant sous le même toit ou dans un même ensemble d'habitations ; dans une communauté des services ».

La définition de la famille ainsi présentée nécessite d'autres dimensions qui peuvent provenir selon les considérations des plusieurs sources. Car, l'Afrique reste influencée par son histoire qui traverse les groupes et le temps, et que par moment les considérations dictent la définition de la famille. D'où, l'auteur estime que les membres de la communauté ont du mal à se dissocier. La tendance forte est de dire que la famille est résultante des plusieurs sources. Et, c'est par là qu'il conseille d'être prudent avant de passer à une définition tranchée de la famille. Mais, il n'existe pas de consensus sur ce concept comme le note François de Singly (2017).

Subsister dans ce sens, De Singly (Idem : 10) note que *« la famille est considérée et située selon les différentes appréhensions »*. En conséquence, la position sur un axe traditionnel classe les couples hétérosexuels vivant avec les enfants, d'une part. Et de l'autre, sur les valeurs des familles contemporaines qui exigent la création d'un cadre de vie où chacun peut se développer tout en participant à la vie de la communauté et peut bénéficier de soutien des autres.

C'est dans cette logique que l'auteur mentionne l'importance de la famille contemporaine avec une description du pluriel de familles. Il s'agit de familles classiques, monoparentales, les familles recomposées selon que s'est inscrite l'apparition historique de la catégorie.

Dans ce débarquement historique de la catégorie, s'observe à la fin des années 1970, sous la pression des sociologues féministes l'admission de la catégorie « familles monoparentales » a vu le jour en regroupent les mères célibataires, les veuves et les divorcées, qui ont des enfants, les familles biologiques ne comprenant pas de couples, les familles dont le chef est une femme sans conjoint. Ce phénomène comme le fait voir De Singly (Idem : 53-54), renvoie plus à *« la communauté des problèmes que doivent affronter ces familles »*.

De la sorte, Georg Peter Murdock et Talcott Parsons, cités par Séchet R. et al. (2003 : 8), posent la famille comme :

« Une cellule constituée d'un couple marié avec des enfants et caractérisée par la division sexuée des rôles : rôle économique assuré par le père (pourvoyeur de ressources) et le rôle domestique assuré par la mère ».

Compte tenu de la diversité des formes familiales, les chercheurs se sont progressivement libérés du modèle fonctionnaliste pour proposer des nouvelles conceptualisations de la famille. Ainsi, il y a la famille nucléaire, la famille économique, la *famille incertaine* (Louis Roussel, 1989) dans laquelle l'instabilité conjugale rend scandaleuse le maintien de la famille qu'à tout moment cette famille peut perdre le sens du vécu, *famille trait-d'union* (Jan Trost, 1988) dans laquelle le lien parental serait prédominant sur le lien conjugal ; elle met en avant le lien biologique entre parent et l'enfant), la *famille monoparentale* (Martin-Papineau N., 2001).

Tenant compte de cette kyrielle de conceptions de l'appréhension de famille, nous considérons la famille, pour le cas de cette étude, comme une structure où les membres d'une communauté quelconque ont un rôle économique dans l'éducation. Pour ce faire, la logique veut à ce qu'il ait une répartition des tâches que chacun soit à sa place.

Dans cette perspective, la définition proposée par Castellan (1982) comme réunion d'individus qui acceptent de vivre ensemble sous le même toit est un des modèles de la famille. Ainsi, la perception africaine de la famille tient compte de plusieurs liens qui peuvent être du type sanguin, lignagère et relationnel. D'où la notion de « grande famille ». Ce qui permet la mise en place d'une dynamique des configurations sociodémographiques.

b. Ménage

Séchet R. et al. (2003 : 13) définit le ménage comme

« Un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit sous la responsabilité d'un chef de ménage dont l'Autorité est reconnue par tous les membres du ménage ».

Ce qui revient à considérer que cette autorité tient suffisamment à l'aptitude de financer la nourriture quotidienne, les besoins de base de la famille et autres dépenses.

Quand on aborde l'étude des configurations familiales, on est confronté à l'ambiguïté de termes ménage et famille. Ainsi, Bonvalet C. et Lelièvre E., (2015) rappellent que ces concepts n'admettent pas la possibilité de prendre en compte de ce qui se passe effectivement du côté des familles. Surtout le fait de décrire les stratégies de mobilité et de reproduction sociale mises en œuvre au sein de la parentalité. D'autre part, le fait que la famille soit définie dans le recensement à partir de la corésidence a introduit et entretient l'ambigüité entre ménage et famille.

Le rôle central donné à la résidence dans la définition de la famille pose problème. A vouloir décrire la famille par le ménage, on met en effet au second degré ce qui pourtant la constitue : les liens familiaux. De ce fait, la famille peut désigner les liens de parenté et d'alliance entre individu. Ces liens peuvent être lointains comme ceux des cousins ou cousines et des adoptions. (Bonvalet C. et Lelièvre E., Idem).

Si on analyse les liens familiaux multiples ou pluriels, la famille est définie autrement. Pour Bonvalet C. et Lelièvre E., (2015 : 93), la famille n'est ici qu'une partie du ménage. On peut trouver différents membres constituant l'ensemble du ménage mais relevant d'autres familles. Par conséquent, un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Dans notre étude, nous pouvons adopter la définition du ménage en tant qu'un foyer où les rôles sont observés par rapport aux différentes familles qu'on peut trouver dans une cellule (logement). Ainsi, le concept ménage a une grande extension que la famille.

c. Monoparentalité

Pour Christine Tichit (2005), le concept de « monoparentalité » renvoie à la spécificité d'une approche francophone de la question qui a évolué au cours des années 70 dans le contexte de divorce, de l'union libre, de la désinstitutionalisation et l'éclatement des noyaux familiaux ; il s'est totalement substitué à d'autres dénominations (cellule matrifocale, matricentrique…) plus proches du terme utilisé en anglais (matrifocality). Ainsi, la catégorie « famille monoparentale » a été créée dans la perspective de définir ce type d'unité familiale comme « variante » et non plus forme « déviante » des unités domestiques dites « normales » ou « complètes ».

Ce qui revient à considérer, selon Séchet R. et al. (2003) que la famille monoparentale constitue un ménage qui comprend au moins une famille de recensement à laquelle l'on peut rencontrer un parent seul avec plusieurs fils et filles jamais mariés. Mais ce ménage comme famille économique a comme personne de référence un père seul ou une mère seule.

Comme le montrent ces auteurs, l'Afrique héberge nombreuses situations de monoparentalité. Les causes varient selon le contexte. Par conséquent, elles peuvent être dues à l'évolution du statut matrimonial (divorcé, veuve), aux situations personnelles (choix de vie hors la tradition), obligation pour l'aînée des filles de prendre en charge des frères et sœurs cadets après le décès des parents. Dans cette logique, les différents critères définissent la monoparentalité et font que l'appréhension de cette notion devient de plus en plus difficile. Il s'agit de critères[4] juridique, démographique, économique, subjectif.

Christine Tichit (2005), à son tour, présente deux modèles dominants de monoparentalité avec d'autres formes de monoparentalité. Dans les modèles dominants, il s'agit de la monoparentalité passive où les femmes chefs de ménage ont cessé d'avoir des enfants, et

[4] Séchet R. et al. , (2003 : 12-14), expliquent ces critères partant des observations en Afrique subsaharienne. Pour le *critère juridique*, au regard de ces lois est un élément important pour expliquer certaines phases de monoparentalité. Ces phases peuvent être des périodes transitoires liées généralement à des divorces ou des veuvages, les remariages rapides. Cependant et malgré les pressions sociales, certaines femmes veuves ou divorcées décident de ne pas se remarier. Le *critère démographique* définit la famille monoparentale par l'absence de conjoint. Ainsi, se présente la famille monoparentale de *jure* : pas de partenaire légal ou concubin, et la famille monoparentale de facto : absence de l'homme pour une longue durée (emprisonnement, migration de travail, émigrations liées aux catastrophes, aux guerres, aux inondations. Le *critère économique* : il arrive aux femmes d'être les chefs de fait de l'unité familiale sans en avoir le statut. Son autorité reconnue tient largement à la capacité de financer la nourriture quotidienne, les besoins de base et les habits de fête, ce qui est considéré comme une prérogative des hommes. Le *critère subjectif* : c'est la monoparentalité déclarée. En Afrique, le poids du « mari social » fait que des épouses séparées de leur mari et qui savent qu'elles ne reprendront jamais la vie commune, préfèrent se dire mariées plutôt séparées.

La monoparentalité active où les femmes ont continué d'en avoir les enfants. C'est-à-dire elles s'y investissent sur l'avenir des enfants qui se traduit par le refus de « sacrifier » les enfants au remariage, le refus de lévirat.

Pour ce qui est des autres formes de monoparentalité, on peut mentionner la monoparentalité dépendante des mères hébergées, la monoparentalité des femmes qui lèguent momentanément leurs enfants (surtout mineurs) aux membres de sa famille, la monoparentalité latente des femmes qui confient momentanément la totalité de leurs enfants aux membres de sa famille : mères en union libre et les célibataires qui sont les plus concernées par cette pratique qui leur permet de se libérer pour une nouvelle union ou l'exercice d'une activité, la monoparentalité masculine où l'homme confie traditionnellement ses enfants à une autre épouse, à sa mère ou à une sœur. Certaines de ces femmes sont au départ dans la polygamie, mais abandonnées par leur mari. Elles se réservent de l'autonomie effective car elles dépendent encore de leur mari dans la forme conjugale, car elles sont mariées. Par contre, d'autres sont veuves mais après un temps, elles préfèrent trouver leur autonomie résidentielle dans l'objectif d'encadrer sa descendance.

Par rapport à cette étude que nous menons, la monoparentalité croise la définition que présente Christine Tichit (2005) en ce sens que dans les enquêtes que nous avons menées, le modèle de monoparentalité passive fait office dans le terrain de notre étude. La plupart de femmes chefs de ménage ont cessé d'avoir des enfants après séparation ou la mort de leurs maris ; par contre, d'autres continuent à en avoir selon que la situation monoparentale ne leur permet de rester ainsi. Elles restent en majorité dépendantes de relations et de biens que leurs maris ont laissés pour la survie de leurs enfants. D'autres, par contre, sont dans la monoparentalité active dans la mesure où elles sont plus indépendantes après la séparation ou le divorce.

d. Représentation des femmes dans le Bushi

Parler de la représentation des femmes dans le Bushi ne va pas sans une considération que les femmes ont de par la conception et la mentalité africaine. On peut les remarquer chez Robert Maistriaux (1964 : 479) quand il présente l'entendement qu'on a de l'épouse en Afrique. En fait, l'auteur note que le paramètre psychique de la femme qu'elle soit dans l'espace urbain tout comme dans l'espace rural, reste identique. De la sorte, son rôle majeur est d'assurer la continuité lignagère dans l'abondance. De plus, rassure Kpadonou et al. (2015), au sein des ménages, la quasi-exclusivité des tâches ménagères et des soins des enfants revient aux femmes.

Ces rôles constituent des éléments importants de leur statut et de leur reconnaissance sociale. Par conséquent, l'image de la bonne épouse passe par l'entretien de foyer, de bien cuisiner et de s'occuper des enfants.

Ce qui, faisant foi au rôle d'engendrer, convient de rassurer à la femme son rôle d'éducatrice des enfants (Njangu A. et al. 1996). Ces auteurs constatent que dans les écrits déjà en vogue, comme dans les propos des congolaises et congolais, le rôle de la femme congolaise en général et celle du Sud-Kivu en particulier dans l'éducation de l'enfant renferme deux connotations. La première est celle de la construction de la Nation par le fait qu'elle est la mieux indiquée pour transmettre les connaissances à sa progéniture. La seconde, par contre, est celle du progrès et de l'échec de la Nation, car la femme est la responsable de l'éducation de l'enfant selon l'adage : « éduquer une femme, c'est éduquer une Nation ».

Consécutivement, la représentation des femmes dans la culture shi (Bushi) recadre la place et le rôle de l'épouse. Déjà dans les proverbes shi, certaines expressions explicitent bien en amont la place et la considération de la femme dans cette société. C'est par exemple le proverbe : *« Omukazi ye murhima ali eka »* qui se traduit par *« la femme, c'est le cœur qui demeure au foyer »* (Kagararu N., 1976 : 282).

Ainsi, Pierre Colle (1971 : 63-68) présente les idées que les bashi se font de la femme. La femme comme une épouse est un être faible. Elle ne jouit pas de cette considération de respect comme on peut l'estimer chez les chrétiens. Une femme mariée est un être passif, qu'on ne consulte presque pas. Dans ce cas, elle est comme un simple capital. Alors aux yeux de leur père, elles ne sont que des produits à fructifier ; une source de production. D'où les descriptions sémantiques illustrent tant soi peu la considération au rabais de la femme. S'appelant « mukazi », le radical de ce mot est « kazi », « Ka » est le signe d'infériorité, la marque du diminutif « zi » indique une souche, une source ; de sorte que « Mukazi » signifiant « un être inférieur qui sert de souche à d'autres choses ». Par conséquent, le père est maître au foyer et la mère commande à ses enfants tout en étant maîtresse de la cuisine. L'épouse est pour son mari une valeur de rapport qui s'explique par la grosse besogne : cultures de champs, coupe du bois, préparation des aliments, élevages.

C'est dans ce contexte que le proverbe *« Nabarhamire »* qui signifie *« ma fatigue a été une valeur pour mes frères »* explique le grand rôle de la femme dans le ménage. Ce qui, pour Kagararu Ntabaza (1979) constate que ce proverbe témoigne de la dignité, de la loyauté et la sagesse durant toute la vie de la femme shi.

Partant de cette description sur la représentation de la femme au bushi, notre étude saisit certaines réalités qui font preuve dans le milieu rural tout comme dans le milieu urbain. Dans le milieu rural, certains ménages dirigés par les femmes soutiennent encore cette considération dans l'éducation des enfants, dans l'exercice des travaux y compris la cuisine et les soins des enfants, l'obligation de rester dans le ménage du mari après son décès.

Par contre, dans le milieu urbain cette considération a abandonné petit à petit la mentalité acquise dans le temps dans la culture bushi. La femme dans le ménage occupe une place de choix dans l'organisation. L'autorité du mari n'est plus absolue comme on peut le constater. Certaines femmes préfèrent vivre seules comme chef de ménage sans dépendre de leur mari ni de la famille de leur mari absent du ménage ou /et de la famille de l'ex-mari. Elles préfèrent mettre en place des mécanismes et des stratégies qui font d'elles indépendantes.

1.2. Du cadre théorique et de l'état de l'art

Nous allons passer en revue des études qui ont été consacrées en Occident et en Afrique sur la notion « famille monoparentale ». Les études sur la situation de monoparentalité féminine en Afrique ne sont pas suffisamment développées. C'est sous cet angle, constate Tichit (2005 : 5), que dans :

« L'ensemble de la spécificité, l'organisation familiale féminine est largement sous-estimée par les recherches qui de fait vont jusqu'à nier quand elles réduisent les taux de femmes chefs de ménage à une illusion statistique du fait de la polygamie ».

Des analyses sur la famille étendue ont été menées par les anthropologues. Ce peu d'investigation de départ sur un sujet pourtant massif dans le monde se justifie par le fait que la monoparentalité féminine en Afrique est que le statut des femmes vivants seules avec des enfants n'est pas comprise sous le sol africain. D'abord, aborder en ce sens une telle recherche, les femmes ont du mal à exprimer clairement leur statut en qualité des femmes seules chefs de ménage. Ensuite, le fait que ces femmes entretiennent les relations et les mécanismes de s'organiser seules sans mari n'autorise pas la mise en considération d'un bénéfice quelconque du statut précité : chef de ménage.

Plusieurs auteurs font état de lieu de cette notion tout en marquant les limites selon les contextes et les continents mais aussi et surtout dans l'aspect chronotopique de la monoparentalité.

Ainsi, les sciences sociales et la sociologie de la famille ont contribué à l'évolution des familles monoparentales. Ce qui a permis la proposition des interprétations et des modèles de comportements dans son évolution. (Séchet R. et al., 2003)

Il revient cependant de visiter les différentes approches et les concepts qui expliquent davantage le fonctionnement des modèles familiaux existant dans l'objectif de comprendre l'organisation du ménage. Cependant, la trajectoire de vie est perçue comme le facteur explicatif essentiel des configurations familiales (Widmer E., 2010). Le concept des trajectoires peut être défini en tant que *« modèle de stabilité et de changements à long terme des statuts, des rôles et, plus généralement des insertions sociales des individus »*. (Widmer E. et Ritschard G., 2011). Au fait, derrière la pensée de cette définition, il y a de quoi à considérer que ces trajectoires sont socialement inscrites et structurées par des normes et des attentes sociales.

Dans ce cadre, l'approche des familles autour des configurations admet la notion du capital social permettant de révéler mieux l'organisation des familles. (Furstenberg F. F. et Kaplan S., 2004). C'est dans cet ordre d'idée que Pierre Bourdieu (1980 : 2-3) définit le capital social étant *« l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durables des relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance »*.

Pour ce faire, les familles se distinguent en fonction du capital social familial qu'elles reproduisent et mettent à disposition de leurs membres (Furstenberg F. F. et Kaplan S., 2004, Coleman J., 1998). L'éventualité d'accès aux différentes ressources émotionnelles ou instrumentales, constituées par le capital social dans les configurations familiales, consiste en leur portée capitale quand il convient de réussir dans les dimensions primordiales de la vie pendant les moments de crise. Deux principaux sociaux types font état de distinction à la notion du capital social. Il s'agit de « chaîne » (Coleman, 1988) et de « pont » (Burt S., 1995, Granovetter M., 1995). Par rapport à la « chaîne », le regard est porté à la présence des liens forts et durables dans le réseau, avec des interactions fréquentes et une forte connotation émotionnelle. Le type « pont » atteste des relations partiellement peu fréquentées qui ne durent pas mais permet qu'il y ait une raison émotionnelle particulièrement solide. Ce qui fait que dans les familles contemporaines ces deux types de capital social jouissent d'une place importante (Widmer E., 2010).

Dans une autre lecture, force est de constater que les différentes aides sont nourries par les échanges dans les familles surtout par rapport aux relations intergénérationnelles. A cela, une grappe des relations comme celle des frères et les sœurs ainsi que des amis interviennent dans le soutien moral et que les parents paraissent comme acteurs de l'aide instrumentale (Kellerhals J., 1998), Coenen-Huther J. et al. (1994). C'est à ce niveau que Kellerhals J. (1998) note sur la diversité de l'ouverture à la notion de parenté.

C'est aussi l'avis de Bonvalet C. et Lelièvre E. (2015) en notant que la famille ne se limite pas à l'idée de la parentalité qu'on pouvait établir dans le sillage du ménage, mais plus encore l'observance est démise dans l'alliance entre individus qui jouissent d'une parenté. Dans cette perspective, Catherine Bonvalet (2003) place au cœur de l'organisation familiale la notion de la « famille-entourage ». Celle-ci est définie à l'aide de la réunion des trois critères (les affinités, la fréquence des contacts et l'entraide) dans la distinction de deux types de familles selon la distance géographique : la famille-entourage dispersée et la famille-entourage locale. La première catégorie correspond à des ménages où le chef entretient des relations fortes avec un nombre de leur parenté sans habiter la même circonscription communale. Par contre, la seconde catégorie, comprend les ménages où le chef habite à proximité d'un parent proche avec de liens étroits. L'objectif est de mesurer le degré de solidarité (forte, faible ou modérée).

Et Serge Paugam (2018), de renchérir qu'il n'y a pas d'existence d'une quelconque société humaine sans la solidarité des différents membres. La solidarité ainsi comprise postule la norme morale qui doit être acceptée par tous et par conséquent cette solidarité devient le soubassement de la vie en communauté. D'où, il faut considérer la solidarité intergénérationnelle comme prioritaire assurée par la famille.

Un constant majeur se pose à l'horizon par rapport aux relations avec la parenté. Ce sont les inégalités socio-économiques (Lemarchant C., 2006). Comme de nombreux auteurs l'ont pu démonter, les formes de structure des réseaux sociaux et d'entraide se démarquent en raison de l'appartenance aux milieux sociaux. Cependant, dans les milieux les plus modestes, on retrouve les réseaux serrés et denses, principalement centrés sur la parenté et qui se caractérisent par des rencontres et des contacts très réguliers. Tandis que dans les milieux moyennement et hautement dotés du capital culturel, on développe de préférence des réseaux de relations amicales, et dont la taille s'accroît avec le niveau d'étude. (Heran F., 1988), Martin C. (1994), Degenne A. et Lebeaux M. O. ,1993).

Comme on peut le constater avec Anne Unterreiner (2018), la séparation parentale est un événement dans le parcours de vie qui laisse des conséquences importantes dans les quotidiens des familles. Pour ce faire, la transformation d'hébergement dans le sillage des configurations familiales a fait naître la notion de l'« espace social » dans le livre de Jean Remy (2015) où un groupe des sociologues ont mis du sérieux pour interpréter *« l'espace, un objet central de la sociologie »*, comme indique le titre de l'ouvrage de Jean Remy. Les interventions de Jacques Marquet en collaboration avec Laura Merla (2018), montrent combien les mobilités relationnelles et familiales, professionnelles et géographiques sont aujourd'hui de monnaie courante et susceptible d'avoir l'impact sur la vie de l'ensemble des membres de la famille. Il se remarque que l'espace matériel constitué par l'habitat, les différents éléments tels que la disposition, le nombre de pièces, le degré de l'individualisation ou de promiscuité qu'il impose pèsent sur les modalités d'arrangement entre les individus. Cependant, avec le modèle de la recomposition familiale, il est plus difficile de mettre en œuvre, surtout dans les milieux moins dotés sur le plan économique.

Dans les stratégies de préférence, les individus comptent sur le secours des membres de la famille (parents, grands-parents ou fraterie), de l'ancien conjoint dans le cas de divorce, des amis ou encore des collègues de service. Claude Martin (1994 :1578) note à ce sujet que *« l'appartenance sociale recouvre à la fois des pratiques culturelles, des valeurs, des repères normatifs différents et, des modes de sociabilité, des types de réseaux nettement caractérisés et des soutiens variables ».*

Claude Martin (1994), fait également dans son étude *des unions post-divorce* une différenciation selon la situation conjugale et le rapport avec l'orifice sur l'environnement extérieur. Les parents gardiens dans la situation de monoparentalité et ceux qui se remarient développent le plus souvent des réseaux restreints (c'est-à-dire composés d'un petit nombre de membres) avec focalisation sur la famille d'orientation (parents et fraterie). Par contre, les personnes en unions libres avec un partenaire cohabitant se caractérisent le plus souvent par des réseaux amicaux et de taille moyenne. Enfin, la présence des amis est aussi très manifestée dans les réseaux de parents gardiens qui ne cohabitent pas avec le nouveau partenaire, et qui, en général, s'engagent dans un réseau élargi. Il sied de noter que le nouveau conjoint devient le pourvoyeur indispensable du ménage.

L'influence sur les configurations familiales s'inscrit d'abord dans les contraintes structurelles des individus (la proximité des membres de la famille, la présence des amis, par exemple, et dans la continuité de l'histoire personnelle, et des ressources relationnelles à disposition. (Kellerhals J. et Widmer E., 2005), Widmer E., 2010).

La majorité de chercheurs ont pu remarquer que, suite à la rupture conjugale, les femmes se remarient beaucoup moins que les hommes. De même, il a été confirmé qu'un mariage précoce entraîne un plus grand risque de connaître le divorce. En conséquence, plus on se marie tôt, plus le risque de divorce menace l'avenir du couple. On sait aussi que les femmes les plus jeunes se remarient le plus souvent (Martin C., 1994). Ce fait est surtout lié à des aspects des biographies des femmes qui révèlent que l'âge du divorce influe fortement sur le remariage (Festy P. (1988), Roussel L., 1989).

Les prédispositions quotidiennes qui se craquent pour les femmes sont subséquentes : après la rupture, elles entament le plus souvent une longue étape de monoparentalité. C'est qui crée une solitude conjugale des mères gardiennes. Cette solitude est justifiée parfois par diverses raisons : elle peut être aussi liée à une volonté de l'indépendance et de l'autonomie, ou encore par la crainte de se livrer à nouveau dans une relation de couple, par exemple suite à une rupture difficile.

Ori B. (1998) fait remarquer que la place et le rôle en investissant dans les espaces urbains africains doivent en même temps attirer une attention exceptionnelle à la monoparentalité féminine. Il affirme que les femmes en situation de rupture ou de prise de distance vis-à-vis de leur attachement matrimonial, familial et communautaire et, qui dans leur solitude, sont portées par une quête des moyens de se prendre en charge et d'assurer leur autonomie.

A cet effet, l'auteur décrit les modalités et les processus d'insertion (initiatives et stratégies d'entreprise, mimétisme) dans les actions de la débrouillardise, l'adversité et les risques dans la quête de se prendre en charge où la réussite cache l'échec. C'est dans cette vision que Tichit C. (2005) constate que la monoparentalité, les liens familiaux, le ménage, les noyaux familiaux, l'unité domestique restent au centre de la problématique car le ménage monoparental, généralement nucléaire en occident, prédomine sous forme élargie et au sein de la famille étendue en Afrique.

De la sorte, rappelle Claude Martin (2003) les conditions difficiles dans lesquelles vivent nombre des ménages monoparentaux surtout les femmes seules qui élèvent les enfants en travaillant. Les tâches domestiques et le suivi scolaire des enfants montrent combien il est difficile de trouver le temps nécessaire pour s'occuper de ses autres obligations.

C'est sous cet angle que ces auteurs postulent la mise en considération de définitions de famille sous la dépendance du contexte géographique. Ainsi, dans les pays d'Europe et d'Amérique, les notions de familles et de ménage ont été différenciées sur base des critères administratifs comme celui de recensements. Ce qui n'est pas le cas dans des familles contemporaines comme le constate François de Singly (2017 : 10), où la famille se caractérise par ses fonctions de reconnaissance, de soin et de solidarité ; qui ne sont pas de critères formels mais, bien plus, des fonctions spécifiques.

C'est dans cette manière que François de Singly, cité par Christine Tichit (2005) suggère la notion de « multiparentalité » doit être un appel au Sud pour prendre en considération les divers transferts et partages qui se réalisent dans les réseaux de solidarités plus vastes. Cela se justifie par le fait que dans les pays du Sud, l'Etat-Providence et les politiques sociales demeurent limitées. Par la suite, les solidarités familiales sont centrales dans la vie des individus (XIX^{e} Colloque international de l'Aidelf, 21-24 juin 2016).

Cette question comme le pense Tichit C. (2005) dépasse amplement le cadre de la monoparentalité féminine avec femme comme chef de ménage. Car, en Afrique, les ménages sont inscrits dans des réseaux de solidarités familiales et maternelles. D'où, l'approche dynamique des nouvelles configurations sociodémographiques montre que l'équation entre famille égale ménage ne dispose pas de la même appréhension (Bonvalet C. et Lelièvre E., 2015).

De même, Séchet R. et al. (2003 : 5) font état de lieu de familles monoparentales en Occident et en Afrique, tout en nuançant sur la famille du ménage. C'est ainsi, qu'ils sont convaincus que *« les familles monoparentales présentent un caractère encore plus incertain que celle de famille, d'autant plus que les familles monoparentales peuvent se trouver au sein de ménages complexes »*. Cette expression ne décrit pas la même réalité selon les pays et selon le regard adopté concluent ces auteurs. En Occident, par exemple, la construction de la famille relève des statistiques, de droit des institutions, des sciences sociales et des politiques que les Etats mettent en œuvre pour assurer la protection des personnes et pour maintenir ou renforcer la cohésion sociale. En Afrique, au contraire, la multiplicité des parents rend pertinent la lecture de la famille en termes de monoparentalité, renseignent ces auteurs.

Ainsi, constatent-ils que les évolutions socioéconomiques rapides auxquelles est confronté ce continent font émerger de nouvelles situations où la caractérisation en termes de famille monoparentale semble tout à fait pertinente.

Pour ce faire, Fatou Sow citée par Olivier David et Séchet R., (2004) incorpore les femmes chefs de ménages aux chefs de familles dans l'optique de considérer que l'unité économique de base se justifie comme la famille.

Dans notre étude, nous nous baserons sur les théories développées par les auteurs ci-haut évoqués et centrerons notre attention sur la femme comme chef de ménage et sur les liens entre ce ménage monoparental féminin et les différents paramètres qui peuvent expliquer l'organisation quotidienne du ménage.

Les différentes approches théoriques font preuve et insistent sur l'organisation familiale des familles en recomposition. Cela permet de statuer sur les configurations familiales avec une page historique et biographique consacrée à la femme gardienne des enfants. Sans perdre de vue, les notions ci-après croisent mieux les analyses de notre étude. Il s'agit de : les configurations familiales (Widmer E., 2010), trajectoires (Widmer E. et Ritschard G., 2011), Capital social (Furstenberg F. F. et Kaplan S., (2004), Bourdieu P. (1980), Coleman J. (1998), Burt S., 1995, Granovetter M., 1995), les relations intergénérationnelles (Kellerhals J., 1998), Coenen-Huther J. et al. (1994), Pitrou A. (1992), les réseaux sociaux (Heran F., 1988), Martin C. (1994), Degenne A. et Lebeaux M. O., 1993), la parentalité à la parenté (Bonvalet C. et Lelièvre E., 2015), la famille-entourage (Bonvalet C., 2003), la solidarité (Paugam S., 2018), l'espace matériel (Marquet J. et Merla L., 2018), les stratégies des femmes après rupture conjugale (Ori B. (1998), les modèles de familles monoparentales féminines (Tichit C., 2005), etc.

Conclusion partielle

Ce chapitre a permis de nous plonger dans une clarification des concepts de base et de poser les différentes appréhensions de la théorie en rapport avec notre étude. Dans un premier temps, les concepts : famille, ménage, monoparentalité et représentation des femmes au bushi ont été définis mais leur compréhension peut varier selon les sociétés étudiées. Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressé à la monoparentalité en Afrique et en Occident.

Chapitre deuxième : Méthodologie et terrain d'étude

Dans ce chapitre, nous allons présenter la méthodologie du travail dans laquelle nous parlerons de type d'étude ainsi que des techniques de collecte des données. Dans le premier sous point, nous allons toucher la population d'étude et l'échantillonnage, la période de collecte des données, les paramètres à observer, la conduite de la recherche et la source des données. Le deuxième sous point, quant à lui, parlera des techniques de la collecte des données, de sites de recherche, de la description des lieux de collecte des données.

2.1. Type d'étude

Cette étude cadre avec la socio-anthropologie de la famille. Cette dernière s'occupe d'examiner et d'analyser les différentes configurations socio-démographiques des familles. Dans la mesure du possible, la socio-anthropologie de la famille trouve sens dans la composition de la famille et son organisation. C'est dans cette logique qu'on rencontre diverses formes de famille selon le contexte culturel.

Elles peuvent être nucléaire, recomposée, monoparentale, etc. Ainsi, la forme familiale monoparentale fait référence à cette étude que nous menons. Cependant, l'étude est descriptive dans la mesure où elle dégage le profil et les caractéristiques socio-économiques de femmes chefs de ménage. Elle est aussi analytique dans le souci de présenter la manière dont ces ménages fonctionnent dans cette zone d'étude.

2.1.1. La période de collecte des données

La période qui couvre cette étude est comprise dans le temps impartit allant du 18 septembre au 20 mars 2020. Elle a pris environ six mois de recherche. Cette période d'enquête a couvert deux grandes activités : le contact avec le milieu et l'identification des personnes-clés pour la détermination de travail ; les entretiens proprement dits au niveau des ménages conduits d'une part par certaines gens connaissant le milieu et d'autre part par nous même dans le milieu que nous connaissons mieux.

2.1.2. Paramètres à observer

Nous avons rencontré quinze personnes et avons centré notre attention sur les paramètres suivants : diversités de profils socioéconomiques, trajectoire différente, milieu différent de vie (écosystème social). Dans cet ordre, d'autres paramètres ont été intéressés par l'observation sur le ménage monoparental féminin. Il s'agit de dix variables indépendantes dont la famille monoparentale féminin dépend d'elles : l'écosystème social (Milieux urbain, semi-rural, rural), divers liens sociaux qui interviennent dans l'organisation familiale (les membres familiaux, les amis et autres relations), le mode d'acquisition de l'espace vital (le statut d'occupation du logement et le taux d'occupation du logement), le mode d'acquisition des besoins de survie et de la consommation (nourriture, eau, soins de santé, scolarité des enfants, etc.), les formes de familles monoparentales, le revenu de ménage, la composition du ménage et son organisation (monoparentalité avec ses propres enfants, la monoparentalité avec apparenté), le chef du ménage, les dépendants, les types d'activités.

2.1.3. La conduite de la recherche et la source des données

Cette étude a procédé par les entretiens biographiques avec les femmes chefs de ménage. Nous avons utilisé l'entretien semi-directif et avons élaboré un guide d'entretien dont nous nous sommes servis dans les entretiens avec les enquêtés. Ce guide d'entretien a été adressé aux femmes chefs de ménage et vivant en monoparentalité âgés de 28 ans et plus dans tous les ménages de l'échantillon, soit cinq individus (femmes) pour chaque entité de cette étude. Il renseigne sur leur profil et les caractéristiques socio-économiques du ménage (leur trajectoire de vie, leur situation matrimoniale, leur organisation dans leur vie quotidienne et leurs relations avec les familles élargies et les différentes connaissances).

Ce qui a débouché sur leur niveau d'instruction, à la durée de l'union, à l'âge de mariage, à la durée de la monoparentalité et aux différentes activités. Il renseigne entre autres sur la composition du ménage, le mode d'acquisition du logement, au revenu, à la consommation moyenne disponible par jours.

Le contenu des données n'a pas permis de mesurer le temps consacré aux tâches domestiques et aux activités. Mais on sait pour l'ensemble des personnes qui composent le ménage et qui participent quotidiennement aux différentes tâches domestiques.

Dans cette présentation, on remarquera d'une part la diversité des réponses et des motifs préférentiels de la configuration sur l'organisation du ménage monoparental féminin, soit un rappel en cohérence avec les différentes formes de la monoparentalité, et d'autre part, l'indication que l'interlocuteur, et non le chercheur « qui sait », afin de lui indiquer qu'il dispose d'une grande marge de liberté dans ses propos.

La question introductive de cette étude est la question 1 du guide d'entretien qui n'a pas été rédigé au hasard et correspond aux hypothèses de recherche. A partir de la question 11 jusqu'à la question 16 du guide d'entretien sont le moment, sans confondre les rôles et les activités de mettre la personne interrogée en position d'analyste du phénomène étudié afin de recueillir un maximum des pistes d'interprétations conformément à la dynamique de la vie en tant que chef de ménage. Elles lui donnent une dernière possibilité de déployer sa lecture de la réalité sur la monoparentalité.

En particulier, une série de question portant sur l'organisation du ménage et les activités réalisées ou non réalisées par les femmes chefs de ménage, sur la responsabilité dans certaines tâches du ménage et le regard porté sur l'image que l'entourage et la société porte sur la femme en situation de monoparentalité ont parachevé le guide d'entretien. Ces quinze entretiens ont été systématiquement transcris pour faire l'objet de l'analyse.

2.2. Techniques de collectes des données (analyses et variables mobilisées)

Dans un premier temps nous avons présenté une analyse descriptive du profil sociologique des ménages monoparentaux et le mode d'organisation des familles monoparentales selon les différentes caractéristiques socio-économiques. Nous avons choisi de nous concentrer sur deux éléments qui font sens sociologiquement dans le ménage monoparental : la composition du ménage d'une part et de son organisation de l'autre. La femme chef du ménage et les dépendants constituent l'ensemble de membres du ménage.

Ils sont déterminés par un certain nombre de modalités qui permettent d'identifier le ménage : l'Age, le statut matrimonial et sa durée, le niveau d'instruction de la femme, et son âge, le nombre des enfants dans le ménage et de la situation de leur scolarité. L'autre modalité concerne les types d'activités des femmes chefs de ménage en qualité de fonctionnaire, de commerçant, de cultivateur dans les trois milieux (Bukavu, Mudaka et Kaziba). Ces modalités ne vont pas sans une quelconque influence sur le revenu pour l'organisation du ménage. Ainsi, les femmes salariées se démarquent positivement dans l'organisation du ménage que celles commerçantes, agricultrices, les aidées et celles dépendantes du système de ristourne des différentes associations et coopératives. D'où la variable revenue est dépendante de types d'activités qu'effectuent ces femmes ; sources de production justifiant l'organisation familiale.

Dans cette même analyse, nous en avons décrit le mode d'acquisition de l'espace vital par les femmes chefs de ménage d'une part, et de l'autre sur les besoins de leur survie. Ces deux variables décrivent la situation quotidienne des femmes. L'acquisition de l'espace vital a comme dimension le statut d'occupation qui évoque en son sein des modalités comme celui de locataire, de sous-logé et du propriétaire. Alors que la dimension du taux de l'occupation de la maison admet la modalité du nombre des personnes par pièce. Cependant, l'analyse sur les besoins de survie comme variable indépendante évoque la qualité de nourriture et les modalités d'accessibilité à l'eau, aux soins de santé et à l'énergie, à la communication et au transport. Tous ces éléments influencent l'organisation du ménage monoparental féminin.

Dans le second temps, nous procédons à une analyse compréhensive des ménages monoparentaux féminins et cherchons à interpréter les imaginaires autour de ces ménages en identifiant les différentes formes de monoparentalité féminine, les raisons de ce statut matrimonial y compris les diverses dimensions des difficultés que connaissent les femmes chefs de ménage. Cette variable des formes de monoparentalité dispose des modalités comme celle des femmes passives, des mères dépendantes hébergées, des femmes qui confient leurs enfants aux membres de sa famille et celles qui sont actives (indépendantes).

L'autre variable a été mobilisée dans notre modèle : la variable liens sociaux qui permet de rendre compte de l'organisation du ménage monoparental et constitue la dernière analyse. A travers cette variable, nous cherchons à vérifier les types de solidarité qui interviennent dans ces ménages. L'hypothèse confirmée par les résultats montre que les différentes aides des amis et les soutiens des relations collégiales sont significatifs que celles de membres familiaux.

Par la suite, les thèmes socio-anthropologiques retrouvés dans les données du terrain ont permis de recadrer le cadre conceptuel et théorique de cette étude. Ces derniers ont essayé de nuancer les différentes significations de termes en rapport avec les ménages parentaux féminins et de répertorier les notions de bases sur la monoparentalité. Ce qui a débouché sur les théories qui entre en jeu pour concilier les analyses de terrain avec les questions liées à l'organisation familiale de ces ménages. Pour ce faire, les différentes contributions des auteurs autour de la thématique ont permis de comprendre comment la question de la monoparentalité féminine a été visitée et traitée dans l'univers familial.

Cependant, quinze entretiens ont été systématiquement transcris et ont été analysés. Et pour raison d'anonymat, nous avons opté de donner des noms fictifs aux interviewées. Chaque entretien durait 45 minutes.

Voyons en condensé le schéma de la situation des ménages monoparentaux en figure ci-dessous :

L'organisation familiale du ménage monoparental féminin dépend de dix variables indépendantes qui se présentent comme suit :

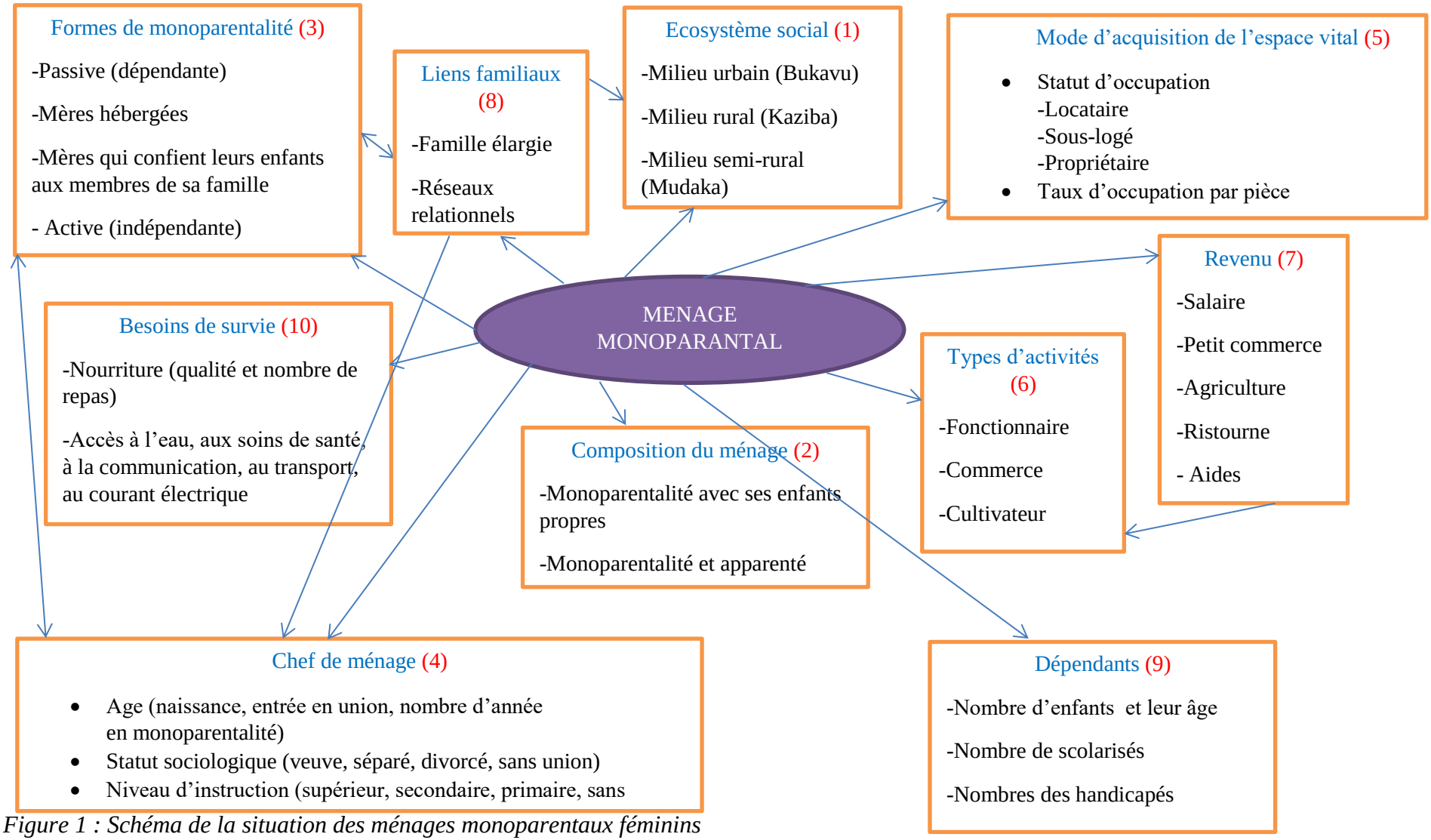


Figure 1 : Schéma de la situation des ménages monoparentaux féminins

2.2.1. Sites de recherche



Source : Cette carte a été conçue sur base de deux logiciels de traitement dont ArcGis et Quantum. Conception de Didier Mugisho, Assistant de cours à l'Institut Supérieur Pédagogique (ISP) de Bukavu, Département de Géographie et sciences de l'environnement.

Figure 2: Carte géographique de Bukavu, Mudaka et Kaziba

2.2.2. Description des lieux de collecte des données

Notre enquête a eu lieu dans trois endroits : la ville de Bukavu, la collectivité de Kaziba qui se trouve dans le territoire de Walungu et Mudaka qui se trouve dans le territoire de Kabare, dans la province du Sud-Kivu.

Le Sud-Kivu est une province de la République Démocratique du Congo. Elle est limitée au Nord par la province du Nord-Kivu, à l'Ouest par le Maniema et au Sud par le Tanganyika. A l'Est, elle est voisine du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie. La province du Sud-Kivu a une superficie de 69.130 km^2 et sa population s'élevait à 3.028.000 habitants en 1997. Elle est estimée actuellement à 3.500.000 habitants, elle a une densité moyenne de 50,6 habitants par km^2. Le Sud-Kivu est situé à l'Est de la République Démocratique du Congo, approximativement entre 1°36' de latitude sud et 5° de latitude sud d'une part et 26°47' de longitude Est et 29°20' de longitude Est d'autre part. Cette province est divisée en trois villes (Bukavu, Baraka, Uvira) et en huit territoires (Fizi, Idjwi, Kabare, Kalehe, Mwenga, Shabunda,Uvira, Walungu). Elle comprend 8 territoires ruraux ainsi que 3 communes. Chaque territoire est divisé en collectivités, et chaque collectivité, en groupements. Ces derniers sont enfin divisés en localités ou villages.[5]

Cette province est issue du découpage de l'ancienne province du Kivu intervenu en 1988. Elle est ainsi appelée car elle se situe au sud-ouest du lac Kivu. Pendant la période précoloniale, la province du Sud-Kivu était subdivisée en plusieurs royaumes dont les principaux furent le royaume du Bushi et celui du Buhavu. Le royaume du Bushi comprenait les territoires de Kabare nord, Walungu et une partie de Mwenga. Le royaume du Buhavu s'étendait de Kalehe à Idjwi.[6]

La province du Sud-Kivu est un brassage éthno-culturel très important. Les principales ethnies sont : les Bashi (en territoire de Walungu, Kabare, Kalehe, Mwenga), les Barega (en territoire de Mwenga, Shabunda, Fizi), les Bahavu (dans le territoire de Kalehe, Idjwi), les Bavira (en territoire d'Uvira), les Bafuliro (en territoire d'Uvira), les Barundi (dans le territoire d'Uvira), les Babembe (dans le territoire de Fizi), les Banyindu (dans les territoires de Walungu et de Mwenga), les Batwa (dans les territoires de kalehe, Idjwi et Kabare).

[5] https://fr.wikipedia.org/wiki/Sud-Kivu, consulté le 13 décembre 2019 à 15h 33
[6] https://fr.wikipedia.org/wiki/Sud-Kivu, consulté le 13 décembre 2019 à 15h 33

Dans l'ensemble de la province, on y trouve une agriculture dominée par des cultures vivrières comme le manioc, la patate douce, la banane, la colocase, l'igname, les arachides, le haricot, le soja, le maïs, le riz paddy, le sorgho. Les cultures maraîchères telles que le thé, le tabac, le palmier à huile, la canne à sucre, le quinquina. On y élève des bovins. La pêche est pratiquée dans le lac Kivu et le lac Tanganyika.

a. La ville de Bukavu

Située au Sud du lac Kivu, la ville de Bukavu est le chef-lieu de la province du Sud-Kivu. A part sa fonction politico-administrative, elle est aussi une ville commerciale, industrielle, touristique, religieuse et intellectuelle. Sa population qui envoisine un million d'habitants connaît un fort exode rural accentué surtout par les troubles politiques dus aux rébellions dans le pays depuis 1996. Bukavu est reliée aux principaux centres urbains du nord, du Sud-Kivu et du Maniema. La liaison avec Goma se fait par route (207 Km) et par voie lacustre. La liaison avec Kindu au Maniema se fait essentiellement par voie aérienne, la voie routière étant impraticable. Bukavu est reliée à la province du Katanga à partir du port de Kalundu sur le lac Tanganyika. Elle est également ouverte sur le Rwanda par Cyangungu et sur le Burundi par Kamvivira. On y pratique la pêche sur le lac Kivu.

b. La chefferie de Kaziba

La chefferie de Kaziba[7] se situe à 55 km de la ville de Bukavu.Elle a une superficie de 192 km^2. Cette chefferie comprend 15 groupements qui sont sous l'autorité du Mwami (roi). La communauté de Bazibaziba est composée en totalité de Bashi. Sa population est estimée à 44.838 habitants. La population parle le Mashi, le Kiswahili. Elle pratique l'agriculture vivrière (le haricot, le sorgho, le maïs, la patate douce, les aubergines), l'élevage des bovins et des porcins. Deux religions y sont pratiquées : le catholicisme, le protestantisme et l'islam.

[7] https://www.memoireonline.com/, consulté le 13 décembre 2019 à 15h 33

c. Le groupement de Mudaka

Mudaka est l'un parmi les 14 groupements que compte le territoire de Kabare. Il est situé à 20 km de la ville de Bukavu. Il a une superficie de 66,5 km^2. La population est de 46732 habitants et sa densité est de 428 habitants par km^2. Le groupement est composé des 6 localités : Chituzo, Chibumbiro, Chinjoma, Chirhogole, Kashungurhi et Mubumbu.

Le groupement de Mudaka est traversé par deux routes principales : Bukavu-Kavumo-Goma et Bunyakiri-Walikale-Kisangani. Les routes de desserte agricole sont impraticables.

Les activités principales menées par la population sont : l'agriculture (cultures vivrières et industrielles), l'élevage (vaches, chèvres, poules, porcs), le commerce. Le centre commercial de Mudaka, constitue un grand marché d'importance régionale et territoriale. Il se trouve sur l'axe routier Bukavu-Kavumo (aéroport) à peu près 22 km de Bukavu. C'est un lieu d'échange entre la population de la ville de Bukavu et celle du milieu rural et des autres milieux périphériques comme : Kabare, Kavumu, Bunyakiri, Kabamba, Katana, Bushumba, Birava.

Conclusion partielle

Ce chapitre vient de traiter de l'aspect méthodologique et du terrain d'étude de notre thématique. Dans la méthodologie nous avons expliqué les stratégies adoptées pour faire cette étude. Nous avons recouru aux entretiens semi-directifs. Nous avions élaboré un guide d'entretien qui nous a permis de récolter des données auprès de nos informateurs.

Nous avons décrit des différents lieux de notre terrain d'étude. Il s'agit de Bukavu comme milieu urbain, du Groupement de Mudaka, comme milieu semi-rural et de la chefferie Kaziba, comme milieu rural.

Dans les pages qui suivent, il conviendra maintenant de parcours le vécu quotidien de femmes vivant en monoparentalité dans la façon de s'organiser avec les dépendants sous leur charge. D'où, l'intérêt d'analyser leur profil sociologique et les caractéristique socio-économique des femmes chefs de ménage.

Chapitre troisième : Du profil et des caractéristiques socio-économiques des ménages monoparentaux dirigés par les femmes

Ce chapitre focalise l'attention sur l'analyse de la trajectoire biographique des femmes en monoparentalité en mettant un accent sur la composition de l'identité et les activités des femmes chefs de ménage. Ces éléments seront complétés par une mise au point de la composition de membres du ménage et les caractéristiques du modèle de logement. En fait, la description de familles monoparentales permet de connaître la situation matrimoniale des femmes chefs de ménages, les types d'activités qu'elles effectuent, leur tranche d'âge, l'année de mariage et de vie seule avec les dépendants, les nombres de dépendants sous la charge, leur âge et les conditions du logement et de leur mode d'acquisition.

Il s'agira de décrire le quotidien et le mode d'organisation de ces ménages notamment les initiatives et les stratégies dans l'organisation du ménage, les modalités et les processus d'insertion dans l'univers des activités. Ces aspects envisagent une observation sur les résultats que procurent les démarches des femmes chefs de ménage dans la réussite tout comme dans des difficultés. Autrement dit, il faut aborder la manière dont ces femmes gèrent leur temps par rapport aux autres activités qu'elles mènent et le suivi de leurs enfants.

3.1. Du profil sociologique des ménages monoparentaux

Les traits sociologiques de femmes vivant en monoparentalité expliquent le rapport entre leur trajectoire biographique et la composition familiale qui, par la description quotidienne de la vie, développent les différentes dimensions dans l'organisation du ménage. Il s'agit d'analyser la situation matrimoniale de ces femmes et ainsi on se sera en mesure de connaître l'identité de chacune d'elles.

3.1.1. Du statut matrimonial de femmes chefs de ménage

Le statut matrimonial est une composante de l'identité des femmes comme position sociale. Ce statut permet de comprendre dans quelle mesure la femme peut se situer dans la société. Ainsi, le tableau suivant présente la distribution des femmes chefs des ménages enquêtées selon leur statut matrimonial et selon leur milieu social d'emplacement.

Tableau 1 : Situation matrimoniale des femmes chefs de ménage

Situation matrimoniale	**Milieu urbain (Bukavu)**	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Veuve	-	2	2
Divorcée	1	1	1
Séparée	2	-	1
Abandonnée	2	2	1
Total	**5**	**5**	**5**

De par ce tableau, nous constatons que la situation matrimoniale des femmes chefs de ménage est caractérisée par quatre composantes. Il se remarque que dans la ville de Bukavu, il n'y a pas de veuves, alors qu'à Mudaka et à Kaziba, le nombre de veuves est égal. Deux femmes sur cinq sont veuves. Cette situation se justifie par le fait que notre échantillon était aléatoire et que nous avons réduit notre entretien à cinq femmes chefs de ménage.

S'agissant des divorcées, il s'observe que dans ces trois milieux, une femme sur cinq a divorcé. Ce nombre réduit s'explique par le fait que la plupart des femmes en situation de rupture ne veulent pas entreprendre la procédure judiciaire parce qu'elles n'ont pas de moyens financiers ou tout simplement elles ont peur d'être la risée de leurs visions, elles préfèrent respecter cette séparation au lieu d'envisager une telle démarche.

Par ailleurs, la séparation est aussi observée dans les milieux urbain et rural. Dans le premier, deux femmes sur cinq se sont séparées de leur mari parce qu'elles ont un emploi qui leur procure un salaire décent qui leur permet de demeurer autonomes. Dans le second, une femme sur cinq est dans une situation de séparation.

Concernant les abandonnées, la ville de Bukavu et le milieu semi-rural de Mudaka présentent le même résultat. Deux femmes sur cinq sont abandonnées. Mais, le milieu rural de Kaziba enregistre un cas seulement.

Cette situation est fréquente dans ces milieux parce que la crise économique pousse souvent les hommes d'abandonner leur famille et vont chercher d'autres moyens pouvant les aider à répondre à leurs besoins parentaux.

Pour bien comprendre cette situation matrimoniale, il convient d'analyser chaque cas de ces femmes chefs de ménage en commençant par connaître l'âge de chaque individu.

3.1.2. De l'âge de naissance et de l'entrée en mariage

L'âge de vie et l'âge d'entrée dans la vie conjugale ont un sens significatif dans le parcours biographique des enquêtées. Aussi, le milieu géographique favorise la prise de décision face au mariage et c'est en fonction du contexte de la vie que l'on mène. Le tableau suivant montre la distribution des femmes chefs des ménages selon leurs tranches d'âges et leur milieu social d'emplacement.

Tableau 2 : Tranche d'âge des femmes chefs de ménage

Tranche d'âge	**Milieu urbain (Bukavu)**	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Age de vie			
Entre 20 à 30 ans	2	-	1
Entre 31 à 40 ans	-	2	-
Entre 41 à 50 ans	3	3	2
51 ans et plus	-	-	2
Age d'entrée en mariage			
Moins de 20 ans	1	4	4
20 ans et plus	4	1	-

Ce tableau fait la répartition de l'âge de naissance et de l'âge de l'entrée en vie conjugale des femmes chefs de ménage. Pour la ville de Bukavu, ces femmes ont un âge qui se classe en deux catégories : entre 20 à 30 ans de vie et entre 41 ans à 50 ans. Par contre, dans le milieu semi-rural (Mudaka), une catégorie des femmes ont un âge entre 41 ans et 50 ans. Mais pour les femmes du milieu rural (Kaziba), une catégorie varie entre 41 ans et 50 ans et l'autre entre 51 ans et plus. Cependant, l'entrée dans la vie conjugale annonce la disparité entre les femmes chefs de ménage du milieu urbain et celles du milieu rural.

Dans le milieu urbain, un cas relève la possibilité de mariage de moins de 20 ans, alors que dans le milieu rural et semi-rural les cas de mariage de moins de 20 ans sont fréquents : quatre cas sur cinq.

3.1.3. Les femmes chefs de ménage dans le nombre d'année de vie conjugale

Le nombre d'année de vie conjugale marque la durée de l'union entre les conjoints. Toutefois, il n'est pas certain que l'union conjugale reste éternelle. C'est pourquoi, toutes les femmes n'ont pas la même expérience en termes d'année de vie maritale. Le tableau suivant montre le nombre d'année de mariage des femmes chefs de ménage.

Tableau 3 : Nombre d'année de mariage des femmes chefs de ménage

Nombre d'années de mariage	Milieu urbain (Bukavu)	Milieu semi-rural (Mudaka)	Milieu rural (Kaziba)
1 à 5 ans	1	-	-
6 à 10 ans	2	3	2
11 à 15 ans	1	2	-
16 à 20 ans	1	-	2
21 ans et plus	-	-	1

Le nombre d'année dans la vie conjugale dépend des différentes circonstances que connaissent les femmes. Il peut s'agir de raisons liées à la mort du mari, de la séparation ou de l'abandon du mari. Cette dernière situation ne détermine pas si la femme reste encore mariée ou pas. Ce tableau présente le niveau de temps sous le toit conjugal avec le mari. Dans le milieu urbain, il se remarque qu'une femme sur cinq le mariage a duré entre un à cinq ans. Ce mariage a été perturbé par les mésententes entre les deux conjoints suite au soupçon de l'infidélité. Entre six à dix ans sont comprises les femmes qui résident dans le milieu urbain et le milieu rural (Kaziba) au nombre de deux femmes sur cinq. Par contre, celles qui habitent le milieu semi-rural (Mudaka) enregistrent trois femmes sur cinq sont entre six à dix ans. Au fait, ces mariages ont connu de ruptures dues au divorce et à la séparation.

Dans la suite, ceux qui ont entre onze à quinze ans de vie conjugale sont plus motivés par l'abandon et l'absence prolongée du mari. Ainsi, dans le milieu urbain, un seul cas est observé. Une femme sur cinq se trouve entre ces âges. Alors que dans le milieu semi-rural (Mudaka), on enregistre le double de celles se trouvant dans la ville ; deux femmes sur cinq sont comprises entre cette tranche d'âge.

Pour les femmes qui ont seize à vingt ans de vie conjugale dans le milieu rural, sont le double du nombre que celles de la ville de Bukavu. Deux femmes sur cinq se situent entre ces âges. Les deux cas retrouvés à Kaziba sont des veuves. Ainsi, elles demeurent dépendantes de leur statut. Alors que celle de la ville, une femme sur cinq se retrouve dans cette catégorie. La catégorie de femmes ayant vingt et un ans de vie conjugale est uniquement observée dans le milieu rural (Kaziba). Ce cas est toujours remarqué dans l'ordre du veuvage comme nous l'avons constaté. Une femme sur cinq est comprise entre ces âges.

Il s'observe une forte disparité entre les femmes chefs de ménage selon le milieu de vie. Les veuves ont beaucoup d'années de vie dans la conjugalité malgré que leur mari les ont laissé précocement. Encore, il convient de noter que celles de milieu rural sont beaucoup concernées par cette stabilité de rester longtemps que celles qui sont dans le milieu urbain. Car, celles de la ville se trouvent souvent dans la difficulté de rester longtemps sous les contraintes conjugales du fait que le coût persistant dans l'organisation du ménage et la survie des dépendants ne peuvent envisager de compter sur ce statut. Cependant, la vie en monoparentalité est donc possible et peut se comprendre d'un ménage à un autre avec un nombre d'année que procure ce statut.

3.1.4. La durée de vie en monoparentalité avec les dépendants

Vivre avec les dépendants est une autre réalité que connaissent les femmes chefs de ménage. Les dépendants constituent l'ensemble de membres du ménage. De ce fait, la composition du ménage donne lieu à la manière de se comporter à la nouvelle structure familiale car leur nombre sous le toit et en charge personnelle de la femme chef de ménage impose une lecture dans l'organisation. Le tableau suivant montre la durée de vie en monoparentalité avec les dépendants.

Tableau 4 : Nombre d'année de vie en monoparentalité avec les enfants

Nombre d'années	Milieu urbain (Bukavu)	Milieu semi-rural (Mudaka)	Milieu rural (Kaziba)
Moins de 5 ans	1	-	-
Moins de 10 ans	4	2	2
Moins de 15 ans	-	1	-
Moins de 20 ans	-	2	2
21 ans et plus	-	-	1

La vie en monoparentalité pour les femmes chefs de ménage dépend de circonstances que nous venons d'évoquer dans les pages précédentes. Ce qu'il faut retenir est que les fondements de cet état de vie ne garantissent pas la mise en place de l'organisation normale de ménage. C'est dans cette logique que l'on peut remarquer par exemple, les veuves ne sont pas au même titre que les séparées.

Ce tableau présente la répartition des années de vie en monoparentalité dans les milieux de vie que nous avons enquêté. En effet, dans le milieu urbain, une femme sur cinq est dans la marge de moins de cinq ans de vie en monoparentalité. Cela se justifie par le fait que le mariage n'a pas duré dans son mode de conjugalité. Cette situation est le fait du divorce précoce. Cependant, la monoparentalité enregistrée en moins de dix ans est plus significative dans le milieu urbain avec le double des autres monoparentalités observées dans les milieux ruraux. Quatre femmes sur cinq sont dans cette marge. Cette situation s'explique non pas par la mort du mari, mais pour certains, c'est le cas d'abandon du conjoint et, pour d'autres, c'est la séparation sans définition claire du divorce.

Comme la situation des abandonnés offre une considération indéniable dans l'échantillon de cette étude, le milieu semi-rural présente un cas précis sur la monoparentalité. Une femme sur cinq se trouve dans la catégorie d'une monoparentalité de moins de quinze ans. Contrairement au milieu urbain, le milieu semi-rural et le milieu rural offrent un autre résultat : deux cas des femmes sur cinq à Mudaka sont dans une situation de monoparentalité dûe au divorce et à l'abandon du mari. Par contre, à Kaziba, deux cas de femmes sur cinq témoignent que leur monoparentalité s'explique par l'abandon prolongé de leurs conjoints. La monoparentalité de moins de vingt ans de vie se trouve avec deux cas de femmes dans le milieu semi-rural et deux cas de femmes sur cinq dans le milieu rural. Ainsi, celles de Mudaka, leur situation s'explique par la mort de leurs conjoints. Il en est de même pour celles de Kaziba. Le cas concernant vingt et un an et plus dans la monoparentalité qu'on trouve à Kaziba se justifie par l'absence de trouver un mari pour le mariage. Cette femme a connu des aventures amoureuses avec des hommes pourvoyeurs. Ce qui fait d'elle le chef de ménage qui connaît des difficultés énormes qui ne lui permettent pas de nouer les deux bouts du mois et d'entretenir ses enfants dont la paternité n'est pas reconnue.

Dans l'étude des femmes chefs de ménage en situation monoparentale, il serait intéressant d'analyser leur niveau de formation et les activités qu'elles exercent.

3.1.5. De la formation scolaire et des activités menées par les femmes chefs de ménage

Le niveau d'instruction et les types d'activités à réaliser ont un impact positif sur la vie de femme en union conjugale car les risques de vie maritale réservent beaucoup de surprises. Le cas de femmes en situation de monoparentalité en est une leçon de s'auto-organiser afin de répondre aux différents besoins du ménage. Le tableau suivant montre le degré de formation de femmes chefs de ménage.

Tableau 5 : Niveau d'étude et Activités des femmes chefs de ménage

	Milieu urbain (Bukavu)	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Titre scolaire			
Licence	2	-	-
Diplôme d'Etat	2	1	-
Certificat d'étude primaire	1	1	-
Sans étude faite	-	3	5
Types d'activités			
Cultivateur	-	2	2
Petit commerce	2	3	2
Fonctionnaire de l'Etat	2	-	-
Pose-faits	1	-	1

Ce tableau présente deux situations : titre scolaire que détiennent les femmes de ménage et les types d'activités qu'elles exercent pendant cette monoparentalité. Concernant le statut scolaire, quatre situations sont observées : des détentrices d'un diplôme de licence, d'un diplôme d'Etat et d'un certificat d'étude primaire. Par contre, le manque de moyens et le décrochage scolaire pour certaines, ont occasionné le manque d'obtention d'un titre scolaire. Cependant, une forte disparité se remarque dans les différents milieux. Alors que dans le milieu rural (Kaziba) cinq femmes sur cinq n'ont pas eu la chance d'avoir un titre scolaire, dans le milieu semi-rural (Mudaka), une femme sur cinq a obtenu un certificat d'étude primaire et qu'une seule femme sur cinq dans le milieu urbain a obtenu le certificat d'étude primaire. Singulièrement, dans le milieu urbain, deux femmes sur cinq ont le qualificatif de licencié et deux femmes sur cinq sont diplômées d'Etat.

Les femmes chefs de ménage exercent trois types d'activités : la culture des produits vivriers et d'autres travaux champêtres, le petit commerce et la fonction administrative au sein de l'Etat. Cependant, le manque d'embauche pour certaines femmes explique l'inactivité et soumet ces dernières au chômage. Alors que dans le milieu urbain aucun cas ne fait mention d'une activité champêtre, le milieu semi-rural et le milieu rural pratiquent cette activité. C'est pourquoi deux femmes sur cinq sur ces deux entités sont cultivatrices. L'activité commerciale y est pratiquée. Dans ce tableau, trois femmes sur cinq dans le milieu semi-rural font le petit commerce comme la vente de tomates, des patates douces, des oranges, des pommes de terre, d'autres produits. Dans le milieu urbain et dans le milieu rural (Kaziba), deux femmes sur cinq font le petit commerce comme dans la vente des souliers usagés et des produits agricoles telles que la patate douce, la pomme de terre et les planches d'arbres.

La pose-faits présente un échantillon mesquin dans les milieux de cette étude. Une femme sur cinq dans le milieu semi-rural et dans le milieu urbain exerce cette activité qui est occasionnelle.

3.1.6. Des dépendants et de l'arrangement du ménage monoparental féminin

Vivre en monoparentalité préoccupe les femmes chefs de ménage car elles doivent s'organiser pour répondre aux différents besoins des personnes qui sont à sa charge, notamment la scolarité des enfants et leur logement. Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépendants sous la charge de ces femmes.

Tableau 6 : Situation de dépendants en charge des femmes chefs de ménage

	Milieu urbain (Ville de Bukavu)	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Age des enfants vivant dans le logement			
Moins de 5 ans	4	-	6
Moins de 10 ans	4	1	4
Moins de 15 ans	7	9	5
Moins de 20 ans	3	8	3
De 21 ans et plus	1	6	2
Composition du ménage			
Monoparentalité avec ses enfants propres	3	1	2
Monoparentalité + apparenté	2	4	3
Handicapés	2	1	3
Scolarité des enfants : nombre des enfants scolarisés par ménage			
Sur deux enfants	2	-	2
Sur trois enfants	-	2	-
Sur quatre enfants	4	4	1
Sur cinq enfants	3	3	-
Sur six enfants	3	-	3
Sur huit enfants	-	4	2
Sur neuf enfants	4	-	-

Ce tableau retrace les différentes situations dans lesquelles se trouvent les enfants qui sont en charge de femmes chefs de ménage. Pour ce qui est de la tranche d'âge des enfants sous la responsabilité de femmes chefs de ménage, il ressort que dans le milieu urbain un ménage sur cinq héberge des enfants moins de quatre ans alors que dans le milieu rural (Kaziba) un ménage sur cinq héberge six enfants. Cependant, les enfants ayant moins de dix ans occupent une place non négligeable dans les ménages du milieu urbain tout comme dans le milieu rural. Un ménage sur cinq héberge quatre enfants, alors que dans le milieu semi-rural, un seul cas fait mention de cet état.

S’agissant des enfants de moins de quinze ans, le nombre est élevé dans ces trois milieux. A Mudaka, neuf enfants habitent dans un ménage, alors qu’à Bukavu et à Kaziba ce chiffre descend à cinq. Concernant les enfants ayant moins de vingt ans, le milieu semi-rural enregistre des ménages qui hébergent huit enfants, alors que dans le milieu urbain et le milieu rural hébergent un effectif peu élevé. Au-delà de vingt et un ans et plus, les enfants ayant cet âge sont observés en majorité dans le milieu semi-rural que dans le milieu urbain et rural. Un ménage sur cinq à Mudaka héberge six enfants alors qu’à Kaziba on retrouve deux enfants et à Bukavu un seul enfant de cette tranche d’âge. Cette situation de nombre très élevé des enfants hébergés dans le ménage est justifiée par le fait que la composition familiale de ces ménages enregistre des enfants des autres membres de la parenté familiale.

La composition du ménage dans les ménages monoparentaux prend aussi en considération la catégorie parentale des enfants qui sont en charge de la femme chef de ménage. Ainsi, il s’observe dans ce tableau que la femme en monoparentalité n’héberge pas seulement ses propres enfants mais aussi ceux d’autres apparentés. C’est pourquoi la distinction vaut la peine pour justifier la tranche d’âge des enfants qui sont pris en considération dans notre échantillon. C’est ainsi que l’on va trouver le nombre d’enfants par ménage appartenant à d’autres parentés est plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain ; il est de 4 sur 5 à Mudaka, 3 à Kaziba et 2 à Bukavu. Ces enfants venus de familles élargies constituent l’ensemble de l’effectif des dépendants sous la charge de ces femmes en situation de monoparentalité.

La prise en charge des dépendants concerne aussi les personnes présentant un handicap. Dans le milieu urbain, deux ménages sur cinq hébergent les personnes handicapées, dans le milieu rural, trois ménages sur cinq vivent les personnes handicapées. Ces handicapes sont entre autres liés à la cécité pour certains et pour d’autres, à l’infirmité de certaines parties du corps.

Cette prise en charge a des conséquences sur la scolarisation des enfants. En effet, ce manque de moyens débouche sur la difficulté à scolariser ces enfants et sur l’abandon scolaire. Toujours est-il que, d’après nos enquêtes les frais de scolarité sont très chers surtout dans écoles privées. Les parents préfèrent faire étudier leurs enfants dans les écoles de l’Etat où les frais sont abordables, mais l’insuffisance des infrastructures scolaires et le nombre très limité de places pour les inscrits font que très peu d’enfants aient la possibilité de faire leurs études.

Pour ce faire, dans le milieu semi-rural et le milieu rural, deux enfants par ménage font leurs études. A Mudaka, un ménage sur cinq à trois enfants dont, deux seulement sont inscrits à l'école. Tandis que les ménages ayant à sa charge moins de quatre enfants, ces enfants bénéficient les études.

Une discrimination d'ordre matériel et financier se remarque pour les ménages ayant en chacun cinq enfants. La priorité se fait pour les enfants qui doivent étudier. Ainsi, un ménage sur cinq, dans le milieu urbain tout comme dans le milieu semi-rural, envoie à l'école trois enfants. Ce même compromis se manifeste pour les ménages ayant à sa charge six enfants. On rencontre que dans le milieu urbain et dans le milieu rural, un ménage sur cinq scolarise trois enfants seulement et les autres enfants restent en décrochage scolaire. Dans les ménages ayant huit dépendants, la situation se complique davantage. Dans le milieu semi-rural, un ménage sur cinq fait scolariser quatre enfants, et en milieu rural, deux enfants seulement se trouvent au banc de l'école. Pire encore dans le milieu urbain, le ménage ayant sous sa responsabilité neuf enfants a du mal à les faire scolariser. Il s'agit de faire étudier quatre enfants du niveau primaire, les autres doivent se limiter au niveau du diplôme d'Etat ou attendre que ceux qui sont dans des classes montantes terminent le cycle.

Le nombre de dépendants à charge de la femme chefs de ménage a une influence sur les conditions de logement. Il permet de comprendre dans quelle manière ces femmes se comportent par rapport au statut du logement pour faire la part de chose à l'emplacement dans les pièces de l'appartement.

3.1.7. Du logement dans le ménage monoparental féminin

Le logement est un préalable pour les femmes chefs de ménage. Pour ce faire, le statut d'occupation permet aux ménages monoparentaux de vivre dans la quiétude. Cependant, le manque du logement influence négativement sur l'organisation de ces ménages. Le tableau suivant présente le mode d'acquisition et les conditions de logement des femmes chefs de ménage avec leurs dépendants.

Tableau 7 : Mode d'acquisition et condition de logement des femmes chefs de ménage selon le milieu de vie

	Milieu urbain (Ville de Bukavu)	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Statut d'occupation du logement			
Locataire	1	2	-
Sous - logée	2	2	2
Logée gratuitement	-	-	1
Propriétaire	2	1	2
Taux d'occupation			
Logement comptant plus d'une personne par pièce	4	1	1
Logement comptant plus de quatre personnes par pièce	2	4	4

Ce tableau montre deux situations pour les femmes chefs de ménage. La première est celle du statut d'occupation du logement avec quatre types de catégories d'occupants. Il s'agit de femmes qui sont soit locataires, soit sous-logées, soit logées gratuitement soit des propriétaires. La deuxième situation concerne le taux d'occupation des logements.

Le statut d'occupation du logement facilite de comprendre le mode d'acquisition du patrimoine et de l'appartement pour ce qui concerne les femmes chefs de ménage. Le milieu dans lequel on se retrouve et les occasions permettant de s'installer avec les enfants peuvent faciliter ou non l'accessibilité au logement. Dans le milieu semi-rural, deux femmes sur cinq sont locataires tandis que dans le milieu urbain, on enregistre une femme sur cinq comme locataire. La situation matrimoniale détermine le mode d'acquisition du statut d'occupation. Dans le milieu semi-rural, on enregistre deux cas ; une femme qui a été abandonnée par son conjoint et une femme qui a divorcé avec son mari mais n'a pas eu la chance de procéder par les démarches judiciaires afin de trouver ses biens.

L'unique cas enregistré dans le milieu urbain concerne une femme fonctionnaire de l'Etat qui s'est séparée de son conjoint et qui a loué une maison dans laquelle elle vit avec ses enfants.

La situation du sous logement est enregistrée pour ces ménages. Tout comme dans le milieu urbain, dans le milieu semi-rural et dans le milieu rural, deux femmes sur cinq sont sous-logées. L'une est divorcée, reste chez ses parents avec ses enfants, l'autre a été abandonnée par son mari il y a six ans et demeure dans la maison de ses parents. Dans le milieu semi-rural, on enregistre aussi deux cas : une femme qui a perdu son mari et qui reste avec les enfants dans une maison familiale et une femme qui a été abandonnée par son mari et qui est sous-logée par les membres de sa famille. Dans le milieu rural, une femme a été abandonnée par son mari a été obligée de retourner sous le toit paternel avec ses enfants que l'autre ne s'est jamais mariée mais a eu des enfants avec des partenaires multiples et reste chez ses parents. Dans le milieu rural, un ménage sur cinq bénéficie d'un logement gratuit ; il s'agit d'une femme qui a été abandonnée par son mari et qui a pu avoir un logement dans une concession de l'église catholique.

Par ailleurs, les propriétaires de logement sont partiellement représentatifs. C'est le cas des séparées, des abandonnées et des veuves. Dans le milieu urbain tout comme dans le milieu rural, deux femmes sur cinq sont propriétaires de leurs maisons : l'une est un fonctionnaire de l'Etat qui a connu une séparation brutale avec son mari et qui a pu construire une maison dans une parcelle qu'elle avait acheté ; l'autre est une femme qui était abandonnée par son mari et qui vit avec ses enfants dans une maison que son mari avait construite. Dans le milieu semi-rural, seule une femme sur cinq est propriétaire.

La composition du ménage a un impact pertinent sur l'emplacement et l'organisation de logement des enfants dans les pièces du bâtiment de ménages monoparentaux. Deux modalités présentent le taux d'occupation dans l'appartement dont disposent les chefs de ménage. La première modalité concerne le logement comptant plus d'une personne par pièce notamment dans le milieu urbain. Quatre sur cinq ménages, logent plus d'une personne par pièce. Trois personnes partagent la même pièce dans des conditions difficiles. De la sorte, la disposition au lit se fait par le renversement de position des personnes. Aussi, les effets comme les habits et les objets scolaires sont suspendus contre le mur de la chambrette et parfois entassés sur le sol. Il faut signaler que la situation n'est pas assez aisée même pour l'appartement qui a deux chambres. La femme chef de ménage occupe une chambrette seule avec deux enfants mineurs.

Ces ménages qui n'ont qu'une seule chambre, qu'on appelle communément « entrer-sortir », la femme et ses enfants logent sur des lits superposés ; leurs effets et le matériel de cuisine y sont entreposé. Cependant, dans le milieu semi-rural et le milieu rural, un ménage sur cinq loge trois personnes par pièce. Dans l'ensemble, ces ménages ont des appartements qui ne dépassent pas deux pièces.

La deuxième modalité est celui du logement comptant plus de quatre personnes par pièce. Dans le milieu urbain, deux ménages sur cinq logent plus de quatre personnes par pièce, alors que dans le milieu semi-rural et le milieu rural, quatre ménages sur cinq placent plus de quatre personnes dans une même pièce. Ces pièces sont exiguës et manquent des fenêtres et de l'électricité. Il n'y a pas suffisamment de places pour dormir, les gens doivent se bousculer pour arriver le premier au lit. Les conditions hygiéniques y sont déplorables.

Les maisons de ces ménages monoparentaux ne sont pas toujours en bon état. Dans le milieu urbain, les bâtiments sont dans un état déplorable : il n'y a pas d'espace pour prendre de l'air ; les chambres sont petites (moins de 2 mètres). Les maisons des fonctionnaires ont de l'électricité, de l'eau et de la douche. Leur accès n'est pas facile car il n'y a pas de rue.

Dans les milieux ruraux, ce sont des maisons construites en majorité en bois et en boue suspendue aux arbres. Elles ne sont pas aérées et n'ont ni eau ni électricité. Ces maisons ne sont pas aérées et manquent de l'électricité. Pour mettre à leur disposition de l'eau, des ONGs (OXFAM et IRC) ont construit des puits qui se trouvent soit au milieu de vingt à trente maisons mais pendant la saison sèche, les gens doivent aller puiser de l'eau dans les rivières du village.

3.1.8. Ressources des ménages des femmes chefs de ménage selon le milieu de vie et la consommation alimentaire dans le ménage monoparental

Les sources de revenu ont un impact positif ou négatif dans le ménage. De ce fait, le revenu est condition sine qua none pour s'organiser économiquement dans le ménage. C'est pourquoi l'inactivité de la femme chefs de ménage peut conduire au détriment de la famille et à la vie de dépendants. Le tableau suivant montre les sources de l'argent et la façon dont se présente le mode de consommation de ces ménages.

Tableau 8 : Du revenu et de la modalité de consommation par ménage

	Milieu urbain (Ville de Bukavu)	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Sources d'argent			
Salaire ou revenus d'activité professionnelle, commerciale, champêtre	4	5	4
Ristourne	5	5	5
Aide de la famille et des amis (connaissances)	1	-	1
Revenu par unité de consommation			
Moins de 5 dollars américains	3	5	5
Plus de 5 dollars américains	2	-	-
Modalité de consommation alimentaire par jour			
Une fois	3	4	5
Deux fois	2	1	-
Qualité de nourriture			
Riz	4	2	2
Farine (maïs, sorgho, manioc)	5	5	5
Pomme de terre ou patate douce	5	5	5
Viande ou poisson	3	2	1
Haricot	5	5	5
Feuilles de haricot, de manioc, de patate douce	5	5	5
Niveau de vie perçu			
N'y arrive pas sans faire de dettes	2	-	-
Difficile	3	5	5
Ça va ou à l'aise	2	-	-
Aide à l'extérieur du ménage			
Don à l'étranger	-	-	1

Selon les entretiens, les ménages monoparentaux démontrent que leurs ressources des revenus sont diversifiées dans les trois milieux et cela varie d'un ménage à l'autre et selon qu'on soit en période d'abondance ou en période de crise. Ce tableau ci-dessus fait la répartition de ressources des femmes chefs de ménage selon le milieu de vie et de leur consommation alimentaire.

Cinq facteurs déterminent leur organisation familiale : les sources de l'argent qui couvrent les dépenses du ménage, le revenu par unité de consommation, la qualité de la nourriture que les membres de la famille consomment, le niveau d'appréciation de vie et de l'aide à l'extérieur du ménage.

S'agissant des sources de la provenance de l'argent, quatre ménages sur cinq du milieu urbain et du milieu rural ont des revenus monétaires qui proviennent de leur salaire, des activités professionnelles, commerciales et champêtres. Dans leurs particularités, peu de femmes sont fonctionnaires de l'Etat (*Cf.* Tableau 5). La majorité d'entre elles font les petits commerces et s'occupent de l'agriculture. Dans le milieu semi-rural, cinq femmes sur cinq ont des revenus qui proviennent des activités commerciales et champêtres. Les ressources provenant de l'aide familial sont importantes mais occasionnelles. Ainsi, dans le milieu urbain tout comme dans le milieu rural, un ménage sur cinq bénéficie de l'aide occasionnelle de leurs membres familiaux. Ce qui explique la présence de la majorité des femmes de recourir à la pratique de ristourne comme modèle rapide de s'organiser avec le peu qu'on gagne. Dans le milieu urbain tout comme dans le milieu semi-rural et dans le milieu rural, cinq ménages sur cinq les femmes recourent à la cotisation hebdomadaire ou mensuelle avec un montant inférieur à cinq dollars. A Mudaka et à Kaziba, deux structures associatives (AVEC et MUSO) facilitent la pratique de crédit et de ristourne. D'autres femmes préfèrent faire leur cotisation par ristourne en groupe de dix et se partagent la somme par ordre d'inscription sur la liste (tontines).

Pour ce qui est du revenu par unité de consommation, il ressort que dans le milieu semi-rural tout comme dans le milieu rural, cinq ménages sur cinq consomment moins de cinq dollars par jour alors qu'en milieu urbain, trois ménages sur cinq dépensent moins de cinq dollars par jour. Singulièrement, dans le milieu urbain, deux ménages sur cinq consomment plus de cinq dollars par jour. Il s'agit de ménages des femmes fonctionnaires de l'Etat.

S'agissant de modalité de consommation alimentaire, le nombre de repas par jour dans les ménages monoparentaux dépend aussi de la possibilité financière de femmes chefs de ménage. Ainsi, il se remarque une forte disparité. Dans le milieu urbain où trois à quatre ménages sur cinq prennent le repas une fois par jour, dans le milieu rural, cinq ménages sur cinq prennent le repas une fois par jour.

Il convient aussi de connaître la qualité de repas que ces ménages prennent. Ainsi, dans le milieu urbain, quatre ménages sur cinq consomment régulièrement le riz. Dans le milieu semi-rural et dans le milieu rural deux ménages sur cinq consomment le riz.

Il en est de même dans le milieu urbain, semi-rural et rural où deux ménages sur cinq se nourrissent de ce même produit. Les pommes de terre et les patates douces sont consommées dans tous les ménages. La consommation de viande ou de poisson est rare dans plusieurs ménages ; un ménage sur cinq dans le milieu rural, deux ménages sur cinq dans le milieu semi-rural et trois ménages sur cinq dans le milieu urbain consomment. Par ailleurs, la consommation de haricot et des feuilles de haricot, de manioc, de patate douce est régulière dans tous les milieux urbain, semi-rural et rural. Il convient de noter que ces denrées alimentaires proviennent des marchés et des champs que ces familles entretiennent elles-mêmes.

Le niveau de vie est apprécié différemment par les femmes chef de ménage selon le milieu de vie et selon le revenu. Dans le milieu urbain trois ménages sur cinq font remarquer qu'il est difficile de vivre avec le revenu qu'ils ont. Dans le milieu semi-rural et le milieu rural, cinq ménages sur cinq font le même constat. Deux ménages sur cinq dans le milieu urbain confirment que ça va ou sont à l'aise avec la vie en monoparentalité par rapport aux moyens qu'elles ont. Et singulièrement, un ménage sur cinq dans le milieu rural dit ça va ou à l'aise avec cette vie. Concernant le don venu d'ailleurs, seul dans le milieu rural, un ménage sur cinq bénéficie de l'aide.

3.2. Description du quotidien et mode d'organisation des familles monoparentales

L'organisation dans le ménage indique la manière dont les femmes chefs de ménage entreprennent différentes activités pour contourner les problèmes liés à la vie. Au lieu de compter sur les ressources des membres de la famille et relationnelles, ces femmes optent pour une prise en charge personnelle et celle de leurs enfants. Malgré cela, elles se heurtent à des difficultés et tentent de les surmonter en se débrouillant de différentes manières.

3.2.1. Initiatives et stratégies dans l'organisation du ménage

Les femmes qui ne sont pas fonctionnaires de l'Etat et n'ont pas de sources de revenu devant les aider dans la gestion de leur ménage, elles font du petit commerce et vendent des fruits, des légumes, autres produits vivriers et des divers articles commerciaux.

Prenons deux cas pour illustrer nos propos : celui de Sandrine et de Jeanne. La première est âgée de 27 ans et la seconde de 43 ans. Toutes les deux ont été abandonnées par leur mari. Sandrine vend des beignets au petit marché du village Kaziba, mais les bénéfices qu'elle en tire ne sont pas énormes. C'est pourquoi elle a abandonné ce métier et s'est faite engager par une organisation non gouvernementale dénommée FHI (Food for the Hungry) comme cultivatrice.

Comme sa rémunération était irrégulière, elle a repris son ancien métier de vendeuse de beignets et entretient en même temps des champs de patates douces et de tomates.

Jeanne exploite depuis six ans une photocopieuse en plein centre de Mudaka. Comme les revenus qu'elle en tire ne lui permettent pas de payer son loyer et les frais de scolarité de ses enfants, elle a décidé d'abandonner cette activité et s'est intéressée à la vente des produits vivriers tels que les arachides, le riz et la farine de manioc. Elle achète une fois ou deux fois ces produits dans la province du Maniema, à 450 km de la ville de Bukavu pour le revendre à Bukavu.

Pour survivre, d'autres femmes exploitent les biens que leurs maris leur ont laissés en héritage. Les témoignages de deux veuves chefs de ménage de la chefferie de Kaziba nous renseignent sur les stratégies qu'elles ont adoptées pour s'organiser dans leur ménage.

Nabintu exploite le boisement en vendant des planches à Bukavu ; elle fait aussi un petit commerce à Kaziba où elle vend divers articles. Elle cultive aussi le manioc, la patate douce, le sorgho, le maïs. Au moment de la récolte, elle recourt parfois à une main d'œuvre féminine à qui elle donne un panier de manioc comme rémunération. Elle en tire des revenus qui lui permettent de répondre à ses besoins de première nécessité. Cirezi est dans la même situation que Nabintu. Ses champs sont très rentables et sont une source de revenus qu'elle utilise dans la gestion de son ménage.

3.2.2. Modalité et processus d'insertion

Le processus d'insertion sociale des femmes chefs de ménage dépend de leur situation sociale d'origine, de leur capital matériel et surtout financier et des réseaux de relations qu'elles ont développés.

Dans ces trois milieux de cette étude, il ressort que la plupart des ressources qui ont permis aux femmes chefs de ménage de mener à bon port l'organisation quotidienne de leur ménage proviennent de biens reçus en héritage et de crédits de l'argent dans des coopératives. Dans le milieu urbain, une femme sur cinq se trouve dans des activités commerciales. Ces femmes demandent des crédits auprès de la coopérative FINCA pour une durée de trois mois à six mois et vendent des souliers usagés. Mais cette activité n'est pas lucrative. En outre, les procédures de remboursement des crédits utilisés par cette coopérative ne sont pas propices au développement des activités commerciales.

Ces femmes recourent à d'autres stratégies notamment l'aide des amis, des connaissances et des collègues de service. Mais leur situation ne s'améliore pas pour autant.

Par contre, les femmes qui ont bénéficié de l'héritage de leur conjoint, s'insèrent mieux dans les circuits du petit commerce : elles exploitent les champs et les boisements que leurs maris ont laissés. En plus, pendant la « période de soudure »[8], elles vendent dans leur maison des boissons alcoolisées.

Une réussite qui cache les difficultés

Malgré ces difficultés, certaines femmes de ménage parviennent à s'assurer une autonomie et à bien prendre en charge leur ménage au prix d'énormes efforts. Le milieu dans lequel elles exercent leurs activités connait une crise économique, les infrastructures routières sont médiocres.

Les conditions dans lesquelles ces femmes voyagent les exposent aux accidents ; en effet, elles montent sur les camions qui passent sur des routes impraticables et s'assoient sur les marchandises. Cette pratique est communément appelée « faire l'Apollo, faire l'Armstrong ». Une de nos enquêtées nous en fait un récit y relatif :

Encadré 1

« Bukavu, je partais en véhicule seulement. Je montais au-dessus du véhicule en s'asseyant sur les planches d'arbres que le véhicule transportait à Bukavu. C'est Dieu qui nous aidait seulement. Un jour, il plait alors que nous étions en pleine forêt. Nous étions complétement mouillés. Je me rappelle, on nous a couvert tous de bâche. Cette bâche s'est détachée de cordes qu'on avait liées ; par-là, il y a des gens qui étaient emportés par le vent avec cette bâche ».

[8] La période de soudure agricole (ONIANG'O *et* al., 2006 ; HUGHES, 2009) est permanente et reconnue dans le cycle agricole en Afrique. Elle se présente comme celle précédant les premières récoltes et où les produits de récoltes précédentes peuvent arriver à manquer. Elle correspond ainsi à une période temporaire et critique de famine en milieu rural, caractérisée par la rareté de nourriture au niveau des ménages ainsi que la restriction financière.

Ces femmes se heurtent aussi à la hausse des taxes, aux autres frais des agents percepteurs et à la hausse exagérée des marchandises, la baisse du pouvoir d'achat des clients et l'endettement de ces derniers.

3.2.3. La gestion du temps avec les activités

Comme le montrent David O. et al. (2004 : 13), qu'il est difficile pour la mère seule de passer à l'organisation du temps entre le travail et le suivi des enfants.

Avec l'encadrement des enfants, les femmes chef de ménage ont des difficultés d'organiser leur temps. Parfois, les activités qu'elles mènent ne leur permettre pas de s'occuper suffisamment de leurs enfants. Dans le milieu urbain, cette situation est très fréquente. Concilier le suivi scolaire des enfants et le travail domestique avec le petit commerce pour certaines femmes est une tâche presque impossible. Il en est de même pour les femmes qui ont un travail salarié. Elles sont obligées de s'organiser avec leurs dépendants dans la répartition de ces tâches. Les enfants les plus âgés font la relève pour certaines tâches ménagères comme la préparation des repas, la lessive des habits, la garde des enfants mineurs. Des fois, des membres de leurs familles, notamment les jeunes filles, interviennent dans de petites tâches ménagères et dans l'encadrement scolaire des enfants. La gestion du temps de ces femmes se complique surtout pour les femmes fonctionnaires car elles doivent être au service à temps et de manière permanente. Elles n'ont pas le temps de s'occuper de leurs enfants. Agée de 42 ans, Irène est un fonctionnaire à la Direction générale des Impôts à Bukavu. Son emploi de temps ne lui permet ni de se reposer ni de s'occuper de ses enfants.

Contrairement au milieu urbain, le milieu rural a ses réalités pour la gestion de temps par les femmes chefs de ménage. Dans ces milieux, l'écosystème social permet à certaines femmes qui font des activités champêtres à concilier leurs travaux domestiques avec le suivi des enfants de façon ordonnée. Comme les champs ne sont pas très éloignés de leur milieu de vie, elles préparent les enfants à aller à l'école sans précipitation, laissent à la maison le repas que les enfants prendront à leur retour de l'école et partent au champ. Tel est le cas de Cirezi, une veuve de 56 ans. Son témoignage est assez éloquent à ce sujet :

Encadré 2

> *« Le matin, je prépare de quoi les enfants devraient manger. Si je pars au champ, je peux laisser les enfants chez les voisins pour ceux qui ne sont pas encore inscrits à l'école, et ceux qui sont partis à l'école peuvent m'attendre chez les voisins en attendant que je rentre du champ. Ceux qui sont avancés en âge venaient souvent me rejoindre ici au champ après l'école afin de prendre certains aliments ».*

En outre, le temps des femmes commerçantes est très difficile à gérer, étant donné qu'elles font des déplacements vers le centre-ville pour vendre leurs produits et acheter les divers articles à revendre dans le village. Elles sont obligées de faire un voyage de 57 km pour atteindre le centre-ville où elles passent une ou deux nuits. Elles s'organisent avec leurs dépendants pour que leur absence ne cause pas de problèmes particuliers. Aussi, comme elles vivent dans un village, leurs voisins sont prêts à intervenir en leur absence au cas où un problème particulier se posait dans leurs ménages. Cette pratique d'entraide par l'entourage fait référence à la notion de la « famille-entourage » prônée par Catherine Bonvalet (2003 : 15).

Conclusion partielle

Ce chapitre a permis de comprendre le profil de femmes chefs de ménage et les caractéristiques des ménages monoparentaux. Nous avons étudié la situation matrimoniale des femmes chefs de ménage avec un regard particulier sur leur âge de vie, de mariage et de monoparentalité. Nous nous sommes plus intéressé à la situation des enfants, aux conditions de logement, à leurs ressources financières et aux stratégies adoptées pour sortir de la crise socio-économique dans laquelle elles pouvaient tomber.

Chapitre quatrième : Imaginaires sociaux sur les ménages monoparentaux féminins dans le Bushi

Ce chapitre s'intéresse à la présentation de l'image des ménages monoparentaux féminins répertoriés dans le Bushi. Il s'agit de décrire les raisons qui sont à l'origine de la monoparentalité et, les différents modèles de ce genre de ménage, et d'analyser les diverses violences que ces femmes subissent et les conditions de vie qu'elles mènent.

4.1. Raison de la monoparentalité féminine

Les raisons liées à la monoparentalité sont des plusieurs facteurs. En Afrique, par exemple, Christine Tichit (2005) évoque l'évolution actuelle liée à des facteurs conjoncturels entre autre la crise économique, politique et sanitaire. Cette auteure fait référence aux travaux de Vimard (1997) où le relâchement des liens familiaux a contribué d'une manière ou d'une autre à l'augmentation des familles monoparentales. En plus de cela, les divorces et les nouvelles formes de désordre de familles ont causé une forte augmentation des taux de la monoparentalité (Antoine, Thirirat cités par Tichit, 2005). Pour ce faire, la monoparentalité ne peut donc plus être pensée comme un état mais bien une séquence de la vie, séquence d'autant plus courte que le parent et ses enfants sont jeunes (David O. et Séchet R., 2004).

De son côté, Ori B. (1998) décrit le profil sociologique des femmes seules avec la reconnaissance de certains traits sociologiques où elles sont parfois des filles-mères célibataires, des divorcées, des veuves ou jamais mariées. Elles ont en charge ou pas des enfants scolarisés ou non. Dans leur milieu de vie, elles sont victimes des frustrations morales. Elles n'ont pas de statut matrimonial propre et n'exercent pas de professions stables.

Dans les observations liées aux situations familiales, les études menées prouvent qu'il y a des réalités qu'il faut saisir et décrire en tenant compte de la dualité du droit moderne et le droit traditionnel en Afrique. Ainsi Séchet R. et al. (2003 : 12) notent que *« Le statut matrimonial au regard de ces lois est un élément important pour expliquer certaines phases de monoparentalité. Ces dernières peuvent durer plus ou moins longtemps selon les situations. Les périodes les plus transitoires sont généralement liées à des divorces ou des veuvages, qui sont des événements très fréquents en Afrique subsaharienne ».*

Dans cette étude, nous prendrons en considération six facteurs qui sont à l'origine de la monoparentalité féminine.

Il s'agit du veuvage, du divorce, de la séparation, de l'absence prolongée du mari, de l'abandon total du mari et de la situation de sans union conjugale par manque du mari. Pour ce faire, nous exploiterons les données récoltées à partir des enquêtes menées sur terrain.

4.1.1. Veuvage des femmes en monoparentalité

Le statut du veuvage est lié à la mort d'un conjoint au sein du ménage alors que la vie en commun nécessite une harmonisation du couple dans l'organisation familiale. Cette situation perturbe la vie du conjoint qui reste en vie surtout quand il a des enfants à sa charge. A noter que toutes les veuves ne vivent pas de la même manière cet état.

Dans la plupart des témoignages des femmes que nous avons récoltés, la mort du conjoint est vécue comme une fatalité sur laquelle elles n'ont pas de prise. Elles évoquent les circonstances dans lesquelles leurs maris et la vie qu'ils avaient menée dans leur région natale. Elles parlent aussi des consignes d'hébergement que leurs maris avaient données avant leur mort. Il en est largement de même en ce qui concerne la décision maritale d'opter pour l'hébergement fixe. Nabintu (60 ans) se rappelle de la mort de son mari et les recommandations qu'il lui avait faites :

« […] *Et c'est maintenant après avoir travaillé à Idjwi que nous sommes venus ici à Kaziba pour travailler en qualité de chef de collectivité. Quand nous sommes arrivés ici, mon mari est tombé malade. Trois ans après, il est mort. C'était le 07 octobre 1997. On l'a enterré ici, c'est tout. […] Alors avant que mon mari ne meure il m'avait dit de ne pas quitter ici* ».

Cirezi (57 ans) se trouve dans une situation similaire : Son témoignage est assez explicite : « *Bon, papa est mort du poison. Il est tombé malade un certain vendredi et il est mort le lundi suivant. Il était recenseur dans la collectivité de Kaziba.* […] *A la mort de mon mari, je suis restée ici jusqu'à maintenant* ».

Il sied de faire marquer que la situation maritale de ces deux femmes était quand même différente. Nabintu était mariée à un homme qui avait déjà une autre femme ; aussi, elle a été obligée d'aller vivre dans la province natale de son mari, ce qui fait que quand ce dernier est mort, elle était coupée de sa famille d'origine. Cirezi résidait dans la même province que son mari. Celui-ci lui avait laissé des biens en héritage. Elle avait gardé des liens avec ses frères et sœurs et les membres de sa famille élargie.

4.1.2. Du divorce dans le ménage

Comme le soulignent Cécile Bourreau-Dubois et Myriam Doriat-Duban (2016 : 492) :

« le divorce est à l'origine de coûts directs perçus à court terme. Au-delà des frais liés à la procédure elle-même, ces coûts correspondent principalement à la perte globale de niveau de vie des membres du couple, provoquée par la réduction des économies d'échelle consécutive à la séparation ». La prise d'une telle décision ne va pas sans conséquences néfastes pour les femmes car le divorce nécessite une forte mobilisation des ressources et du temps. Il y en a qui recourent aux procédures judiciaires et d'autres qui, par honte et à cause de la lenteur de ces démarches, décident de divorcer sans autre forme de procès. Ainsi, Emilienne (50 ans) a quitté son mari et n'a pas voulu que leur dossier soit traîné devant les tribunaux. Elle avait connu des difficultés dans son ménage qu'elle n'arrivait plus à supporter :

Encadré 3

« […] Je n'arrivais pas à supporter beaucoup de choses. Il arrivait de moment où le mari m'offensait. Ça me mettait mal à l'aise. Je l'aimais beaucoup, alors en l'aimant beaucoup, il lui arrivait de faire ce qui ne convient pas. Quand l'amour a quitté, là je ne l'ai plus supporté. J'ai trop encaissé ses erreurs, alors je me suis dit de me libérer ».

Nicole (28 ans) a, après la naissance de son premier enfant, demandé à son mari de la faire inscrire dans une université. Mais son mari ne supportait pas ses rentrées tardives et sa gestion du temps en conformité avec le programme de l'année académique. Il lui donnait des coups et blessures. Nicole a alors décidé d'en finir avec son mari et a passé par la procédure judiciaire pour demander le divorce, elle a gagné le procès et a pu avoir une maison et une voiture.

Encadré 4

« Après la naissance du deuxième enfant, tout n'allait plus mieux avec mon mari. Les choses se sont compliquées. Mon mari est un Docteur dans un hôpital. Nous avons entamés les processus de divorce qui a duré à peu près quatre ans. En tout cas ce n'était pas facile. D'abord, il faut convaincre les Avocats et les juges. Et avec ça, il fallait avoir beaucoup de moyens financiers. Finalement nous sommes parvenus à arracher une maison et une seule voiture ».

4.1.3. De la séparation du couple

La séparation au niveau du couple ne semble pas avoir la même considération que le divorce. Elle cache une dimension compréhensive du statut matrimonial. Parfois, la séparation est comprise comme une réserve de la part de certaines femmes qui pensent que cette situation peut leur causer des problèmes dans leur environnement social. Cette attitude est tributaire de leur position socio-professionnelle et socio-économique dans la société. Celles qui disposent des moyens financiers et du travail ne se gênent pas du tout de divorcer. La séparation a ses effets financiers et psychologiques qui peuvent être dévastateurs, surtout pour les femmes gardiennes car, plus la situation préalable était marquée par une insuffisance d'autonomie et par la dépendance, plus l'après séparation sera problématique (Kaufmann J. C., 2015).

C'est ici qu'on peut comprendre les mots de Kaufmann (2015 : 187) autour des femmes en rupture. La séparation de femmes dans le mariage semble parfois être prise comme une libération et vibration ; elle paraît comme une véritable respiration de bonheur mais elles n'envisagent pas rester longtemps dans cet état. Il y a des femmes qui, sans divorcer avec leur mari, mènent une vie difficile et se considèrent comme si elles vivaient seules surtout quand leurs maris ne prennent pas leurs responsabilités relatives aux charges du ménage. Irène (42 ans) est un fonctionnaire de l'Etat au ministère des Finances, précisément à la direction générale des impôts. Elle a du mal à identifier son statut matrimonial : *« […] Hum, ma situation est ambiguë. Ni mariée ni célibataire, ni divorcée même. Et que je peux appeler en français facile : « vivant seul » ».*

Encadré 5

> *« Suite aux incompatibilités en répétition avec mon ex-mari, si je peux l'appeler ainsi, je me suis trouvée dans une situation où je ne pouvais plus supporter. Mon mari se comportait comme s'il n'avait aucun engagement avec moi. En se comportant ainsi, j'étais obligée à claquer la porte ».*

4.1.4. De l'absence prolongée du conjoint

Parmi les formes de la monoparentalité, il y a aussi celle de l'absence prolongée du mari. Cette situation est bien explicitée par Séchet R. et al. (2003 : 12) en ces termes : *« […] Dans la famille monoparentale de facto, l'homme est absent pour une longue durée (emprisonnement, émigration). […] La femme, qui doit assumer l'entretien au quotidien de la famille, est dans*

une situation de chef de ménage avec enfants ». Il arrive qu'un mari abandonne sa femme car il est à la recherche des moyens pour faire vivre sa famille. C'est ce que l'on appelle la séparation géographique. Cette situation a été vécue par Ruth (41 ans) ; elle reste seule avec neuf enfants sous sa charge. Son mari a migré vers des zones minières pour une période prolongée et ne fait pas signe de vie.

Séchet et al. (2003 : 14) font remarquer que cette situation est monnaie courante en Afrique : *« les départs des hommes en migration sont monnaie courante dans toute l'Afrique subsaharienne (vers les villes, vers l'étranger, vers des zones minières, vers des zones rurales demandeuses) ».* Pour Ruth (41 ans), la situation est criante :

Encadré 6

> *« Ça fait six ans que le mari est parti en voyage « ambulant ». Il m'a laissé avec un enfant que j'allaitais encore. Je m'efforce de vivre, et sans même une petite salutation de sa part ni contribution et aide de mon mari. Et puis nous entendons qu'il est vivant et qu'il joue avec de l'argent. Mais il oublie seulement le foyer. Il m'a laissé avec neuf enfants et moi seule qui les gère* (tête inclinée vers le sol et sa main sur sa joue)».

4.1.5. De l'abandon du mari

Par manque de moyens financiers les hommes tendent souvent à abandonner leurs femmes car ils ne parviennent pas à subvenir aux besoins de leur famille. Dans ce cas, la vie au quotidien est plus difficile pour la mère seule (David O. et Séchet R., 2004). Ce phénomène est fréquent dans notre zone d'étude. Deux femmes sur cinq dans le milieu urbain, tout comme dans le milieu semi-rural et rural connaissent cette situation et bénéficient pour leur survie des aides que leur apportent des membres de leurs familles. On peut citer par exemple le cas de Marie (40 ans) de la ville de Bukavu qui a été abandonnée par son mari il y a plus de six ans. Elle ne parvient pas à payer son loyer et à couvrir les besoins de ses enfants. Elle a été obligée de retourner chez ses parents avec ses six enfants. Là aussi, les conditions de vie ne sont pas meilleures ; elle loge dans une chambrette et n'a pas les ressources suffisantes pour entretenir sa famille.

L'autre cas que l'on peut citer est celui de Jeanne (42 ans), elle s'est mariée avec un polygame qui a trois femmes. Son mari l'a abandonnée il y a 14 ans. Elle vit à Mudaka dans une maison de deux chambres qu'elle loue. Elle a des partenaires qui payent son logement, sa nourriture et les frais de scolarité de ses enfants.

L'autre cas que nous pouvons citer est celui de Sandrine (27 ans). Elle s'est mariée quand elle était encore aux études. Quatre ans après son mariage, son mari s'est fait engager dans l'armée. Sandrine est restée avec ses enfants et a été obligée d'aller vivre chez ses parents à Kaziba. Par après, elle a eu deux enfants non légitimes. Cette situation la met dans une position assez délicate.

Ces témoignages présentés ci-dessus par ces femmes indiquent qu'il y a une nouvelle forme de monoparentalité qu'on ne trouve pas dans les modèles familiaux.

4.1.6. Du manque de mariage (sans union conjugale)

L'obtention du statut marital est d'actualité en Afrique. Déjà, Séchet R. et al. (2005) ont fait remarquer que les « filles-mères » excluent de leur famille vivent une monoparentalité démographique puisque l'homme n'est pas reconnu et même absent. Ce phénomène se remarque chez Lingoli (48 ans) qui habite à Kaziba. Dans sa trajectoire de vie, elle s'est retrouvée dans une situation de grossesse qui l'a poussé à quitter le toit parental. Célibataire, elle vit avec ses quatre enfants dans un appartement. Les pères de ces enfants ne lui apportent aucun appui. Faute de moyens, elle est obligée d'être sous-logée dans sa famille élargie et elle travaille comme une pose-faits.

4.2. Différentes formes de la monoparentalité féminine

En analysant les données recueillies sur terrain, il se dégage une multitude des formes de monoparentalité féminine. Parmi les formes de la monoparentalité, les modèles dominants se présentent comme suit : la monoparentalité passive, la monoparentalité dépendante des mères hébergées, la monoparentalité des mères qui confient leurs enfants aux membres de la famille et la monoparentalité active (Tichit C., 2005).

Dans cette distinction, Rossana Trifoletti et al., cités par Olivier David et Raymonde Séchet (2004 : 13-14) identifient aussi les types de familles en situation de vulnérabilité et qui vivent dans un ménage monoparental. Sept groupes des familles monoparentales italiennes présentent différents types de monoparentalité :

- des mères seules à la maison qui prolongent leur condition antérieure des filles ;
- les mères seules qui reviennent à la maison et pour lesquelles la cohabitation est la solution qui s'est imposée dans l'urgence ;
- les mères seules plus dépendantes qui peuvent mobiliser un réseau familial étendu par choix ;

- les mères seules qui utilisent et peuvent choisir de manière interchangeable des ressources familiales denses et un réseau d'amis (avec souvent des dynamiques de solidarité communautaire propres aux minorités ethniques) ;
- les mères seules qui subissent la solidarité et la vitalité du réseau d'amis à la famille qui fait défaut ou à l'égard de laquelle elles cherchent à réduire leur dépendance ;
- les mères seules qui dépendent de l'aide sociale et des structures institutionnelles ;
- les mères seules qui doivent aussi prendre soins d'un parent âgé.

Au regard de cette typologie de familles monoparentales, nous constatons que nos enquêtes sur terrain ont abouti aux mêmes résultats. La plupart de ces formes se répertorie dans celles qui sont en actualité dans cette étude. Ainsi, il se remarque que dans la monoparentalité passive, certaines mères seules restent à la maison en prolongeant leur condition antérieure de filles, d'autres par contre, reviennent à la maison avec parfois l'envie de faire la cohabitation pensant être la solution d'urgence. Dans la monoparentalité active, les mères seules utilisent et choisissent des ressources familiales et des réseaux relationnels. Par contre, dans la monoparentalité des mères hébergées, les mères seules subissent la solidarité et la vitalité des réseaux d'amis à la famille qui fait parfois défaut et que la femme est obligée de reprendre ses enfants envie de réduire les dépenses.

4.2.1. La monoparentalité passive

Comme l'explique mieux Christine Tichit (2005), la monoparentalité passive concerne souvent les femmes qui ont cessé d'avoir des enfants après l'avènement de leur autonomie résidentielle et que la nature de la dépendance légitime (qui appartient au lignage du père) est l'ordre. Ce phénomène s'explique mieux par la non résidence des conjoints (l'interruption de la cohabitation conjugale) pour plusieurs raisons dont par exemple la plurirésidence due à la polygamie officielle et à la séparation de fait sans divorce. Par-là, les femmes restent dans leurs droits maternels. Ainsi, la passivité de l'expérience se caractérise par le maintien du ménage monoparental sous l'autorité masculine (la femme ne peut pas travailler comme elle veut) ou par la soumission à la famille. C'est dans cette logique que l'expérience est associée à un maintien résidentiel qui oblige la femme à ne plus quitter et le contrait parfois à recevoir différentes descendances et de la fraterie de mari. Il s'agit dans le cadre de cette étude, des femmes qui ont été abandonnées par leur conjoint pour un temps très prolongé. Ces femmes ne sachant pas comment prendre une position par rapport à la situation de l'abandon, elles sont soumises aux ordres de membres de la famille de leur conjoint.

Le propos de Judith (34 ans) présente ici la forme de la monoparentalité passive en ces termes :

Encadré 7

> *« […] ça fait neuf ans que mon mari m'a abandonnée. Je reste dans la maison familiale de mon mari avec les enfants. Mais, de fois je reçois les autres membres de la famille de mon mari mais il ne m'apporte aucune contribution de la part de mon mari. Je me démène seule et je dois vivre avec la vente de tomate et de patate douce ici au marché de Mudaka. Mais, le revenu est très faible. Je souhaitais changer des activités, mais je suis bloquée parce que les membres de la famille de mon mari me surveillent. Actuellement, je reste sans rien faire et je me contente seulement de revenus champêtres de la famille de mon mari ».*

Au fait, cette monoparentalité devient insupportable pour une femme qui doit se prendre totalement en charge ; elle est obligée, à l'insu de son mari, de faire des petits travaux qui lui rapportent de l'argent qu'elle utilise pour couvrir les besoins du ménage. Cette expérience est passive dans la mesure où elle se réalise sans connaissance ni autorisation du mari. Nous pouvons prendre ici l'exemple de Jeanne (42 ans) du village de Mudaka ; elle est mariée à un polygame qui a trois femmes. Elle raconte ce qui suit :

Encadré 8

> *« Mon mari a loué pour moi un appartement d'une chambre et un salon où j'habite avec mes deux enfants. Après la naissance de mon deuxième enfant, le mari m'a abandonné et n'apporte aucune assistance pour couvrir les besoins du ménage et des enfants. Je me suis mise à quémander chez mes frères et mes voisins, mais sans une suite durable. J'ai décidé de travailler dans la sous-traitance de la photocopie dans le cyber café. Je fais aussi la vente de beignets par ma fille qui va avec à l'école. Je fais étudier mes enfants. Ainsi, je rencontre des hommes qui prétendent m'épouser mais ils sont, dans la majorité, déjà mariés. Je me retrouve dans la difficulté à accepter car, non seulement je ne saurai pas reprendre la polygamie, mais surtout j'ai vécu une mauvaise expérience des hommes. J'ai aussi peur d'héberger les partenaires chez moi parce que les frères du mari viennent à tout moment rendre visite à leur neveu ».*

Dans la logique de la séparation sans divorce, la monoparentalité passive se manifeste de façon aussi claire. Les femmes qui n'ont pas divorcé sont sous un modèle de parentalité passive puisque le père ou les membres de la famille du père des enfants ont encore des décisions à prendre sur les activités qu'elles mènent. Ce qui fait que lorsque la femme veut être autonome, la situation ne va pas de soi. Cette monoparentalité comme le démontre Christine Tichit (2005) dans ses recherches, se définit par un investissement de la femme dans la protection de sa descendance qui se traduit par le refus de sacrifier les enfants au remariage.

Cette situation se passe chez Irène (42 ans). Après huit ans de mariage, le mari l'a abandonnée avec quatre enfants de moins de dix ans de naissance. Elle est préoccupée par l'avenir de ses enfants. Elle a laissé ces derniers chez les parents de son mari et est allée travailler dans une autre province différente de celle dans laquelle elle habite. Elle a refusé de se remarier. Quand elle a eu un emploi à la Direction provinciale des impôts à Bukavu, elle est allée récupérer ses enfants qui étaient chez ses beaux-parents.

Encadré 9

« Les contraintes auxquelles je fais face sont nombreuses. S'il y a un besoin qui se fait à l'école des enfants, je ne suis pas à mesure de payer directement. Je me rends compte qu'il n'y a pas une seconde main pour me venir en aide. Psychologiquement ça me met vraiment dans un état incontrôlé. Parfois, je me pose des questions pourquoi cela arrive seulement à moi et à mon âge parce que je ne pouvais pas imaginer que je peux vivre seule et que le mari s'en foute. Je gère tout ce ceci par la grâce de Dieu et bien sûr à travers mes rémunérations comme salariée de l'Etat. Pour ce qui est de mes trois enfants avec le souci de leur papa, il n'y a pas assez de stress car étant donné que leur papa vit loin de moi, ils me posent des questions mais pas dans le sens de se soucier de lui. Je leurs déverse mon amour pour qu'à cet âge là-bas qu'ils ne soient pas frustrés. Je sais qu'avec le temps et avec tout ce qui se chuchote à gauche et à droite, ils seront au courant de tout. Mais, pour l'instant, je fais de mon mieux que mes enfants ne se sentent pas maltraités, malaisés ou privés d'affection ».

4.2.2. La monoparentalité active

Partant de cette monoparentalité passive exprimée dans ces entretiens biographiques, la monoparentalité active se distingue de celle-là dans la mesure où l'expérience monoparentale prédispose la femme à la capacité de s'auto-organiser.

Ce qui, par surcroit, lui donne la place du chef de ménage. Dans la monoparentalité passive, la femme n'a pas l'expérience de l'autonomie résidentielle et la facilité d'exercer les activités pécuniaires librement sans le consentement du mari et dépendre des différentes assistances.

Dans cette étude, les cas les plus fréquents concernent les femmes chefs de ménage fonctionnaires. Avec leur autonomie résidentielle et salariale, elles sont de plus en plus actives dans leur décision et s'organisent sans attendre un avis provenant de l'ex-conjoint ou des membres familiaux de ce dernier. Toutefois, l'exercice d'une activité lucrative, comme c'est le cas pour les femmes chefs de ménage, leur permet de se libérer à toute forme de dépendance. Ainsi, les occasions de soumission à un ordre du conjoint ne sont pas admises. Ces femmes sont considérées dans la société comme des femmes exceptionnelles et parfois elles ont des appellations (termes utilisés pour désigner ce genre de femmes) comme celle d'un « hermaphrodite » ; c'est-à-dire qui est doté de caractères de deux sexes.

Notons à ce niveau que la situation d'Emilienne (50 ans) et Irène (42 ans) fait mention d'une monoparentalité active. De par leur situation matrimoniale, elles se sont séparées de leur conjoint. Et en plus, elles ont fait des études supérieures et ont un emploi bien rémunéré. Ce qui fait que le revenu salarial leur permet de résider dans un logement décent avec un régime alimentaire équivalent à dix dollars par jour (*Cf.* Tableau 6, 8, 9)

Pour Emilienne, par exemple, elle habite à Bukavu avec ses enfants, elle ne vit pas en totale dépendance. Son témoignage est assez éloquent : *« Je suis fonctionnaire de l'Etat. Avec mon salaire, je parviens à couvrir les besoins de mon ménage. Le revenu est toujours mensuel étant donné que nous dépendons du salaire. […] Je suis restée dans une maison et actuellement je l'ai vendue pour en acheter une autre ».*

Dans la monoparentalité active, les difficultés matérielles sont réduites et le risque d'être dépendant est évité. C'est vrai que les difficultés d'ordre organisationnel lié au temps réparti entre le travail et le suivi des enfants ne peuvent manquer, mais au moins la femme devient autonome. Cette façon de voir les choses n'est pas loin d'être remarquée dans le propos d'Irène : *« […] Deuxième contrainte, c'est ce que je disais tantôt. Je peux bien vouloir me reposer, je ne peux pas dire aux enfants d'aller d'abord chez X parce que moi je me repose ».*

Il sied de se rendre compte que ces deux formes de monoparentalité demeurent souvent inaperçues. Cela fait de sorte que la monoparentalité féminine ne prenne le dessus alors que certaines femmes éprouvent des difficultés qui les soumettent à devenir elles-mêmes chefs de

ménage. Dans l'échantillon de notre étude, la majorité des cas concerne la catégorie des femmes abandonnées par leur mari.

4.2.3. La monoparentalité dépendante des mères hébergées

Selon Christine Tichit (2005), la monoparentalité des mères hébergées explique la position des femmes qui ont pris un peu d'autonomie et moins de contrainte économiquement. Mais, cela ne peut dire que les femmes chefs de ménage sont toutes dans des conditions économiques décentes. La situation de Marie (30 ans) et Cirezi (26 ans) illustre mieux la monoparentalité dépendante.

Marie (30 ans) est abandonnée par son mari il y a sept ans. Elle reste avec cinq enfants sous sa charge. Avec les difficultés de répondre aux besoins de survie et du logement, elle juge bon de rester chez son père avec ses enfants. Par la suite, Marie adopte une stratégie de trouver un emploi en qualité de servante dans un restaurant du milieu urbain afin d'aider son père dans cette prise en charge. Maintenant, elle est dans l'obligation de passer la nuit au restaurant après le service et ne rentre que dimanche le matin comme le seul jour de repos. Sa famille biologique répond favorablement à sa situation d'abandon à la place du père des enfants. Cet hébergement s'inscrit dans le bilan de sa trajectoire qui, parfois, ne traduit plus qu'elle est dans la monoparentalité des mères hébergées.

Le cas de Sandrine (27 ans) est différent. Abandonnée par son mari avec ses deux enfants, elle est retournée vivre chez ses parents. Dans son milieu rural où elle habite, trouver du travail n'est pas une chose facile. Elle se met à vendre les beignets afin de faire face à ses contraintes économiques.

Ces femmes se retrouvant dans la séquence de vie monoparentale hébergée oscillent parfois entre cet état et celui de femmes qui confient leurs enfants pour de raison diverses.

4.2.4. La monoparentalité des femmes qui confient leurs enfants

Comme Christine Tichit (2005) le démontre, cette forme de monoparentalité concerne les femmes qui confient la totalité de leur descendance (enfants mineurs) à la charge de leurs familles d'origine. L'entourage a un rôle capital dans ces pratiques, qui parfois vont à l'encontre de la volonté des mères gardiennes. Cette monoparentalité acte trois cas de figure. Il s'agit de : la jeune fille qui veut rester sur le marché de travail et du mariage ; la mère qui délègue l'encadrement de (s) enfant(s) parce qu'elle n'est pas à mesure d'assumer au quotidien une expérience ou une présence maternelle, mais elle les confie en vue de chercher à gagner de quoi

à subvenir aux besoins de ses enfants confiés. Cette situation concerne de plus les femmes qui ont acquis la qualité des chefs de ménages à part entière. La monoparentalité est vécue comme latente. Par exemple, les mères en union libre et les célibataires sont les plus concernées par cette pratique qui laisse dans l'opportunité de nouer une nouvelle union maritale ou d'exercer des activités. Cette pratique concerne aussi les femmes de moins de trente ans. Cette séquence de vie permet aussi, suite au divorce et à la séparation ou faute d'union légale, à entrer dans la monoparentalité effective. Dans la suite, ces femmes demeurent autonomes résidentielles et vivent en solo (Kaufmann J. C., 2015)

La situation d'Irène intéresse bien cette séquence de vie. Agée de 27 ans avec deux enfants, elle se trouve chez ses parents après que son mari l'ait abandonnée avec les enfants. On lui accorde une chambrette où elle habite avec sa descendance. Comme la vie ne tenait plus, elle envisage entreprendre une nouvelle union dans le sens de vivre en solo. Par la suite, elle se retrouve enceinte sans qu'elle s'y attende. Cette vie, comme le montre Kaufmann J. C. (2015), s'impose lors des circonstances précises telles que l'éloignement résidentiel, la période de crise, des difficultés matérielles, aides aux enfants lorsque la femme vit avec ces derniers. Par principe, les personnes vivant seules ont besoin de « protection rapprochée » (Martin C., 1997).

4.3. Violences, mépris, révolte et leurs dimensions dans les ménages monoparentaux féminins

La vie en monoparentalité oscille entre la solitude et les difficultés liées à l'état que les femmes chefs de ménage traversent dans différents milieux. Ainsi, elles sont victimes et en proie de certaines violences, de mépris. Et, elles ne supportent pas cet état et s'en révoltent.

Dans la vie quotidienne des femmes chefs de ménage, le comportement de l'entourage met en insécurité ces femmes et devient de plus en plus un danger permanent. De par la mentalité africaine, la place de la femme se trouve dans le ménage avec un mari comme autorité et pourvoyeur de biens de nécessité pour la survie de la famille. Cependant, voir une femme seule et se prendre en charge dans la survie de sa descendance pousse les gens à se poser des questions. C'est ainsi que, dans le cas d'espèce, la monoparentalité féminine enregistre beaucoup de scènes qui peuvent se présenter différemment selon les différents contextes.

S'agissant de violence, les menaces portant sur les biens fonciers et des biens matériels sont d'actualité. Dans le milieu urbain, les femmes sont victimes des menaces et violation de limites parcellaires qu'elles occupent. Etant seule, sans mari et avec des enfants mineurs, elles sont dans l'impossibilité de défendre facilement leur patrimoine.

Dans le milieu rural, le cas de veuves reste un problème majeur avec les biens que leurs maris ont laissés notamment les champs à cultiver, des parcelles pour construire les maisons, du bétail et des produits agricoles.

Ces formes de menaces évoquées ci-dessous sont évoquées dans les récits de vie de ces femmes en monoparentalité de la manière suivante :

Judith (41 ans), vit dans la ville de Bukavu, dans un quartier de la commune d'Ibanda avec neuf enfants à sa charge. Son mari était parti dans des zones minières, il y a à peine six ans, n'est jamais revenu dans sa famille. Cette femme s'efforce de vivre au rythme du taux du jour. Etant seule chef de ménage, elle subit de pressions de la part des voisins qui veulent à tout prix lui arracher quelques mètres de la parcelle lui laissée par son mari. Elle se trouve souvent dans la difficulté de se défendre car il n'y a personne pour l'aider. Et même si elle voulait saisir la justice, les frais de procédure judiciaire coûtent énormément cher. Mais au bout de compte, elle a fini par céder quelques mètres afin de trouver la paix sociale. Elle relate son expérience :

Encadré 10

> *« Un jour, j'ai connu de problèmes avec un voisin qui voulait m'arracher une petite portion sur les limites de notre parcelle entre lui et moi. Car, comme mon mari n'est pas là et ça fait longtemps que mon mari est parti et qu'il ne le voit pas ici à Bukavu, il voulait profiter de ma situation monoparentale pour m'arracher une portion de terre. Et, comme je n'avais pas de l'argent pour saisir la justice, j'étais obligé de céder quelques mètres de ma parcelle afin de trouver la paix. Ça fait mal, mais je n'avais pas de choix car je n'ai pas de mari ».*

Nabintu (57 ans), veuve de son état, habite dans le milieu rural de Kaziba avec ses enfants et ses petits-fils. Elle vit grâce aux produits qu'elle récolte des champs que son mari lui a laissés. Elle vit souvent sous les menaces de son entourage car celui-ci voit qu'elle est seule et elle n'a pas de conjoint pour pouvoir l'assister en cas de besoin.

Elle s'explique ainsi :

Encadré 11

« […] Les uns vous poursuivent avec des problèmes parce qu'ils savent que vous n'avez personne pour s'interposer. Il arrivait qu'on s'impose dans ce champ d'arbres. Quelqu'un entre et coupe des arbres et fait ce que bon lui semble, parce qu'il sait il n'y a personne pour intervenir en votre faveur. Ils disent tantôt son mari n'est plus, elle est veuve, elle n'a pas de mari, qui peut défendre sa cause. *C'était le problème…, hum…* (Un petit moment de silence, elle soupire), *rester veuve, papa, c'est difficile, c'est difficile.* (Un petit moment de silence, elle reprend : *Hum, parce que Dieu, c'est lui qui permet tout cela ».*

Le cas de Cirezi (56 ans) est presque similaire à celle de Nabintu. Elle est aussi veuve et habite avec deux enfants à Kaziba. Elle est victime de menaces des gens de son entourage qui veulent couper ses arbres et abimer ses champs par leurs troupeaux de vaches. Aussi, les membres de sa belle-famille sont jaloux de la voir construire une nouvelle maison à telle enseigne qu'ils ont proféré des menaces contre les maçons qui construisaient cette maison.

Parfois, les veuves souffrent de l'injustice que nul ne peut imaginer. Mais, ces femmes ne se laissent pas toujours faire. Tel est le cas de la réaction de Cirezi :

Encadré 12

« […] Alors je leurs disais : « Pourquoi je ne peux pas construire ? Laissez-moi tranquille car premièrement, ici c'est chez moi, deuxièmement, je construits chez moi, troisièmement, je construits là où mon mari m'a laissé avec nos enfants. Maintenant, où est le problème ? ». Cependant dans les échanges, la réplique de ses beaux-frères ne va pas sans une forte négligence et le doute sur la réalisation de cette œuvre. Cirezi relate : *« […] Et ils font des critiques négatives en disant que où est-ce que cette femme trouve de l'argent à construire alors qu'elle n'a pas de mari ? »*

Ces menaces et violences multiformes ne permettent pas à ces femmes d'avoir un espace et une vie intime. Les femmes en situation de séparation ou de divorce et, en particulier, les veuves sont les plus stigmatisées. Dans le milieu urbain, la femme qui vit en monoparentalité est souvent méprisée. Elle connaît moins d'estime qu'une femme mariée même si celle-ci a une vie conjugale peu heureuse.

L'image de la femme seule après la séparation avec son mari suscite le doute de sa vie dans le ménage et par-dessus tout, elle est taxée de tous les maux que les gens lui attribuent. Ces femmes ne sont pas bien comprises et bien accueillies dans la société, comme si elles étaient condamnées à vivre le calvaire et les caprices de leurs maris.

Les propos d'Emilienne (50 ans) illustrent mieux le mépris que les femmes en monoparentalité endurent dans la ville. Huit ans de séparation avec son mari, Emilienne vit avec ses enfants dans une des communes de Bukavu. Elle s'épargne de tout contact avec des hommes et accepte de faire face aux difficultés de la vie par l'entremise du travail dans un Etablissement de l'Etat où elle gagne un salaire.

Encadré 13

> *« Pour ce qui est de l'entourage, je sais que voir une femme seule gérer le ménage ici en ville et être chef de famille, vous êtes parfois taxée de prostituée. Pour moi, je m'en fou parce que je peux me gêner une fois que je la pratique. Mais, comme je ne m'intéresse pas, alors je laisse les gens dire ce qu'ils veulent et puis je ne suis pas dans leur tête pour savoir beaucoup de ce qu'ils pensent de moi ».*

Dans le milieu rural, le mépris s'accompagne même de la violence physique et verbale. Ce qui paraît curieux de voir certains hommes au caractère violent, agresser les veuves sans scrupule et froid aux yeux. Le cas de Cirezi est plus parlant en de telles circonstances. Veuve de son état, elle vit sur une colline du village Katunga dans la chefferie de Kaziba. Elle relate ce qui lui est arrivée :

Encadré 14

« Au fait, j'ai rencontré un homme en cours de route, il y a deux ans. Je rentrais du lieu où je déposais les bouteilles vides de boissons alcoolisées. Cet homme était derrière moi, il me tape sur les fesses 'paf' deux fois de suite. J'étais surprise et bouleversée, je m'exclame : « Yesu » (Jésus). Et il me dit : « Folle, toi pauvre, chienne, une femme comme toi peut-elle demeurer sans mari ? ». *(Elle éclatât de rires). Cet homme continue :* « Donc ton mari et toi avaient décidé avant sa mort que tu ne feras pas entrer un autre homme dans ta maison ? ». *Et, je lui ai posé la question : « C'est à cause de cela seulement qui te pousse à m'administrer deux coups successifs en cours de route et en plein air comme si je te dois un crédit ou je t'ai volé quelque chose ? ».*

Face aux mépris que connaissent les femmes vivant dans la monoparentalité, certaines d'entre elles adoptent une attitude de révolte qui, par la suite, se transforme par la consolation intime dans une prise de décision nette. Ce cas se présente exceptionnellement, comme les propos d'une enquêtée le témoignent. Irène (42 ans) a connu une séparation brutale avec son mari. Un événement traumatisant pour elle, qu'elle n'y pouvait jamais penser. Elle avait honte et n'était pas tranquille quand elle rencontrait des gens qui la connaissait dans sa jeunesse et ceux qui vivaient avec elle. Son témoignage est éloquent à ce sujet :

Encadré 15

« Je peux vous dire à la première année et à la deuxième année de notre séparation avec mon ex-mari, je m'adonnais plus à ce que les autres vont dire de moi. Après de recherches et des lectures dans des sites internet et vouloir approfondir mes recherches, j'ai trouvé des femmes qui ont vécu pire que moi. Et puis, après un certain temps, je me méfie du regard des autres et de mes semblables, car si je m'en tiens à leur argument, je ne saurai pas avancer. Pour moi, ça fait une sorte de rébellion et de révolte. Et, il fut un temps où je devais laisser ma vie entre les mains d'une personne. Mais, chemin faisant, tout ça n'est fini, je ne peux plus donner priorité à quelqu'un de diriger ma vie. Donc, j'ai pris ma vie à bras corps. Je suis très fière de ça et je ne regrette pas d'avoir pris ma décision ».

4.4. Dépendance, solitude dans la prise de position des femmes chefs de ménage

Les femmes seules se reconnaissent à certains trais sociologiques qui sont causés par des nombreuses situations et, qui par surcroit, engendrent une séquence de vie marquée par la monoparentalité. Certaines sont des veuves, des séparées ou des divorcées, des abandonnées totalement ou partiellement (absence prolongée du mari). D'autres, par contre, n'ont jamais connu le mariage. Ce qui fait que dans cette situation de monoparentalité, ces femmes demeurent célibataires ayant en charge des enfants scolarisés ou non. Sur le plan moral, cette situation crée des frustrations surtout qu'elles n'ont pas parfois de secours de la part des membres de leurs familles. Elles vivent dans la solitude et restent dans une dépendance totale.

Kaufmann J.- C. (2015 : 187- 188) nuance à un niveau plus élargi les différentes sortes de dépendances de femmes en situation de monoparentalité. Il s'agit de quatre dépendances auxquelles ces femmes font face dans leur vie quotidienne : La dépendance financière qui affecte la femme dans la mesure où elle est trop exclusivement dans la famille sans métier ou avec un petit métier. Ce choix familial lui coûte très cher en cas de rupture. Mais, ce qui est plus surprenant, c'est quand la femme est trop attachée à un groupe de relation étroit, fermé et à dominante familiale. Cette manière de se positionner l'empêche de renouveler son réseau et de se murer dans la solitude. D'où la dépendance relationnelle. La dépendance identitaire affecte la femme dans la situation monoparentale. Cela se remarque quand cette femme attend tout du partenaire et sombre dans la dépression. Quand la femme du milieu modeste cumule toutes les dépendances, elle s'enfonce dans la pauvreté après la désunion. Ce qui n'est pas le cas pour la plupart des femmes une fois qu'elles sont initiatrices de la rupture conjugale. C'est la liberté qui en est le sentiment et non la solitude.

La situation d'Emilienne (50 ans) illustre bien le sens de la liberté après sa séparation conjugale. Elle reconnaît qu'elle peut vivre sans mari.

Encadré 16

« […] Pour moi, je peux dire qu'on peut vivre sans mari. Mon expérience en est la preuve. Tout me revenait comme charge : la restauration des enfants, les soins et l'éducation des enfants. Cette nouvelle vie me permet d'être calme par rapport au temps où j'étais avec mon mari parce que je pouvais devenir folle. Au fait, malgré les difficultés de la vie, je me sens bien dans cet état ».

Les propos d'Irène (42 ans) sont intéressants pour nuancer sa dépendance. Il s'agit de construire une nouvelle vie et de réaliser ses anciens rêves après la séparation conjugale.

Elle a compris que le temps vécue dans son ménage n'était qu'une dépendance totale envers son mari. Ce statut qu'elle a aujourd'hui n'est qu'une séquence de vie qui ne la pousse pas à croiser les bras, mais à aller de l'avant tout en se consacra à l'éducation et à l'instruction de ses enfants. Elle précise sa position en ces termes :

Encadré 17

> *« […] Hum, Bon, surtout que j'ai quelques préalables, je me dis ça vaut encore la peine. Je dois réaliser mes rêves d'enfance. Je me disais une fois dans ma vie à deux, je ne peux pas demeurer locataire, je ne peux pas ne pas découvrir d'autres horizons, c'était dans mes rêves, je ne peux pas mesurer le degré de ma vie par rapport à ma famille, à ma vie. Il y a tellement de pondérables qui font en sorte que je puisse garder ce statut bien qu'ambiguë. Mais un moment venu que j'ai déjà arrêté dans ma tête, je fixerai, hein* (concentration des mains)*, l'objectif principal par rapport à tout ça… qui dit objectif principal, ça veut dire divorcer et avoir un ami pour ne pas dire me marier encore ça m'a laissé des séquelles ainsi que des traumatismes. Ça va demander du temps pour que ça puisse guérir. Mais pour l'instant, je me consacre à l'essentiel entre autre l'éducation et l'instruction de mes enfants ».*

C'est dans cette logique que Ori B. (1998 : 110) fait voir que la solitude féminine ne traduit pas nécessairement l'absence du mari. Car les ruptures observées sont elles-mêmes évolutives, partielles et accompagnées de stratégies rationnelles qui se font souder par de nouvelles sociabilités telles que l'adhésion à des groupes associatifs d'ordre religieux, professionnel, politique, etc. Ce qui peut s'observe dans notre étude est que certaines femmes du milieu urbain et du milieu rural ont pris l'initiative de s'affilier dans certaines associations des femmes sans but lucratif. Et d'autres, par contre, ont d'importants postes dans des mouvements religieux.

Les déterminants de la solitude féminine est plus parlante dans des situations de se prendre en charge. Le peu d'informations et d'observations sur la trajectoire de vie et l'organisation quotidienne des femmes chef de ménage portent des illustrations déterminantes. Les crises et les transformations sociales qui ont frappé la province du Sud-Kivu déstabilisent les ménages monoparentaux.

Dans les milieux de notre étude, par exemple, les situations de solitude varient selon le contexte du statut actuel de femmes chefs de ménage. C'est ainsi que, par exemple, pour les femmes qui ont été abandonnées par leur mari, le milieu de vie contribue à la solitude psychologique dans le logement. Le milieu urbain a ses réalités pour l'hébergement. Certaines femmes sont frappées d'une solitude affrontant difficilement le mode d'accueil. Elles sont souvent sous-logées dans une petite pièce dans laquelle elles sont obligées de rester avec les enfants malgré eux, alors que l'espace ne convient pas. Ce logement à pièce unique avec comme appellation « entrer coucher » indispose l'harmonie de vie. Les conditions de vie ne sont pas commodes : on ne sait pas parfois distinguer la salle à manger, le dépôt, la cuisine avec la place pour dormir. Il en est de même pour le logement dans le milieu rural. Certaines femmes qui ont rejoint leur famille d'origine ou sous-logées dans les maisons des membres familiaux ont du mal à trouver même une pièce pour se confiner avec les enfants.

Par contre, celles qui ont connu le décès de leur mari ont plus de chances pour échapper à la solitude psychologique du logement. Elles bénéficient des usufruits laissés par leurs défunts conjoints. Aussi, celles qui ont connu la séparation et qui ont étudié se servent de leur statut professionnel pour faire face à cette situation. Elles occupent des logements qu'elles louent et qui leur permettent de s'autogérer.

Partant du contexte de crise économique généralisée dans la région, les ruptures et les dysfonctionnements des structures d'intégration des femmes chef de ménage occasionnent la solitude. Au niveau de la structure familiale, ces dysfonctionnements se manifestent par un conflit entre parents et enfants et finissent par avoir raison de la cohésion du groupe en rejetant à l'extérieur certains membres qui sont devenus insupportables. Ceci provoque chez la femme une crise psychologique et une attitude de rejet et de contestation de sa propre situation, au point de l'amener à opter pour une vie plus autonome, voire individuelle. Ce cas se fait observer surtout dans le milieu urbain où la conjoncture socio-économique en dégradation soumet certaines femmes reçues dans leurs familles d'origines avec le nombre d'enfants plus élevé à vivre parfois dans l'isolement. Le conflit est plus marquant lorsque les besoins des enfants deviennent de plus en plus nombreux. Les parents de la femme abandonnée par son mari ne se trouvant pas à mesure de couvrir la totalité de la charge, cèdent parfois à tort ou à raison à la distanciation avec cette nouvelle famille sous sa charge. Dans ce cas, la femme assume une solitude sans précédent comme si la condition dans laquelle elle se trouve dépendait de sa volonté.

En cas du choix de vivre la monoparentalité, le conflit se manifeste aussi au niveau matrimonial. Ce cas est plus fréquent chez certaines femmes qui ont connu des unions qui, dans tous les cas, étaient sans fondements véritables et avec des apparences d'unions à essai que celles de véritables unions conjugales. Elles sont fragilisées par la mollesse des valeurs, de manque de repères moraux pouvant assurer la stabilité conjugale et parentale. Ce qui fait, par l'entremise de manœuvre de rattrapage, ces femmes connaissent la solitude. Ace niveau, Ori B. (1998 : 109) constate que la transformation des mœurs dans le contexte urbain affecte négativement les femmes qui font toujours les frais des abandons et des délaissements.

Certaines veuves décident, non sans regret, de se remarier surtout quand leurs enfants sont devenus adultes : elles sont partagées entre la décision de se remarier et celle de ne s'occuper que de leurs enfants. Finalement, dans la plupart des cas ; c'est la première décision qui passe. Mais cela ne veut pas dire que ce choix est fait avec beaucoup de facilités. Les propos de Nabintu indiquent les difficultés qu'ont les femmes pour se remarier.

Encadré 18

« […] Si je voulais me marier, je devrais me marier depuis longtemps. Mais pour ce moment, non. J'ai déjà fait grandir les enfants. Quoi encore puis-je chercher ? Et aucun homme ne peut me supporter avec cette charge, personne. Là vous entendrez dire, elle m'amène beaucoup de charges. Et pour le moment, je vais rester comme ça. Je peux vouloir vivre avec un mari, mais par peur de ce qui se passe aujourd'hui avec les maladies qui sont actuellement et qu'on entend que la maman de tel parce qu'elle passe par ci et par là, et qu'on dit qu'elle a été contaminé par ceci ou par cela, c'est une grande honte. C'est mieux qu'on se protège. Oui, il y a de moments où le corps pousse, mais on doit faire quoi ? ».

Pour Cirezi (56 ans), vivre avec un mari après la mort de son premier conjoint pose un sérieux problème. Il est vrai que le besoin sexuel se manifeste une fois qu'on est resté une jeune femme mariée. Mais cela ne traduit pas que le corps puisse vous conduire comme le vent. Dans de pareilles circonstances, *« il convient de se confier à Dieu »* : dit-elle. Elle précise en ces termes :

Encadré 19

> *« […] Ah,* (Souriant un peu)*…, non, la femme peut vivre selon sa façon. C'est quand vous êtes restée une jeune femme mariée que vous allez sentir parfois que le corps ne tient pas. Mais, il y a des moments où on prie Dieu en disant que ' Dieu, vous voyez que je suis restée seule, épargnez-moi des envies du monde parce que je suis restée veuve'. C'est sûr que le corps ne peut pas accepter de lui-même pour que vous ne puissiez pas sentir le besoin sexuel, mais il suffit seulement de se contenir, de prier Dieu, tout cela doit passer ».*

Ce qui convient à retenir par rapport à leur propos, c'est aussi le contexte du milieu de vie. Ces deux femmes vivent toutes dans le milieu rural. Ce milieu est beaucoup restreint au point où s'exposer à une aventure du mariage ou de la cohabitation peut alerter la curiosité de tout un chacun dans le milieu. Car tout le monde connaît presque tout le monde.

Toutefois, il ressort dans les modes de ruptures observées dans cette étude à travers les récits de vie des femmes chefs de ménage que les ruptures découlant de l'éclatement des unions conjugales prédisposent davantage ces femmes à la solitude et à la dépendance. David Olivier et Raymonde Séchet (2004 : 14) font remarquer que le fait qu'on soit parent seul entraîne des contraintes et des surcoûts auxquels seule une minorité privilégiée des mères seules (celles qui sont cadres) peut faire facilement face. C'est dans cette perspective que ces auteurs estiment que cet état de monoparentalité, qu'il soit temporaire ou pas, s'accompagne encore de la pauvreté et de paupérisation. Ainsi, l'espace contribue à la vulnérabilité des familles monoparentales.

Conclusion partielle

Ce chapitre a permis de présenter l'image des femmes chefs de ménages dans leurs diversités. Il s'est remarqué que plusieurs raisons de la monoparentalité féminine donnent l'accès au statut sociologique de ces femmes tout en permettant de comprendre le niveau de dépendance et de solitude dans la manière de s'organiser. Il a été montré que les différentes sortes de dépendance pour ces femmes en situation monoparentale ont un impact sérieux, car avant cet état de vie, l'organisation familiale était dépendante du conjoint. C'est pourquoi la solitude se construit au fur et à mesure que la femme veut répondre aux différents besoins de survie avec les enfants.

Cependant, le cas de violence, du mépris, de la révolte avec leurs dimensions gangrènent l'organisation quotidienne dans les ménages monoparentaux féminins, sans quoi l'avenir des femmes chefs de ménage nécessiterait une assistance extérieure. Cette assistance peut donner lieu à une lecture de pratiques de la solidarité que nous aurons à analyser dans le chapitre cinquième.

Chapitre cinquième : Des pratiques et des visions de solidarité en cas des ménages monoparentaux

Ce chapitre se consacre à la présentation de diverses sortes de solidarités enregistrées dans les ménages monoparentaux. Dans cette présentation, nous nous pencherons sur quatre aspects : des pratiques traditionnelles de la solidarité africaine, de la solidarité familiale, les ménages monoparentaux face à la solidarité et les différents réseaux dans les écosystèmes sociaux existant dans leur degré d'appréciation.

5.1. Des pratiques traditionnelles de la solidarité africaine

Dans les sociétés africaines, la reconnaissance d'un individu à l'intérieur de son groupe de parenté se fait par rapport à un ancêtre commun ou mythique. Ce qui fait que l'appartenance à un groupe de parenté d'ordre biologique mais aussi social ; entraîne un ensemble de relations et d'obligations entre les différents membres qui le composent. Elle correspond à un système de classement des individus qui désigne les conduites particulières en fonction des liens de parenté entre les personnes. Il convient de comprendre que les rapports précis sont imposés entre aînés, cadets, oncles ou neveux ou entre pairs de sexe et âge. (Adjamagbo A., 1997 : 303)

Pour ce faire, la notion d'alliance des clans est prouvée par le besoin de solidarité. Ce besoin, comme l'atteste Mulago V. (1965 : 62-63), a poussé à se créer des alliances. Cette solidarité se manifeste par diverses pratiques telles que l'aide mutuelle dans toute circonstance pénible et dans la vie ordinaire, lors de la succession du trône d'un fils de la lignée, le clan allié remet l'héritage, la défense de verser, même à la guerre, le sang d'un membre d'un clan allié. C'est pourquoi, l'entraide familiale ou solidarité est l'une des composantes essentielles du maintien de la cohésion des sociétés d'Afrique subsaharienne. Elle peut prendre des formes multiples et diverses parmi lesquelles on peut citer notamment le transfert d'argent, de vivres, de crédits de droits parentaux. Il s'agit aussi de transferts parentaux, qui recouvrent l'accueil en ville d'un migrant, le placement d'un enfant chez des parents vivants en ville ou, au contraire, la prise en charge par un ménage rural d'un enfant dont les parents citadins traversent une phase difficile.

Comme le souligne Tanella Boni (2011 : 105), la solidarité désigne en premier lieu les pratiques communautaires dans lesquelles les individus sont pris en charge et protégés par la famille ou autres groupes associatifs. Cette solidarité serait une vieille idée vécue dans le monde.

Pour ce faire, les formes de la solidarité rencontrées dans les sociétés africaines demeurent comparables à celles vécues ailleurs. D'où, la nécessité de tenir compte des situations et des paradigmes en cours. C'est dans cette logique qu'il convient de distinguer la solidarité mécanique de la solidarité organique. Car, dans la solidarité mécanique le regard est porté sur des segments ou groupes d'individus et que les règles juridiques répressives et pénales lient cette forme de solidarité. Par contre, dans la solidarité organique, les règles sont complexes et diversifiées. De la sorte, les fonctions juridiques se spécialisent avec la tendance des sociétés modernes.

Les sociétés africaines postcoloniales vivent à la croisée de cultures et des valeurs ; ce qui traduit une expérience de vie des sociétés en mutation. Cependant, l'hybridation de cultures que connaissent les sociétés africaines ne peut interrompre totalement l'harmonie des formes de solidarité. Malgré cela, cet ordre de la communauté est vécu chez l'individu comme une acceptation implicite des valeurs et aussi comme absence de liberté pour que l'individu réalise les pratiques de la solidarité par rapport aux voies et moyens de répondre quant à ce.

Comme le constate Tanelle Bonni (2011 : 105), il se remarque que dans les sociétés africaines contemporaines, l'Etat ne joue pas son rôle d'assistance sociale à des familles en situation de monoparentalité. Ainsi, la solidarité africaine et intergénérationnelle se renforce mais avec moins de précision dans la manière de répondre aux difficultés que traversent nombreux ménages. Dans ces conditions, c'est la liberté de l'individu qui est en question en même temps que la protection des citoyens, la prise en compte des risques liés à la vie, au travail, à l'éducation, à la santé, à l'environnement alors que ce rôle devrait être assumé par l'Etat. Dans ce cas, l'individu se trouve dans une dette morale envers la famille. Cette dette morale, se transforme de nos jours en dette économique, en prise en charge matérielle de la communauté livrée à elle-même, non assistée, sans assurance de pouvoir s'en sortir seule, non partagée par des lois étatiques. Ce qui étonne est que les lois protectrices des droits et de devoirs des citoyens sont dans le manque d'application pour ainsi prévenir le sentiment d'insécurité au niveau des communautés familiales vivant dans la précarité et de ceux qui prennent soin des autres car une fois que l'individu n'intervient pas par l'aide, il est taxé de l'individualiste s'il procédait autrement.

5.2. La solidarité familiale

Isabelle Van Pevenage (2010 : 7) essaie de fournir quelques éléments pouvant définir la solidarité tout court et celle de la famille. Dans cette disposition, elle atteste que la notion de la solidarité entre personnes ou entre groupes sociaux permet d'indiquer les dispositions assurant la redistribution ou les échanges de biens et des services peu importe le cadre familial de proximité ou largement social mais avec des exigences qui impliquent des devoirs et des réciprocités.

5.2.1. Types de solidarités et leurs caractéristiques

Dans la logique de réciprocité, il convient de distinguer les types de solidarités retrouvées dans l'univers social. De par leur provenance, il existe deux types de solidarité : les solidarités privées et les solidarités publiques. La première catégorie concerne le lien personnel aidant-aidé et elle est constituée des aides ou des services informels en provenance de la famille mais également des amis, des collègues de travail ou encore du voisinage. Il s'observe dans cette solidarité, une dose de dette envers les personnes. Par contre, la seconde n'a aucun caractère de redevance. Elle renvoie aux aides ou aux services formels rendus par l'Etat ou par une administration publique. Dans leur particularité, les solidarités privées sont souples, plus polyvalentes et gratuites. Mais, l'incapacité de répondre à tous les besoins des familles risque de décourager l'aide aux proches. Car les familles qui aident ne pouvaient donner que ce dont elles disposent pendant que les besoins de plus démunis nécessitent une permanente assistance. C'est pourquoi, quand on parle des solidarités familiales, c'est la famille élargie ou le réseau familial qui est concerné.

Il s'agit du principe de la gratuité auquel les services rendus à des membres de sa famille ne sont pas monnayés. La logique de réciprocité où la solidarité familiale fonctionne dans le rythme du « don/contre don » d'une génération à l'autre. Les solidarités familiales sont polyvalentes dans la mesure où la multitude des soutiens allant de la garde des enfants jusqu'aux soins des personnes âgées et à des tâches proportionnelles selon les besoins et les ressources du réseau familial. La souplesse de la solidarité se manifeste dans l'absence d'une bureaucratie quand il s'agit d'aider un membre familial. Ainsi, l'accessibilité définit la disponibilité comme une priorité de la solidarité (Van Pevenage I., 2010 : 9).

C'est autour de ces caractéristiques de solidarité que les pratiques d'entraide familiale peuvent s'observer avec des situations susceptibles de mobiliser les solidarités familiales : la naissance d'un enfant, les difficultés d'insertion professionnelle, le handicap physique ou mental, la recherche d'un logement, la perte d'autonomie des personnes âgées, la maladie, le deuil, les accidents, les déménagements ou encore la garde d'enfants.

Toutefois, il convient de retenir que de nos jours, ces pratiques de solidarités familiales ne sont plus toutes à l'ordre. Les aides familiales se présentent plutôt sous la forme d'aides occasionnelles offertes à des moments spécifiques. Le réseau familial se mobilise surtout à la situation des crises comme par exemple dans la perte d'un emploi, à la maladie, à l'accident et à la rupture conjugale.

5.2.2. Les inégalités des solidarités familiales

Les interventions de solidarité familiale accusent aussi les inégalités sociales. Cela est tributaire des revenus que les gens détiennent au préalable. Dans les milieux sociaux plus aisés, l'individu est plus indépendant par rapport aux membres du réseau familial que dans les milieux défavorisés. Les familles des milieux aisés ont les moyens financiers de payer pour des services tels que la garde des enfants, les tâches domestiques, les aides aux personnes en perte d'autonomie. Elles sont moins dépendantes d'amis, des voisins ou du réseau familial pour différents services (Van Pevenage I., 2010 : 9-10).

Malgré cela, la composition du réseau personnel peut faciliter l'accès à certaines informations ou ressources. Cependant, les relations personnelles sont source d'inégalité puisque les réseaux familiaux et personnels s'avèrent parfois porteurs des ressources professionnelles importantes. Dans les milieux plus aisés, les voisins peuvent être de divers domaines pour faciliter l'entraide par rapport à leurs compétences. C'est à ce niveau qu'on peut comprendre que les pratiques de solidarité familiale et les réseaux familiaux présentent des différences en fonction de l'appartenance sociale. En milieu populaire, on trouve deux modèles de réseaux : les familles biparentales s'adressent surtout aux parentés alors que les familles monoparentales se tournent davantage vers les services sociaux qui leur procurent des relations de soutien, assimilées parfois à des liens familiaux. Dans les couches moyennes et diplômées, on observe un réseau plus diversifié et tourné vers les collègues de travail, les relations amicales et/ou le voisinage, même si le réseau familial n'en assume pas moins son rôle de soutien. Egalement, la proximité géographique peut être différente selon les couches sociales.

En plus d'occasionner des séparations conjugales, la précarisation liée au marché de travail ne favorise pas les échanges d'entraide et de soutien qui seraient pourtant nécessaires dans les moments difficiles.

5.3. Les ménages monoparentaux face à la solidarité et les différents réseaux dans les écosystèmes sociaux existant

Dans cette section, nous allons examiner la teneur de liens familiaux au tour des ménages monoparentaux féminins. La question ici est d'évaluer l'intensité et la qualité des relations au sein de différents sous-systèmes familiaux : entre parents et enfants, entre beaux-parents, au sein de la fratrie et de la famille élargie. Il convient de mesurer si cette solidarité et les différents soutiens relationnels sont forts, faibles ou modérés, inexistants dans les ménages monoparentaux.

5.3.1. Considération des familles élargies dans les ménages monoparentaux

Comme le voit Anne Unterreiner (2018), les modalités d'organisation familiale après la séparation du couple sont dépendantes de l'entourage des individus isolés tout comme proches. Ce qui fait que la triade père-mère-enfant et des beaux-parents peuvent ne pas suffire à couvrir le soutien d'entraide au sein de ces familles. Ainsi, Martin C. (1997) prend en compte le « capital réseau » au sein des familles de conjoints divorcés ou séparés. Il souligne que les conditions dans lesquelles les parents divorcés vivent témoignent la vulnérabilité relationnelle. De la sorte, la recomposition familiale admet le couplage de réseaux qui occasionne la combinaison des réseaux de deux parents alors que des ex-conjoints qui sont retournés chez leurs parents sont plus fragiles dans les relations. Ils sont dans l'insatisfaction parce qu'ils dépendent uniquement de leurs parents et sont condamnés à être isolés des différents réseaux relationnels.

C'est pourquoi, la vie en monoparentalité présente divers liens sociaux qui, parfois, s'activent selon le contexte du milieu où les femmes de ménage habitent. C'est à ce niveau qu'il convient d'apprécier la considération de la solidarité familiale au sein de ménage monoparental. Comme le souligne Anne Unterreiner (2018 : 10), le contexte géographique influence le degré de l'entraide au sein des familles. La chercheuse examine la solidarité au sein de deux types de famille-entourage suggérés par Bonvalet C. et al. : « famille-entourage dispersée » et « famille-entourage locale ». Dans ces types de famille, la logique géographique ne peut être sous-estimée.

Les types de réseau de solidarité familiale répondent à des logiques organisationnelles différentes du fait que cet éloignement géographique, et de surreprésentation des catégories sociales aisées, parmi les familles entourage dispersées d'autre part, n'impliquent pas la diminution de des liens au sein des familles. Ainsi, faisant référence au cas des migrations, Catherine Bonvalet (2003 : 14) estime que l'éloignement géographique ne signifie pas forcément un relâchement des liens ; malgré la distance, certaines familles continuant à préserver des relations apparentées au moins une fois par semaine.

Néanmoins, le degré d'appréciation de solidarité rassure une autre option dans la pratique. Il s'agit de statut que détient la famille. Ainsi, François de Singly (2017 : 81) constate que trois quart des familles bien dotées socialement définissent un réseau de solidarité correspondant pour une grande part au réseau d'affinité. Par contre, dans les familles populaires, la proportion est un peu faible car le sentiment du devoir est dissocié du bien-être relationnel.

Dans le sillage relationnel concernant les familles monoparentales, cette étude indique les occasions qui présentent le contexte et le degré de solidarité que l'on trouve dans les ménages monoparentaux.

5.3.2. Le degré d'implication de solidarité et des réseaux relationnels aux ménages monoparentaux

Comme le souligne Catherine Bonvalet (2003 : 17), les familles monoparentales seraient plus intensément impliquées dans le système d'entraide familiale uniquement parce qu'elles sont, à une écrasante majorité, une femme comme personne de référence.

Partant des propos des enquêtés dans cette étude, il se remarque que le degré de solidarité au sein de ménage est cautionné par le contexte géographique et aussi par des liens familiaux. L'implication des membres familiaux avec les différentes aides au sein des ménages monoparentaux se justifie par le statut que détiennent les femmes chefs de ménage et leur statut d'occupation du ménage. Dans cette logique, les divorcées et les séparées ont moins de secours d'aides familiales que les veuves et les abandonnées car, pour les veuves, le décès du conjoint resserre davantage les liens familiaux. Aussi, les propriétaires vivent davantage en famille-entourage locale que les locataires.

De toute façon, les réseaux des relations personnelles (anciens collègues, amis des amis, parents d'amis, diverses connaissances) ont participé et continuent à contribuer à l'organisation du ménage monoparental féminin avec différentes aides.

C’est pourquoi, parler de l’organisation familiale cela renvoie aussi à l’idée de la solidarité qui anime les personnes de bonne volonté. Mais, leur participation dépend des moyens et de l’emplacement des ménages monoparentaux. Le tableau suivant présente l’emplacement des ménages monoparentaux par rapport à son entourage.

Tableau 9 : L’emplacement des ménages monoparentaux par rapport à l’entourage

	Milieu urbain (Bukavu)	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Famille-entourage dispersée	1	-	-
Famille-entourage locale	4	5	5

Ce tableau décrit la manière dont les ménages monoparentaux féminins sont installés par rapport à l’entourage et selon les milieux de vie. Deux situations déterminent la façon dont la solidarité peut être appréciée. Il s’agit de ménages qui sont loin de l’entourage et de ménages qui se retrouvent proche de l’entourage. Un proche est compris ici comme personne avec qui on peut partager le peu qu’on a, à qui on peut communiquer, éprouver des affinités et dont les liens de parenté sont étroits. Ainsi, il s’observe qu’un ménage sur cinq dans le milieu urbain se trouve dans la famille-entourage dispersée. Ce cas est justifié par le fait que l’enquêtée chef de ménage a connu une séparation avec son conjoint et que la possibilité de trouver de l’emploi l’a obligé de se déplacer loin des membres familiaux et des connaissances qu’elle avait déjà entretenues lors de sa conjugalité. Ce qui fait qu’elle se retrouve dans un environnement ou un entourage dispersé avec comme conséquence la fragilisation des liens sociaux. Alors qu’en milieu semi-rural et rural, cinq ménages sur cinq sont dans l’emplacement de famille-entourage locale. Ce qui fait que les liens familiaux sont forts pour certains ménages comme témoignent certaines femmes chefs de ménage. Par contre, pour d’autres ménages, les liens familiaux sont modérés (occasionnels et circonstanciels) ou inexistants. Certains témoignages des enquêtées sont bien illustrés dans le tableau 11 concernant les diverses situations ci-haut évoquées.

Tableau 10 : Description des formes de ménages monoparentaux féminins

Forme de monoparentalité féminine	**Milieu urbain (Bukavu)**	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Passive (a)	1	2	2
Mères hébergées (b)	1, 1 (a)*	1	1(c) *
Mères qui confient leurs enfants (c)	1(d) *	-	1(b), 1 (a) *
Active (d)	3	2	2
Total	**5**	**5**	**5**

*Il s'observe que la femme possède deux formes de monoparentalité. Ainsi, nous avons défini leur situation pour certaines d'entre elles en couplant les variable (a, b, c, d) à coté de chaque modalité.

La description des formes de ménages monoparentaux féminins permet d'analyser la situation des quinze ménages avec un regard sur les différents liens familiaux qui interviennent. C'est dans ce souci que ce tableau décrit selon les milieux de vie les différentes formes de monoparentalité féminines. Ainsi, dans le milieu urbain, une femme sur cinq est dans la passivité. Mais en milieu semi-rural et rural, les résultats montrent que sur cinq ménages, deux femmes sont dans la passivité. En milieu urbain, deux femmes confient leurs enfants et une seule femme est hébergée chez ses parents. Alors qu'en milieu semi-rural et en milieu rural une femme sur cinq est hébergée chez ses parents. De toute façon, la réalité fait que dans la suite les mères hébergées confient leurs enfants aux autres membres de la famille. En milieu rural, une femme hébergée et une femme passive confient leurs enfants aux membres de sa famille. Il en est de même pour les femmes actives.

Cependant, il s'observe que dans le milieu urbain trois femmes sur cinq sont actives et en milieu semi-rural. Cette description montre comment les femmes ont deux situations de monoparentalité selon leurs conditions de vie. C'est à ce niveau qu'il convient de repartir les familles par types de ménages selon la prise en compte du critère de la provenance de l'aide. Le tableau 11 présente une répartition de cette situation.

Tableau 11 : Répartition des familles par types selon la prise en compte du critère de l'aide en nombre de ménages monoparentaux

Avec les aides des familles élargies			
Forme de monoparentalité féminine	**Milieu urbain (Bukavu)**	**Milieu semi-rural (Mudaka)**	**Milieu rural (Kaziba)**
Passive	2	2	3
Mères hébergées	1	2	3
Mères qui confient leurs enfants	-	1	3
Active	2	2	2
Avec les aides des réseaux relationnels			
Passive	-	-	-
Mères hébergées	2	-	-
Mères qui confient leurs enfants	1	-	-
Active	2	1	2

Ce tableau décrit les formes de contributions qui sont données aux ménages monoparentaux. Il s'agit des aides provenant de familles élargies et des aides avec les concours des réseaux relationnels. Dans le milieu urbain et le milieu semi-rural, deux femmes sur cinq vivants dans la monoparentalité passive jouissent des aides émanant des familles élargies contre trois femmes du milieu rural.

Deux enquêtées, Nicole et Marie, vivant la monoparentalité passive en milieu urbain donnent des informations intéressantes sur leur hébergement chez leurs parents. Nicole a divorcé et s'est retrouvée chez ses parents avec ses deux enfants. Elle n'a pas d'emploi, mais au-delà d'être sous-logée, elle bénéficie de l'aide comme la nourriture, la garde des enfants et certains besoins de survie :

Encadré 20

> *« Depuis que je suis rentrée chez mes parents, je ne me gêne pas. Je reçois tout et presque tout. Je devrais me soucier de la vie de mes enfants, mais papa achète tout pour mes deux enfants, ma mère s'occupe de mes enfants dans tout. Ce que je faisais pour mes enfants était de les amener à l'école et de les ramener à la maison. Mais, Comme papa a des moyens conséquents, mes enfants bénéficient du transport dans un bus scolaire auquel il les a fait abonner ».*

Par contre, Marie est dans une situation différente. Abandonnée par son mari, elle est rentrée chez ses parents avec ses propres enfants et les enfants de son grand-frère dont elle assurait la charge pendant sa conjugalité. Comme passive, elle confie ses enfants à certains membres de sa famille vivant dans la ville. Comme la vie est difficile en ville, elle a décidé de travailler dans un restaurant en qualité de nettoyeuse d'assiettes. Elle rassure que c'est grâce aux membres de sa famille élargie qu'elle vit paisiblement.

La passivité est enregistrée aussi dans le milieu rural. Trois femmes sur cinq sont dans cet état indépendamment de leur volonté. Il s'agit des situations de Sandrine, Véronique et Lingoli. Ainsi, Sandrine et Véronique ont connu l'abandon de leurs conjoints. Par contre, Lingoli n'a pas connu une union conjugale dans sa vie, elle a eu des enfants en dehors du mariage dont elle doit assurer la garde. Elle a des difficultés pour se prendre en charge.

Ces femmes parviennent à survivre grâce aux aides qu'elles reçoivent de leurs familles élargies. Sandrine a été obligée de retourner chez ses parents avec ses enfants car elle ne pouvait pas répondre aux besoins essentiels de ces derniers. Deux de ses enfants ont été confiés aux membres de la famille de son premier conjoint : *« les deux petits, je les laisse souvent chez leur tante paternelle qui habite ici tout près de chez nous »*. Voilà de plus la considération de la famille-entourage locale. A part l'hébergement, elle confie ses enfants. Contrairement à Sandrine, la situation de Véronique est très compliquée. Dans sa passivité d'attendre le retour eschatologique de son conjoint, elle se trouve hébergée dans le ménage de son beau-fils. Comme elle a beaucoup d'enfants à sa charge, elle a été obligée de confier ses trois enfants à ses trois filles qui étaient déjà mariées. Au nom de la solidarité intergénérationnelle, ces trois filles étaient dans l'obligation de donner un coup de main à leur mère.

Elles s'occupent à la fois de leur mère et de leurs frères et sœurs, sans ignorer qu'elles ont encore leurs propres obligations maritales courant tous les risques d'instabilité conjugale face à un éventuel conflit économique pouvant surgir soit en cas de maladie grave, en cas d'un désastre lié à la pandémie de COVID-19, soit en cas d'un désastre agricole...

Par ailleurs, les femmes actives bénéficient aussi des aides provenant des familles élargies. En milieu urbain tout comme dans le milieu semi-rural et dans le milieu rural, deux femmes sur cinq confirment avoir reçu des aides de la part des membres de leurs familles. En plus des aides matérielles et financières que ces femmes reçoivent, il faut y ajouter l'encadrement dont elles bénéficient de la part des membres de leurs familles par exemple pendant les moments de deuil et de solitude. Cette assistance est bien appréciée chez Irène, qui, de par son emploi comme fonctionnaire de l'Etat a des moyens pour couvrir les besoins de ses enfants, met beaucoup d'importance à cette aide qui lui apporte la chaleur familiale :

« En termes de visite, je peux dire oui, mais pas en terme de soutiens financiers, matériels. Bon, ils sont là. Ils m'assistent quand j'ai un problème de deuil, me consolent ». Elle pense aussi que l'assistance des amis et des collègues est importante : leur apport financier et matériel surtout pendant les moments de crise lui permet de faire vivre sa famille dont elle assure la charge.

S'il y a des ménages qui bénéficient des appuis familiaux, il y en a d'autres qui n'ont aucune personne sur qui compter. Tel est le cas d'Emilienne, fonctionnaire de l'Etat. Elle rapporte que ce sont des collègues de service qui apportent de l'aide dans la gestion de son ménage :

Encadré 21

> *« Il n'y a ni les membres de familles ni ceux de de la famille de mon ex-mari. Après la séparée de mon mari, je suis restée dix ans avec certains membres de sa famille entre autres son père biologique et ses frères cadets. On était dans mon ménage une vingtaine de personnes. Ce sont des collègues de service qui m'aidaient à trouver des solutions à mes problèmes dans la gestion de mon ménage ».*

Ce modèle d'assistance se remarque aussi dans un réseau tribal pour une femme active dans le milieu rural. Ainsi la veuve Nabintu bénéficie de secours des personnes qui ne sont pas

de sa famille notamment pour les soins médicaux de ses enfants. Elle a des marchandises à vendre mais ces produits ne lui permettent pas d'avoir l'argent dont elle a besoin. Elle note :

Encadré 22

Si l'enfant souffre d'une maladie, je suis obligée de l'amener à l'hôpital et là c'est toujours de l'argent qu'il faut payer. J'ai reçu une aide de la part d'un médecin Murega. Quand le médecin a su que j'étais veuve et que j'étais Mubangubangu, une tribu à plaisanterie au Rega et que les factures des soins des enfants étaient au-dessus de mes revenus, il a payé la facture de cents dollars et de cent soixante dollars ».

La solidarité intergénérationnelle et la solidarité des liens familiaux se remarquent de nouveau dans le ménage monoparental. Dans le milieu rural, Cirezi reconnaît la contribution des membres de sa famille dans l'organisation de son ménage. Dans sa forme de monoparentalité, elle est active après la mort de son mari. Elle s'occupe des activités agricoles et champêtres. Pendant les moments de crise, elle rassure que le seul secours ne peut que provenir de ses frères biologiques :

Encadré 23

« En cas de difficultés, ceux qui m'assistent le plutôt possible, ce sont mes frères biologiques et les membres de ma famille propre et non les membres de la famille de mon mari. Pour cela, ils me donnaient de l'argent et de mon côté, je le faisais fructifier dans mes travaux champêtres puis payais les frais scolaires de mes enfants. Et quand ils voient que je suis dépourvue de moyens financiers, ils s'organisent pour m'aider».

Conclusion partielle

Ce chapitre a abordé trois points saillants qui ont permis de rendre compte des pratiques et des visions de solidarités en cas de ménages monoparentaux. Il s'agit des pratiques traditionnelles de la solidarité, de la solidarité familiale et de l'implication des différents réseaux dans les ménages monoparentaux.

Il en ressort que les pratiques traditionnelles de solidarité et intergénérationnelles sont encore d'actualité dans les sociétés africaines, mais elles ne sont pas ponctuelles dans la manière de répondre aux difficultés. Les deux types de la solidarité familiale ne répondent pas tous à l'organisation de ménages monoparentaux.

Seule la solidarité privée est présente avec une dose de dette, mais elle n’est pas suffisante pour faire face aux besoins des démunis. Ainsi, les inégalités des solidarités sont observées dans la vie quotidienne des chefs de ménages.

Conclusion générale

A travers l'analyse des trajectoires biographiques de 15 femmes chefs de ménage interrogées dans le cadre des entretiens semi-directifs, nous avons étudié l'organisation familiale du ménage monoparental féminin dans la province du Sud-Kivu en RD Congo. L'objectif était d'analyser les formes des ménages monoparentaux, leurs relations avec les familles élargies et les réseaux relationnels sous le modèle africain en particulier dans le milieu urbain, semi-rural et rural.

Nous nous sommes proposé de vérifier quatre hypothèses par rapport aux questions de recherche. D'une part, nous avons postulé l'existence d'une pluralité des variables qui influence l'organisation du ménage monoparental féminin dans les milieux du Sud-Kivu. D'autre part, nous avons traité les rapports du profil socio-économique avec le parcours de vie monoparentale féminine qui influence positivement sur l'organisation familiale du ménage aussi bien direct qu'indirect par l'intermédiaire de la composition familiale des différentes formes monoparentales.

Dans le but de vérifier les hypothèses de cette étude, nous avons analysé dans un premier temps le profil de femmes chefs de ménage et les caractéristiques des ménages monoparentaux dans les trois milieux : urbain, semi-rural et rural. Six aspects ont été relevé : la situation matrimoniale de femmes chefs de ménage, la situation des enfants, de logement, des ressources de revenu, les stratégies que ces femmes optent pour s'organiser quotidiennement et la gestion du temps.

Les résultats montrent que sur les 15 femmes enquêtées, leur situation matrimoniale reste diversifiée. Le nombre de veuves a un effectif égal dans le milieu semi-rural tout comme dans le milieu rural. Soit quatre femmes sur quinze sont veuves. Cependant les femmes abandonnées sont majoritairement nombreuses par rapport aux autres femmes. C'est-à-dire cinq femmes sur quinze sont abandonnées et qu'elles sont deux fois plus nombreux en milieu urbain et en milieu semi-rural qu'en milieu rural.

Les femmes se trouvant dans la tranche d'âges entre 41 à 50 ans sont majoritairement nombreuses que les autres. Soit six femmes sur quinze ont cet âge alors que les autres, deux femmes sur quinze sont reparties dans d'autres âges.

Par rapport à l'âge d'entrée en union conjugale, les femmes qui ont moins de 20 ans sont en majorité nombreuses que les autres femmes. Elles sont neuf femmes sur quatorze contre trois femmes repartie dans d'autres tranches d'âge.

Le nombre d'année de vie dans la vie conjugale reste aussi diversifié. Sept femmes sur quatorze sont comprises entre la tranche d'année de 6 à 10 ans. Les autres femmes sont répertoriées dans d'autres tranches d'années. Par contre, le nombre de vie en monoparentalité offre un nombre d'années considérable. Les femmes qui ont moins de 10 ans dans cette vie sont plus nombreuses que les autres. Soit huit femmes sur quinze sont en majorité. S'agissant de niveau d'instruction, les femmes qui n'ont pas de niveau d'étude sont légèrement nombreuses que ceux qui ont de titres scolaires. Soit huit femmes sur quinze. Pour ce qui est des activités à exercer, les commerçantes sont nombreuses que les autres ; soit sept femmes sur quinze. Du côté des enfants et les dépendants, ceux qui ont moins de quinze ans sont plus nombreux sous la dépendance de la femme chefs de ménage. Et par surcroit, les ménages qui ont un nombre de cinq à neuf enfants, la moitié des enfants ont la chance d'être scolarisés. Par contre, les ménages qui ont en charge moins de cinq enfants tous sont scolarisés.

Partant du statut d'occupation du logement, les sous-logées occupent une place considérable dans tous les milieux de cette étude. Six femmes sur quinze sont sous-logées. Par contre, les propriétaires se rangent derrière le nombre considérable de sous-logées ; soit cinq femmes sur quinze. Toutefois, les taux d'occupation de logement restent aussi d'actualité. En ville, le taux d'occupation est supérieur que dans les milieux semi-rural et rural ; soit quatre ménages sur quinze ont le logement comptant plus d'une personne par pièce. Par contre, le logement comptant plus de quatre personnes par pièce est majoritairement que le logement comptant plus d'une personne par pièce.

Par rapport au revenu, la ristourne est une pratique qui assure le revenu à toutes les femmes de cet échantillon. Les ménages qui consomment moins de cinq dollars par jour sont énormément nombreux que ceux qui consomment plus de cinq dollars par jour ; soit treize ménages sur quinze. De ce fait, les ménages qui consomment les aliments une fois par jours sont plus nombreux que ces qui consomment deux fois par jour ; soit douze ménages sur quinze. De la qualité de la nourriture, quinze ménages sur quinze consomment en majorité et régulièrement la farine, la pomme de terre, le haricot et les différentes feuilles des produits agricoles. Cependant, le niveau de vie difficile est apprécié par nombreux ménages ; soit treize ménages sur quinze disent que la vie est difficile pour s'organiser en monoparentalité.

Pa la suite, un cas fait occasion du don à l'étranger qui n'est pas à confondre avec les diverses sortes des aides des familles élargies et des réseaux relationnels. Et c'est dans ce contexte que les femmes ont entrepris les mécanismes de s'émanciper mais dans des contraintes mouvantes. Les initiatives et les stratégies dans l'organisation du ménage paraissent comme moyen terme pour s'en sortir du gouffre de dépendance et de la solitude. Les résultats montrent que la totalité des femmes sur cet échantillon ont une activité pouvant rassurer une source de revenu même si le rendement n'est pas décent. Ce qui a expliqué à un certain niveau la réussite qui cachait les difficultés. Ces difficultés se remarquent lors de modalités et de processus d'insertion dans l'univers des activités génératrices des ressources. Par ailleurs, la gestion du temps n'a pas était moins considérable. Il joue un aspect réglementaire entre les types d'activités qu'exercent les femmes chefs de ménage et le suivi des enfants. Il ressort que les membres qui composent le ménage et la famille-entourage locale assurent la relève.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé l'image des femmes chefs de ménage dans leurs diversités. Les résultats d'analyse ont montré que plusieurs raisons de la monoparentalité féminine ont donné l'accès aux statuts sociologiques de femmes chefs de ménage tels que le veuvage, le divorce, la séparation, l'absence prolongée du mari, l'abandon et le manque d'union conjugale. Ces différents statuts ont occasionné l'application d'une structure familiale hors-jeux qui, dans les circonstances imprévisibles, les formes de monoparentalités ont vu le jour. La passivité, l'hébergement, le confiage des enfants aux membres de familles et la plaine activité pour ces femmes chefs de ménage rassurent combien la dépendance, la solitude et les diverses violences ont marqué la vie en monoparentalité au sein de ces ménages. Il s'est remarqué que certaines femmes possèdent deux formes de monoparentalité. Elles peuvent être passives et hébergées, hébergées et elles confient leurs enfants aux membres de famille, actives et elles confient les enfants aux membres de famille.

En troisième temps, nous avons analysé les diverses pratiques et des visions en cas des ménages monoparentaux. Il convient de souligner que les pratiques traditionnelles de la solidarité et intergénérationnelles sont encore d'actualité dans les ménages dirigés par les femmes que les solidarités publiques qui n'apparaissent nulle part à travers les informations reçues de nos enquêtés. Ces deux types de solidarité ne répondent pas tous en cas des ménages monoparentaux. Seule la solidarité privée offre une voie de soutien à ces ménages.

Parallèlement, un effet inattendu a été découvert lors de ces analyses « le degré d'implication de la solidarité familiale face à la complexité de réseaux relationnels de type africain ».

Les conséquences socio-anthropologiques sont tirées dans diverses interventions aux formes de monoparentalités féminines. Ainsi, les ménages qui se trouvent en famille-entourage locale sont plus nombreux que les ménages résidant en famille-entourage dispersée ; soit quatorze ménages sur quinze. Cependant, la répartition des familles par types selon la prise en compte du critère de l'aide, les femmes passives et les femmes hébergées sont nombreuses à bénéficier des aides provenant des familles élargies. Par contre, les femmes actives sont plus nombreuses à bénéficier les aides émanant des réseaux relationnels ; soit cinq ménages sur huit.

Ce travail a l'estime de présenter une carte mentale (un modèle théorique) d'une famille monoparentale de type féminin pouvant permettre aux planificateurs des œuvres sociales, aux défenseurs des droits de la femme et de l'enfant, aux éducateurs en matière de planification familiale de poser des actions plus concrètes et plus durables en matières de stabilisation des ménages en vue d'un développement endogène durable.

Notons que l'ensemble des résultats décrits dans cette étude ne sont pas exhaustifs pour élucider les différents paramètres sociologiques et anthropologiques de la famille monoparentale de type féminin. Les aspects ci-dessous n'ont pas été clarifiés, notamment :

- les représentations qu'ont les enfants qui croissent dans le ménage monoparental féminin par rapport à leurs parents (veuves, séparées, divorcées, abandonnées, sans union conjugale) ;
- *Care* et coparentalité dans le ménage monoparental féminin ;
- L'image des enfants vivants en monoparentalité féminin face à l'entourage.

Ainsi, ils restent liés à nos préoccupations à poursuivre dans les recherches ultérieures et centrées sur la Dynamique et le Devenir d'une famille monoparentale dans le présent contexte socio-économique, politique et même écologique dans un monde globalisé et pluriel.

Bibliographie

Ouvrages

BASHI MUHURI-ORHAKUBE (2005), *Parlons Mashi. République Démocratique du Congo*, Paris, l'Harmattan.

BURT S. (1995), *Structural Holes. The social structural of competition*, Cambrige : Havard University.

CASTELLAN Y. (1982), *La famille*, Paris, PUF.

COENEN-HUTHER J. et al. (1994), *Les réseaux de solidarité dans la famille*, Lausanne, Réalités sociales.

COLLE P. (1971), *Essai de monographie des bashi*, Bukavu, Centre d'Etude de langues africaines.

KAGARAGU NTABAZA (1976), *Emigali balibantu. Proverbes et maximes des bashi*, Bukavu, 3ème édition, Libreza.

KAGARAGU NTABAZA (1979), *Abasheka Baasheke 6. Nabarhamire*, Bukavu, Libreza.

KAUFMANN J.-C. (2015), *La femme seule et le Prince charmant. (Enquête sur la vie en solo)*, Paris, Armand Colin.

MAISTRIAUX R., *La femme et le destin de l'Afrique. Les sources psychologiques de la mentalité dite « primitive »*, Préface d'Edouard Morot-Sir, Elisabethville, Ed. CEPSI.

MARTIN C. (1997), *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, PUR.

MULAGO V. (1965), *Un visage africain du christianisme. L'union vitale bantu face à l'unité vitale ecclésiale*, Paris, Présence africaine.

NJANGU A. et al. (1996), *Les conflits au Sud-Kivu. Des anciens royaumes à 1996. Rôle de la femme*, Bukavu, Ed. de l'AFECEF.

PAUGAM S. (2018), *Le lien social*, Paris, 4ème éd., PUF.

PITROU A. (1992), Les solidarités familiales : Vivre sans familles ? (Nouvelle édition revue et mise à jour), Toulouse, Privât, (Collections Pratiques sociales).

ROUSSEL L. (1989), *La famille incertaine*. Points, Paris, Editions Odile Jacob.

SINGLY F. DE (2007), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, 6ème éd. Armand Colin.

WIDMER E. (2010), *Family conigurations: A structural approach of family diversity*, London, Ashgate Publishing.

Articles

ADHAMA MIRINDI T. et al. **(**2014), « Adaptation des ménages paysans péri-urbains en période de soudure agricole dans le Sud-Kivu », dans C*ahiers du CERUKI, Nouvelle Série*, n° 44, pp. 113-126.

ADJAMAGBO. A. (1997), « Les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation. Le cas de la région du Sassandra en Côte-d'Ivoire », dans *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines, Les Etudes du Ceped,* n°15, sous la direction de Pilon M. et al., pp. 301-325.

BALAGIZI KARHAGOMBA I. et al. (2014), « Perspectives de gouvernance environnementale durable dans la région de Lwiro Sud-Kivu, RD Congo. Chapitre 6 », *In ISUMBISHO M et SANGINGA M (eds), 2014. Vers une bonne gouvernance des ressources naturelles collectives dans la région des grands lacs africains.* https://www.vertigo.revues.org/13929.DOI ; 10.4000/vertigo. 13929

BONI T. (2011), « Solidarité et insécurité humaine : Penser la solidarité depuis l'Afrique », dans *Diogène*, PUF, n°235-236, pp. 95-108. https://www.cairn.info/revue-diogene-2001-3-page-95.htm

BONVALET C. (2003), « La famille-entourage locale », dans *Population*, n° 58, pp. 9-43.

BONVALET C. et LELIEVRE E. (1995), « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial », dans *Sociologie et sociétés*, n° 27 (2), pp. 177-190.

BONVALET C. et LELIEVRE E. (2015), « De la famille à l'entourage. Questionner les contours d'une institution », dans *La Découverte, « Mouvement »*, vol. 2, n° 82, pp. 90-96. https://www.cairn.info/revue-mouvements-2015-2-page-90.htm

BOURDIEU P. (1980), « Le capital social. Notes provisoires », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, pp. 2-3

BOURREAU-DUBOIS C. et DORIAT-DUBAN M. (2016), « La couverture des coûts du divorce : le rôle de la famille, de l'Etat et du marché », dans *Institut national d'études démographiques*, « Population », pp. 513-518.

COLEMAN J. (1988), « Social capital in the Creation of Human capital ». in *The American jounal of sociology*, n° 94, pp. 95-120.

DAVID O. et SECHET R. (2004), « Les familles monoparentales : des familles comme les autres mais parents vulnérables. Femmes et insertion professionnelle », dans *Le Mans*, Paris. https://halshs-archives-ouvertess.fr/halshs-00291535

DEGENNE A. et LEBEAUX M.O. (1993), « Les rôles conjugaux dans leur environnement social », dans *L'année sociologique*, n° 43, PUF,

FESTY P. (1988), « Après la séparation : diversité et stabilité des comportements », dans *Population* (French Edition), n° 43 (3), pp. 517-535.

FURSTENBERG F.F. et KAPLAN S. (2004), « Social capital and the family », dans *J. Scott, J. Treas et M. Richards, (dir.), The Blackwell companion to sociology* (pp. 218-232). MA : Blackwell.

GRANOVETTER M. (1973), « The strength of weak Ties, in *American Journal o sociology*, n° 78, Traduction sous le titre « La force des liens faibles », Dans M.S Granovetter (2000), Le marché autrement, Paris, Desclée de Brouwer, 45-74, pp. 1366-1380.

HERAN F. (1988), « La sociabilité : une pratique culturelle », dans *Economie et statistique*, n°216, pp. 3-22. https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1988_num_216_1_5267

HUGHES, J., 2009. *« Just Famine Foods ? What contributions can Underutilized Plants make to Food security ?»*, Paper presented at the International Symposium on Underutilized Plants for Food Security, Nutrition, Income and Sustainability Development, Arusha, Tanzania, Volume 1: 39-47.

KELLERHALS J. (1998), « Solidarités, malentendus et conflits dans les relations intergénérationnelles », Dans *Age, Générations. Activité : Vers un nouveau contrat social ?* Actes 1ères rencontres avec Alred Sauvy, pp. 93-100, Suisse : Université de Genève.

KELLERHALS J. et WIDMER E. (2005), *« Familles en Suisse : Les nouveaux liens »*, Lausanne : PPUR, Coll. « Le savoir Suisse ».

KPADONOU N. et al. (2015), « Partage des tâches domestiques au sein des couples à Cotonou et Lomé. Quelle contribution des hommes ? », Dans *7ème Congrès international des études féministes dans la francophonie*, pp. 1-15

LEMARCHANT C. (2006), « Famille dans la société. Familles et les inégalités sociales, Famille (s) et politiques familiales », Dans *Cahiers africaines*, n°322, pp. 39-45.

MARQUET J. et MERLA L. (2018), « L'espace, un objet central de la sociologie de la famille », pp. 141-166, Dans *L'espace des sociologues. Recherches contemporaines en compagnie de Jean Remy*, Emmanuelle Lennel (dir.), Toulouse, Editions érès.

MARTIN C. (1994), « Diversité des trajectoires post-union : Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale », Dans *Population*, n° 6, Paris, INED, pp. 1557-1584.

MARTIN-PAPINEAU N. (2003), « La construction paradoxale d'un problème politique : l'exemple des familles monoparentales (168-1988) », dans Recherches et prévision, n° 72, pp. 7-20.

ONIANG'O, R.K., SHIUNDU, K., MAUNDU, P. & JOHNS, T., 2006. "Diversity, Nutrition and Food Security: the Case of African leafy Vegetables", in *Hunger and poverty: the role of biodiversity: 83-100*. Report of an International Consultation on The Role of Biodiversity in Achieving the UN Millennium Development Goal of Freedom from Hunger and Poverty, M.S. Swaminathan Research Foundation, Chennai, India.

ORI B. (1998), « Côte-d'Ivoire : Des familles seules dans l'économie informelle d'Abidjan », dans *l'Afrique politique 1998. Femmes d'Afrique, CEAN* (Centre d'Etude Africaine Noire), Paris, éd. Karthala, Numéro dédié aux femmes algériennes, pp. 107-119.

SECHET R.et al. (2003), « Les familles monoparentales. Perspective internationale », dans *Dossier d'Etude*, n° 42, 84 pages. https://www.researchgate.net/publication/284534575

THIERRY X. et al. (2018), « Caractéristiques et organisation quotidienne des familles monoparentales immigrées », in *Revue des politiques sociales et familiales*, n°127. Dossier « Vivre la monoparentalité en situation de précarité », pp. 63-70.

TICHIT C. (2005), « La monoparentalité en Afrique. Etude de cas en milieu urbain camerounais », 25ème congrès IUSSP.

VIDAL C. (1994), « La solidarité africaine » : Un mythe à réviser, in *Cahiers d'Etudes africaines*, pp. 687-691.

WIDMER E. et RITSCHARD G. (2011), « Tous égaux devant la pluralisation des parcours de vie ? Dé-standardisation des trajectoires familiales et professionnelles et insertions sociales », pp. 1-26

Colloque

« Configurations et dynamiques familiales ». XIXe Colloque international de l'Aidelf, 21-24 juin 2016, Institut de démographie, Université de Strasbourg.

Mémoires et thèse

GILABI Gikhundji Natacha (2016), *Femme et autoprise en charge des ménages de Bukavu*, Mémoire de Licence, inédit, Département de Sociologie, Université Officielle de Bukavu.

HABIMANA Mihigo Claude (2005), *Etude sur la solidarité mécanique au sein des familles urbaines de Bukavu : Analyse situationnelle de la commune de Kadutu*, Mémoire de Licence, inédit, Département de Sociologie, Université Officielle de Bukavu.

JANA Vasela (2011), *L'impact de parcours de vie des femmes-mères sur les configurations familiales*, Mémoire de Master en Sociologie, Université de Genève, (en ligne) p

MUNYEKA Kalondji Monique (2002), *Les déséquilibres familiaux suite au décès d'un des conjoints. Cas des familles monoparentales dans la commune de Kadutu à Bukavu*, Mémoire de Licence, inédit, Département de Sociologie et Anthropologie, Université Officielle de Bukavu.

Tichit C. (2002), *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*, Thèse de doctorat en Démographie à Paris 10, https://www.theses.fr/

Webographie

http://www.africmemoire.com/

https://www.cnrtl.fr/definition/famille

https://www.memoireonline.com/

http://www.edwidmer.org/files/other/MasterVesela.pdf

ANNEXES

La population d'étude et échantillonnage

Tableau 12 : Caractérisation des quinze personnes interviewées

		Situation matrimoniale	Tranche d'âge de naissance	Nombre d'année de mariage	Age de mariage	Nombre d'année Monoparentalité	Nombre d'enfants	Nombre d'enfants scolarisé	Activités	Mode d'acquisition logement
Lieu BUKAVU	**Nom**									
	Emilienne	Séparée	50 ans	13 ans	19 ans	8 ans	4	4	Fonctionnaire	Propriétaire
	Ruth	Abandonnée	41 ans	20 ans	21 ans	6 ans	9	6	Petit Commerce	Propriétaire
	Nicole	Divorcée	28 ans	4 ans	24 ans	3ans	2	2	Sans	Sous-logée
	Marie	Abandonnée	30 ans	7 ans	23 ans	6 ans	6	3	Sous-traitante	Sous-logée
	Irène	Séparée	42 ans	8 ans	31 ans	7 ans	5	4	Fonctionnaire	Locataire
Lieu MUDAKA	**Nom**									
	Jeanne	Abandonnée	43 ans	6 ans	20 ans	14 ans	3	2	Petit Commerce	Locataire
	Judith	Abandonnée	34 ans	7 ans	18 ans	9 ans	4	3	Petit Commerce	Sous-logée
	Yvonne	Veuve	46 ans	11 ans	17 ans	18 ans	7	6	Cultivateur	Propriétaire
	Séraphine	Veuve	48 ans	12 ans	18 ans	20 ans	8	5	Cultivateur	Sous-logée
	Louise	Divorcée	39 ans	10 ans	19 ans	10 ans	5	3	Petit Commerce	Locataire
Lieu KAZIBA	**Nom**									
	Nabintu	Veuve	57 ans	13 ans	16 ans	17 ans	8	6	Cultivateur	Propriétaire
	Cirezi	Veuve	56 ans	12 ans	17 ans	20 ans	2	2	Cultivateur	Propriétaire
	Sansdine	Abandonnée	27 ans	5 ans	16 ans	7 ans	4	2	Petit Commerce	Sous-logée
	Véronique	Abandonnée	47 ans	20 ans	18 ans	7 ans	6	3	Petit Commerce	Sous-logée
	Lingoli	Célibataire	48 ans	-	27 ans	-	4	1	Pose-faits	Sous-logée

Guide d'entretien

Cette étude vise à analyser le modèle d'organisation des ménages entre la famille des ménages monoparentaux dirigés par les femmes avec une vision spéciale sur les liens avec les familles élargies et différentes relations. Pour ce faire, nous procéderons par l'entretien semi-directif avec les enquêtés que nous allons rencontrer.

A. Introduction : Préparation avec l'enquêté (é)

Je suis KILUNDU Mbukani Médard, marié à une femme et père de trois enfants. Je suis étudiant en Master Socio-anthropologie à l'Université du Burundi. Je vais réaliser un mémoire qui a pour sujet : « **Organisation familiale du ménage monoparental féminin dans la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo ».** Je vous ai sélectionné afin de me fournir des informations qui peuvent contribuer à réalisation de cette recherche.

- Souhaiterez-vous que je garde l'anonymat ?
- S'il vous plait, je peux vous posez certaines questions qui vous paraissent bizarres, excuse-moi de l'avance de vous les posez et si possible de me signaler lors de l'entretien qu'elles vous gênent et que je peux les écarter.
- Toutefois, veuillez m'interrompre pour une question qui vous semble non compréhensible afin de vous éclaircir.
- Pouvez-vous me permettre de faire l'enregistrement audio ?
- Vous pouvez m'accorder 10 à 15 minutes afin de s'entretenir aux questions liées à la thématique ?
- Merci d'avance de m'accepter et je vous promets de rester reconnaissant pour la réalisation de cette recherche.

B. Question d'entretien

1. Pour commencer, vous pouvez vous présenter et présenter votre famille ? (Saisir le nombre d'année de naissance, de mariage ou pas, de vie en monoparentalité) : Qui sont les différents membres qui composent votre ménage ? quel âge ont-ils ? Quel est leur niveau d'études ?
2. Vous avez des frères et des sœurs ? Quels types d'activités ont-ils ?
3. Comment interviennent-ils dans votre ménage ?
4. Comment avez-vous accédé à ce logement ? (Réponse envisagée, c'est le mode d'acquisition)

5. Comment accédez-vous aux différents besoins de survie (Nourriture, eau, soins, électricité, emploi, loisirs) (Réponse envisagée par rapport au mode d'acquisition et le revenu pour la survie)
6. Comment faites-vous pour vivre avec vos enfants ?
7. Comment vos enfants étudient-ils (S'ils étudient au moins)
8. Aujourd'hui, on parle beaucoup que la femme ne peut jamais vivre sans mari. Vous en pensez quoi ? (Voir ce qu'évoque ce terme pour la personne interrogée sans prédéfinir la monoparentalité)
9. C'est quoi pour vous la famille monoparentale ?
10. Quelle est la raison de cette monoparentalité que vous vivez ?
11. Au sujet de l'organisation familiale du ménage où la femme est chef, toujours, je vais maintenant aborder une série de question de ce thème plus précis : j'aimerais que vous me disiez comment est-ce que ça se passe chez vous ?
 a. Au niveau du ménage, comme faites-vous la répartition du temps avec le travail domestique et le suivi des enfants ?
 b. En ce qui concerne l'organisation de vie au sein de votre ménage qui sont les différents membres qui vous viennent en aide ? Quel type de lien qui vous unit avec eux ? Et en quoi ils vous aident ?
 c. En cas d'une urgence de manque de de moyens qui vous assiste le plus tôt possible ? Comment ?
 d. Pour la prise en charge de tâches de ménage comme cuisiner ou s'occuper de linge, chez vous qui fait quoi ?
 e. En ce qui concerne le regard de l'entourage, quelle est l'image que les autres disent de vous en vous voyant vivre en monoparentalité ?
 f. Vous n'avez rien à ajouter ?

 Merci beaucoup